

UNIVERSITE DE NEUCHATEL • INSTITUT DE GEOGRAPHIE  
Espace Louis–Agassiz 1 • CH – 2001 Neuchâtel

***Etude de terrain***

# **LES PROJETS URBAINS A LYON**

***AVRIL 2009***

***Corpus de textes***



---

## TABLE DES MATIERES

Introduction.....	4
<i>Clémence Merçay et Blaise Dupuis, assistant(e)</i>	
La concertation dans le projet urbain "Lyon Confluence".....	7
<i>Christophe Cuttat et Jérémie Guélat</i>	
La ville événementielle.....	31
<i>Mélanie Arditi et Laure Alizée Tallent</i>	
Usages des berges du Rhône à Lyon.....	57
<i>Camille Boillat et Matthieu Bulliard</i>	
Mobilité féminine et Espace des Temps.....	89
<i>Fabienne Morand et Marie-Luce Storme</i>	

---

---

# INTRODUCTION

Clémence Merçay et Blaise Dupuis, assistant(e)

La géographie humaine permet d'étudier l'organisation de l'espace par les sociétés humaines et réciproquement, le rôle de l'espace dans l'organisation de ces sociétés. Chaque année, l'Institut de géographie de l'Université de Neuchâtel organise un travail sur le terrain pour ses étudiants de maîtrise. Ainsi, durant cinq jours, les participants sont confrontés aux réalités et aux problèmes concrets que rencontre le chercheur. Le but premier de cet exercice est de compléter la formation théorique reçue durant l'apprentissage académique par une expérience de recherche qui articule les dimensions spatiales et sociales spécifiques à un contexte urbain.

Dans leur questionnement, les étudiants ont appréhendé ces relations avec comme thème d'approche le projet urbain. En tant que méthode d'intervention urbaine, le projet urbain se démarque de la planification urbaine. Tout d'abord, une décentralisation de la gestion urbaine à l'échelle locale le caractérise, et ce à travers des démarches participatives et des partenariats privés-publics. Ensuite, il s'agit de reconstruire la ville sur la ville afin de répondre aux problématiques sociales, économiques et écologiques que soulève l'étalement urbain. Un intérêt particulier est accordé aux espaces publics, aux usages des lieux et à la mixité sociale. Enfin, le projet urbain s'inscrit dans l'effort des villes pour se rendre plus attractives vis-à-vis des entreprises susceptibles de s'y implanter. Le projet urbain peut ainsi se définir comme cherchant « à intégrer les différentes échelles de la ville, du local au global, dans une réflexion renouvelée sur le dialogue des formes architecturales entre elles mais aussi des espaces non bâtis, des lieux de pratique sociale et des fonctions afin de redéfinir une ville fonctionnellement cohérente, morphologiquement intégrée, et équitable du point de vue environnemental » (Bochet et al., in Da Cunha et Matthey, 2007 : 201).

L'exercice de terrain s'est déroulé en trois phases distinctes :

- 1) dans un premier temps, un séminaire d'étude a été organisé. Les étudiants ont pu commencer à "défricher" le sujet et à faire connaissance avec le terrain d'étude choisi. Des groupes de deux étudiants ont été formés et se sont attelés à une thématique particulière du projet urbain: les procédures et jeux d'acteurs, les usages, la mobilité et les temporalités urbaines et la ville événementielle. Ensuite, lors d'une présentation orale devant les autres participants, chaque équipe a énoncé son projet, ses hypothèses ou objectifs de recherche et la méthodologie envisagée durant les cinq jours sur le terrain ;
  - 2) dans un second temps, les étudiants ont réalisé leur enquête sur le terrain du 20 au 24 avril 2009 et ont ensuite rédigé un rapport dans lequel ils exposent leurs résultats. Ces textes constituent la matière de ce fascicule qui reflète la somme et l'achèvement d'un travail commun ;
  - 3) dans un troisième temps, ils ont présenté oralement une synthèse des résultats obtenus au cours de leur travail de terrain.
-

---

Les précédents terrains ont été réalisés à la Brévine, Saignelégier, Tavannes, Boncourt et Saint-Ursanne en Suisse et, en France, à Cluny, Arbois, Ornans, Abondance, Baume-les-Dames, Munster, Salins-les-Bains, Morez, Ronchamp, Poligny ou encore Crest. En 2008, l'exercice de terrain s'est déroulé à Marrakech sur le thème de la gentrification. Pour l'exercice de terrain de l'année 2009, le choix du terrain d'étude s'est porté sur Lyon et les projets urbains réalisés, ou en cours, sur son territoire.

La ville de Lyon, située au confluent du Rhône et de la Saône, est une ville riche pour le chercheur qui décide de s'y attarder. Forte d'un attrait économique et culturel croissant, la ville attire les investisseurs, des touristes du monde entier mais aussi des nouveaux habitants, dont le nombre ne cesse d'augmenter depuis quelques années. Lyon est, à l'échelle française et européenne, une des villes à la croissance la plus rapide. Pour répondre à cette demande, la ville de Lyon s'est dotée de projets innovants tels que l'aménagement des Berges du Rhône ou Lyon Confluence. Le but de ce terrain fut donc de découvrir quelles sont les caractéristiques et acteurs des projets urbains à Lyon, et de manière plus générale, comment et pourquoi des formes urbaines se transforment en raison de l'accroissement des flux d'informations, de personnes et de capitaux ?

Au nom de l'Institut de géographie et de tous ses étudiants, il nous reste à remercier pour leur aide précieuse : M. Philippe Chaudoir, Professeur en sociologie des politiques urbaines à l'Institut d'Urbanisme de Lyon, ainsi que les habitants et professionnels de Lyon qui ont eu la gentillesse de participer aux entretiens et de consacrer du temps pour répondre aux nombreuses sollicitations des étudiants.

Ces remerciements s'adressent aussi à l'équipe de l'hôtel B&B-Gambetta et au restaurant Ciel Ouvert qui nous ont chaleureusement accueillis durant cette semaine. Les Professeurs de l'Institut de géographie de l'Université de Neuchâtel, les étudiants et les soussignés sont particulièrement reconnaissants à toutes ces personnes d'avoir permis la réalisation de ce travail dans des conditions optimales.

### **Bibliographie indicative:**

**Da Cunha, A. et Matthey, L. (éds.) 2007 :** *La ville et l'urbain : des savoirs émergents*, Lausanne : Presses polytechniques et universitaires romandes.

**Ingallina, P. 2008 :** *Le projet urbain*, Paris : Presses universitaires de France.

**Rérat, P. (éd.) 2008 :** La reconstruction de la ville en ville. *Géo-Regards – Revue neuchâteloise de géographie*, n°1.

**Söderström, O. Cogato Lanza, E. Roderick J., L. et Barbey, G. (éds.) 2000 :** *L'usage du projet*. Lausanne : Payot..

**Toussaint, J.-Y. (éd.) 2006 :** *Concevoir pour l'existant : d'autres commandes, d'autres pratiques, d'autres métiers*, Lausanne : Presses polytechniques et universitaires romandes.

**Tsiomis Y. (éd.) 2007 :** *Echelles et temporalités des projets urbains*, Paris : J.-M. Place.

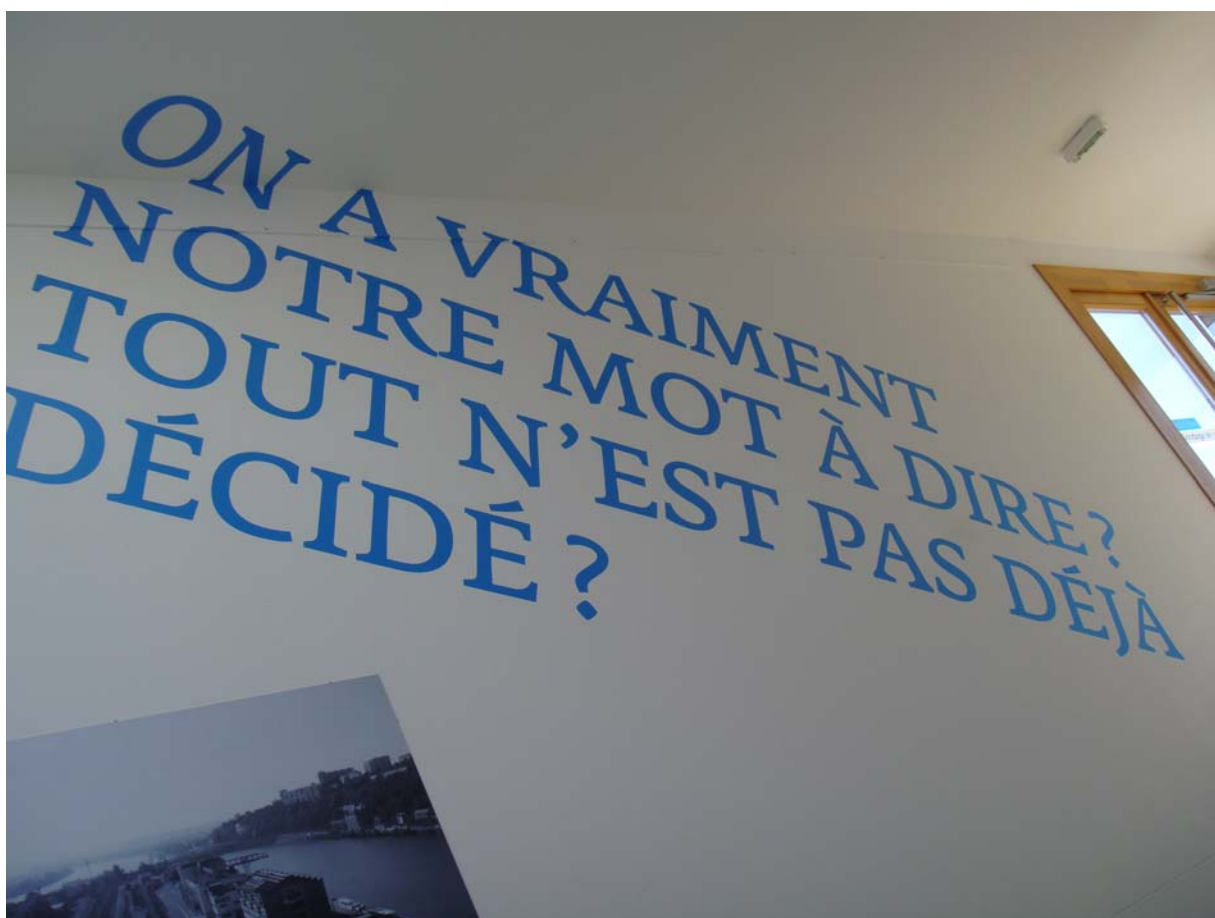
**Vollerin, A. 2000 :** *Histoire de l'architecture et de l'urbanisme à Lyon au XXe siècle*, Lyon : Mémoire des arts.

---



# LA CONCERTATION DANS LE PROJET URBAIN « LYON CONFLUENCE »

Christophe Cuttat et Jérémie Guélat



**Image 1 : Interrogations à la Maison de la Confluence**

## 1. THEME DE RECHERCHE

Notre thème de recherche de ce séminaire s'attache à analyser le grand projet urbain « Lyon Confluence » à travers ses procédures de développement, les acteurs impliqués et les espaces produits par ceux-ci. Ce territoire situé au sud de la presqu'île lyonnaise a été créé à la fin du XVIIIème siècle pour étendre le territoire de la Ville de Lyon. Les enjeux ont été d'ordre économique et industriel au XIXème siècle, puis logistique au XXème avec la création du Port. Ainsi, l'espace en question était consacré à l'industrie, aux transports et a été progressivement délaissé devenant ainsi une friche industrielle. Actuellement, les rénovations majeures de ce quartier ont pour but d'en faire une véritable extension du centre-ville grâce à

l'implantation de logements, d'hôtels ou encore de commerces. A terme, cet aménagement permettra de doubler la superficie de l'hypercentre de l'agglomération et d'y implanter 4'000 logements supplémentaires. À cela s'ajoute diverses activités tertiaires, notamment des entreprises de médias et de communication, selon la présentation proposée sur le site Internet de Lyon Confluence. La Ville de Lyon s'attache également à remplir d'autres objectifs tels que la mise en valeur du paysage, l'importance redonnée aux loisirs, la mixité sociale en réalisant des logements pour tous, ceci dans le respect du développement durable selon les informations présentes sur ce site. Ainsi, la Confluence se caractérise à la fois comme un lieu d'habitat, de travail et de loisirs où tous les usages de la ville sont imbriqués.

Dans la plaquette explicative « Lyon Confluence, un cœur de ville sort de terre », François Grether, architecte-urbaniste du projet, rappelle que cet espace est porté par la force d'un paysage exceptionnel, à la rencontre du fleuve et de la rivière et se caractérise par l'entrecroisement d'immeubles, d'activités, d'habitations, des institutions ainsi que des équipements privés et publics. Conjointement avec Michel Desvignes, paysagiste, ils ont mis en place les orientations du projet par grands thèmes : rapport au fleuve, maillage des espaces publics, trames vertes et bleues, relations avec les infrastructures de déplacements.

Le développement durable est également une priorité pour Lyon Confluence de par l'enjeu stratégique qu'il représente lors de la conception et la réalisation d'un nouveau quartier. Par la transformation des friches industrielles, une attention particulière a été accordée à la qualité environnementale des bâtiments, à la promotion de la mobilité douce ainsi qu'à la mixité sociale, ceci en diversifiant les catégories de logements et en favorisant la mixité fonctionnelle.

Selon le dossier de presse présenté pour le lancement de la deuxième phase du projet, quatre enjeux forts définissent les contours de la Confluence. Il s'agit dans un premier temps de libérer le centre de Lyon de l'emprise des grandes infrastructures de transport et de logistique, qui n'ont plus leur place en centre ville, et améliorer les liaisons avec les quartiers voisins. Ensuite, le projet souhaite développer des équipements structurants porteurs de rayonnement et d'innovation et aménager des espaces publics généreux et de qualité, pour donner naissance à un quartier de centre ville contemporain. Le troisième enjeu consiste à mettre à disposition du foncier pour permettre la réalisation d'un programme immobilier mixte (résidentiel, tertiaire, services de proximité). Enfin, il s'agit de mettre en valeur le patrimoine naturel et historique du territoire.

Ce vaste projet a pour ambition de mener à bien les divers enjeux et objectifs exposés ci-dessus. En parallèle, la Confluence met également l'accent sur la concertation entre les différents acteurs impliqués dans sa réalisation. Depuis 1998, les expositions et réunions organisées sur le projet ont totalisé près de 60'000 visites ou participations. La dernière grande exposition organisée au cœur de Lyon (place des Terreaux) a attiré 10'000 visiteurs selon le site internet de la Confluence. Ainsi, la Ville de Lyon prends en compte l'avis de la population pour orienter les aménagements en fonction des besoins, des idées et des suggestions des habitants, des usagers et de tout autre acteur qui participe à l'élaboration du projet.

## 2. PROBLEMATIQUE

Notre sujet de séminaire se situe dans la problématique générale liée au projet urbain, et plus précisément à l'aménagement concerté en milieu urbain. Une des grandes tendances du projet est qu'il permet de donner une place à chacune des catégories d'acteurs, comme les collectivités territoriales, les grands groupes du génie urbain et de construction, l'Etat, les investisseurs et les habitants, usagers de l'espace. En effet, le projet urbain se caractérise par



une flexibilité dynamique, qui permet à de nombreux acteurs d'intervenir avec des objectifs différents.

Dans son article, Novarina (2000) montre que l'on est passé d'un modèle hiérarchique à un modèle négocié dans le domaine de l'urbanisme. Le premier se fonde sur une séparation des tâches entre les politiques qui possèdent une position de commandement, les techniciens qui se doivent de transcrire les volontés politiques en réalisations techniques, et les habitants qui sont confinés dans un rôle passif ou de consultation, mais uniquement quand le projet est déjà à un stade avancé de sa réalisation. Dans le modèle négocié, à l'inverse, on passe d'un « *monde connu à l'avance et rassurant à un monde d'incertitudes et de complexités* » (NOVARINA 2000 : 51). Novarina précise que pour impliquer un nombre d'acteurs optimal, il ne faut pas que les questions soient figées, du moins au départ. Dans ce but, on mettra en place une longue phase d'études préalables et de maturation du projet pour parvenir à un apprentissage commun.

Dans ce modèle négocié, il n'existe plus de maître d'ouvrage unique, de face à face de personnes de commandement, mais plutôt une « *coproduction de projets par une diversité d'acteurs* » (NOVARINA 2000 : 57). L'intérêt général se construit ainsi par un « recoupement successif des points de vue » et possède un caractère procédural.

Ces dernières années, l'approche participative s'est retrouvée au centre des débats politico-administratifs et des discussions menées par les experts. On remarque que cette approche s'applique particulièrement bien aux politiques environnementales et urbaines qui sont des secteurs où l'opinion publique et les acteurs locaux jouent un grand rôle. Paolo Fareri définit l'approche participative de la manière suivante :

*« L'approche participative (pas seulement au sens de la participation des citoyens, mais plus généralement comme stratégie visant à impliquer les acteurs pertinents et à mobiliser de nouveaux acteurs dans les processus décisionnels) est un processus par lequel un projet est mis en place de façon collective (caractérisé comme un événement local) dont l'objectif premier est de produire et d'avoir recours à des connaissances utiles (de différents types : scientifiques, ordinaires, interactives). En d'autres termes, il s'agit de développer des processus d'apprentissages chez les intervenants afin de les rendre plus efficaces et de rendre par là même le processus décisionnel plus efficient. »* (FARERI 2000 : 19).

Par cette définition, l'auteur montre que la participation se caractérise par la production de connaissances utiles, qu'elles soient scientifiques, ordinaires ou interactives. En effet, ce processus permet l'interaction entre une multitude d'acteurs dont les connaissances peuvent être distinctes, mais aussi complémentaires, entre les chefs de projets, les usagers de l'espace, et tout autre intervenant. De plus, la participation constitue en soi un processus d'apprentissage chez les intervenants qui permet de rendre le processus décisionnel plus efficient.

Dans la suite de son article, l'auteur montre également que le terme « participation » est utilisé en référence à un ensemble d'instruments, de stratégies et de techniques extrêmement hétérogènes. A ce sujet, Fabien Bressan (2004) dresse une typologie des différentes formes de participation. L'auteur stipule que le terme « participation » est fréquemment utilisé mais ses pratiques peuvent être très éloignées les unes des autres. La participation des citoyens dans les projets urbains est un thème récurrent dans plusieurs travaux. Ainsi, en France et de manière générale en Europe, on distingue généralement quatre niveaux de participation.

Le premier est celui de l'information. Cette forme de participation met l'accent sur le fait que chaque individu a le droit d'être informé de la réalisation des différents projets mis en place par l'autorité publique. « *Elle doit être claire et compréhensible par tous et peut s'exprimer selon plusieurs modes (brochures, affichages, articles) suivant les moyens humains et matériels mobilisés.* » (BRESSAN 2004 :27). Toutefois, l'information ne génère pas de

dialogue constructif entre les décideurs et les utilisateurs, ne tenant pas compte des réactions qu'elle peut susciter. Elle n'a donc que très peu d'incidences sur l'évolution du projet.

Le deuxième niveau correspond à la consultation et se traduit comme la forme passive de la participation. En effet, le principe de la consultation permet à la population d'émettre un avis sur un projet qui est bien souvent déjà finalisé. Ainsi, le décideur a toute liberté de prendre en compte ou d'ignorer cet avis. *« Elle peut intervenir à n'importe quel stade de l'avancement d'un projet et implique d'afficher clairement les objectifs et les limites de la procédure avant sa mise en œuvre (simple avis et non pouvoir d'influer sur le projet). Ainsi, le risque est de créer un sentiment de frustration de la part du public consulté si les éléments recueillis ne sont pas pris en compte »* (BRESSAN 2004 :27). Cette forme de participation n'a pas d'implications directes sur l'élaboration des projets étant donné que l'avis de la population est recueilli une fois le projet déjà initié. Dans le cadre du projet urbain Lyon Confluence, la participation n'est pas réduite à la simple consultation mais bel et bien à un véritable processus de concertation.

Le troisième niveau présenté par Bressan est justement celui de la concertation, et correspond à la forme active de la participation. Ce processus incite les acteurs locaux à venir débattre avec les décideurs sur l'opportunité du projet et les habitants ont de ce fait le pouvoir d'intervenir sur le projet. *« Elle s'étale sur une durée plus ou moins longue et demande une forte disponibilité des élus, techniciens et relais d'habitants (actions et réunions régulières par exemple). En outre, la mise en place d'outils relais et d'accompagnement est souhaitable, et ils doivent souvent être soutenus par des moyens humains et financiers conséquents »* (BRESSAN 2004 :27). La concertation est donc un processus qui requiert une grande disponibilité des élus, techniciens et habitants ainsi qu'une large palette d'outils. Comme nous allons le voir dans la partie analytique, la concertation mise en œuvre à la Confluence regroupe les conditions et apports mentionnés ci-dessus par Bressan.

Enfin, le quatrième et dernier niveau correspond à la coproduction. On assiste ici à un véritable partage du pouvoir, depuis le montage du projet jusqu'à la co-gestion de celui-ci. *« L'objectif est de constituer un partenariat équitable entre maître d'ouvrage, maître d'œuvre et « maître d'usage ». La coproduction d'un projet doit intégrer la sensibilisation préalable des habitants aux contextes social, économique et technique du projet. »* (BRESSAN 2004 :27). Ainsi, la mobilisation de tous les partenaires est nécessaire, mais aussi la mise en place d'outils d'accompagnement et de relais tout comme la création d'un échancier de travail et des étapes de validation. Cette forme de participation intervient alors dans toutes les phases du projet. De plus, elle peut être poussée jusqu'à la co-gestion quand les acteurs participent à la gestion technique, financière, etc. au-delà de la phase de mise en œuvre. *« Néanmoins, une telle démarche engendre une complexification du processus de projet et peut déboucher sur des blocages prolongeant sa durée. Cette dernière forme semble être celle qui se rapproche le plus d'une véritable démocratie participative. Et même si les élus, c'est-à-dire les représentants d'une démocratie représentative, conservent dans la plupart des projets le pouvoir de décision, d'arbitrage et de gestion, de plus en plus de collectivités territoriales prennent le parti d'associer le public au processus décisionnel, et par la même de modifier les rapports entre démocratie participative et démocratie représentative. »* (BRESSAN 2004 :28). Cette forme de participation est donc le degré le plus élevé, elle implique une coordination maximale entre les habitants et les élus. Cela dit, comme le stipule Bressan, la coproduction peut également engendrer des complexifications du processus et prolonger la durée du projet.

Ainsi, les quatre niveaux mentionnés ci-dessus tendent à nuancer les différentes formes de participation. Cette typologie permet de préciser à quel niveau se situe la concertation lyonnaise dans le cadre du projet urbain Lyon Confluence.

Il semble important de préciser que les différents niveaux de participation présentés par Bressan ne sont pas exhaustifs. Ainsi, Arnstein (1969) identifie huit degrés de participation qu'il regroupe en trois groupes généraux. Le premier groupe inclut la « manipulation and therapy ». L'auteur stipule que ces deux processus n'ont pas pour objectif de permettre à la population de participer à la planification mais plutôt de permettre aux concepteurs « d'éduquer » les participants. Le deuxième groupe concerne trois niveaux de participation, « informing, consultation and placation ». Dans les deux premiers, les citoyens sont entendus et peuvent assister aux prises de décisions. Toutefois, ils manquent de pouvoir pour que leurs idées soient prises en compte par les politiques publiques. Quand la participation est restreinte à ce niveau, les suggestions des citoyens ont très peu de poids et ne sont pas prises en compte. Au troisième niveau, leurs conseils sont pris en compte mais les concepteurs et les politiques prennent toujours les décisions finales. Finalement, le troisième groupe met l'accent sur le pouvoir des citoyens et leur influence sur les prises de décisions. On retrouve trois niveaux qui sont « partnership, delegated power and citizen control ». Dans le premier, les citoyens peuvent négocier afin d'arriver à certains compromis avec les politiques publiques. Dans les deux suivants, ils obtiennent la majorité des prises de décision et parfois même plein pouvoir quant à la direction de certains projets.

Nonobstant, l'auteur stipule que cette classification peut être simpliste car les citoyens et les concepteurs ne sont pas des blocs homogènes car ils ont parfois plusieurs divergences de points de vue et d'intérêts. De plus, selon Fareri (2000), le but n'est pas d'isoler la *vraie* approche participative et de lui mettre une étiquette pour la distinguer des autres mais d'évaluer du point de vue des politiques publiques les degrés d'efficacité des différentes approches les plus couramment utilisées. Ainsi, il distingue l'approche en termes de relations publiques, de la consultation et de la participation.

La première catégorie se caractérise par des initiatives qui visent pour la plupart à distribuer à un public indifférencié des informations au sujet des décisions prises (par exemple la réalisation d'une infrastructure, d'une installation, ...). Ces stratégies font peu appel à la participation. Elles ne font que recueillir un consensus autour de décisions déjà prises.

La consultation inclut les instruments et stratégies basés sur l'ouverture des processus décisionnels lors de la phase intermédiaire situé entre la mise au point de solutions (ou de plusieurs solutions alternatives) et la prise de décision finale. Les initiatives de consultation ont pour but de donner aux acteurs (et surtout aux acteurs locaux) la possibilité d'exprimer leurs observations sur des éléments spécifiques de la solution identifiée qui puissent s'intégrer dans le projet. Fareri (2000) soulève deux limites propres à cette approche. Premièrement, elle ne parvient pas à affronter les facteurs de conflit les plus graves, c'est-à-dire ceux qui dépendent du désaccord au sujet de la définition même du problème. Deuxièmement, ces stratégies ont tendance à ne faire participer que les sujets qui mesurent les avantages et les inconvénients par rapport au type de solution proposée. Ceux qui sont favorisés restent en retrait. Les acteurs potentiellement intéressés à résoudre le problème demeurent exclus du processus.

Enfin, la participation regroupe les instruments et les stratégies basés sur l'ouverture des processus décisionnels dès la phase de définition du problème, au moment crucial où l'on passe de la désignation (de la part d'un ou plusieurs intervenants) d'un phénomène comme problématique, à la formation de la définition du problème servant d'orientation pour l'action publique.

Dans le cadre du projet Lyon Confluence, la ville de Lyon accorde une place centrale à la concertation entre les différents acteurs impliqués dans la réalisation du projet. Il est donc intéressant de constater que la ville de Lyon s'attache à promouvoir la concertation dans le cadre du projet Lyon Confluence. Le développement de la pratique de la concertation dans les

projets d'aménagements urbains apparaît au début des années 1990. Grâce à cet outil, les projets s'ouvrent à de nouveaux acteurs, notamment à ceux qui vont utiliser les aménagements à venir, c'est-à-dire les usagers, les habitants, les riverains, etc. La concertation se voit donc encouragée, voire imposée dans les projets urbains à travers des textes législatifs, car elle permet également d'éviter d'éventuelles erreurs ou lacunes de conception. La transformation des villes par la requalification de l'espace public inclut ainsi de nouveaux acteurs, tels que des artistes, des designers, mais aussi des habitants et usagers, qui sont mobilisés à travers les dispositifs de concertation.

Finalement, il apparaît évident que le processus de concertation coïncide avec un rapprochement entre l'univers de fabrication et celui des pratiques et usages urbains. Ce dispositif tend ainsi à limiter la distance instituée par le projet urbain entre les acteurs internes à ce dernier et ceux concernés par l'usage des aménagements. Cela dit, un éventuel phénomène de modification du projet suite à la concertation semble affecter plus aisément des éléments secondaires de l'espace public. Les décisions préalablement prises, pouvant être considérées comme des partis pris, et les espaces à aménager restent généralement stables et ne subissent que peu de modifications.

Il ressort différentes typologies de cette problématique selon les auteurs qui définissent les différentes échelles de la participation. Il semble que le niveau de la concertation défini par Bressan se rapproche du concept de « partnership » chez Arnstein et de celui de participation chez Fareri. A cette échelle, les auteurs montrent qu'il existe une grande diversité d'acteurs impliqués dans l'élaboration du projet, mettent en avant la nécessité d'outils variés et soulèvent également les apports et limites du processus.

Le but de notre travail consiste donc à cerner comment se construit la concertation à Lyon, quelles ont été les modifications survenues au sein de ce dispositif suite à la première phase et son influence sur les aménagements à venir. Nous allons également analyser les différents acteurs impliqués dans le projet, les outils mis en place et les apports et limites de ce processus.

### 3. QUESTION DE DEPART

*Comment se caractérise la concertation dans le cadre du projet urbain Lyon Confluence ?*

Par cette question, nous tenterons de mettre en avant les spécificités de la concertation dans le cadre du projet urbain Lyon Confluence. De par sa complexité, il s'agit dans un premier temps de présenter la diversité d'acteurs impliqués dans ce processus, puis de montrer les évolutions qu'il a subi depuis le lancement du projet. Nos sous-questions vont par la suite servir à dresser un organigramme de la concertation lyonnaise.

Quels sont les acteurs impliqués dans ce processus et quelles sont les relations qu'ils entretiennent ?

Comment la concertation a-t-elle évolué depuis la naissance du projet ?

Dans quelle mesure la concertation préalable de la phase 2 va influencer les aménagements à venir ?

Nos objectifs sont ainsi établis, et se déclinent en plusieurs points. Dans un premier temps, nous nous attachons à montrer les spécificités du cas lyonnais et son projet urbain Lyon Confluence, pour ensuite être à même de présenter un organigramme de la concertation au sein de ce projet urbain. Dans un deuxième temps, et cela grâce à nos outils méthodologiques, nous tenterons de cerner les évolutions du processus ainsi que les éventuelles influences sur les aménagements à venir, nous décrirons les différents acteurs présents et les outils utilisés.

## 4. METHODOLOGIE

Nous avons dans un premier temps procédé à la lecture de documents officiels, à la consultation de sites internet afin de cerner au mieux les procédures de développement du projet Lyon Confluence. Cette méthode nous permet de mettre en exergue les spécificités du cas lyonnais.

Ensuite, afin de répondre à notre premier objectif, qui pour rappel consiste à dresser un état des lieux et un organigramme de la concertation dans Lyon Confluence, nous avons effectué des entretiens semi-directifs avec les responsables de la Maison de la Confluence, site de référence pour la concertation, un professeur en urbanisme, et une consultante dans le pôle concertation. L'objectif sera de cerner le réseau d'acteurs impliqué dans la participation lyonnaise, de comprendre le fonctionnement et le rayonnement de cette concertation, et de percevoir son influence sur le projet urbain. La Maison de la Confluence a également mis sur pied un parcours-exposition, que nous avons emprunté afin de capter tous les éléments de cette concertation. Nous avons également utilisé la totalité des outils mis à disposition du public par la Maison de la Confluence, dans le but de nous y familiariser et de mieux comprendre les ressources existantes dans la concertation lyonnaise.

Dans un troisième temps, nous avons retranscrit les entretiens effectués pour que l'analyse de ces derniers soit facilitée. Le codage que nous avons développé se décline en plusieurs points, qui correspondent aux différents chapitres de l'analyse. En effet, nous avons séparé notre analyse de la manière suivante : en premier lieu, nous présentons un aperçu général de la concertation présente dans la première phase du projet. Ensuite, nous expliquons de manière plus précise l'évolution qu'elle a connue et sa forme actuelle, dans la phase 2. Dans cette phase, nous décrivons les acteurs présents, les mécanismes, mais aussi la palette d'outils développée par Lyon Confluence. Finalement, nous présentons les différentes thématiques propres à la concertation dans le projet Lyon Confluence, pour terminer en traitant de ses apports, limites et enjeux principaux.

## 5. ANALYSE

### 5.1. Contexte de la première phase de la concertation

En 1995, le maire de Lyon et président du Grand Lyon Raymond Barre inscrit dans le plan de mandat l'aménagement de la Confluence. Trois ans plus tard, la concertation est lancée par une délibération du conseil de communauté et on assiste à l'ouverture de l'exposition « Lyon Confluence, projet urbain ». La phase 1 du projet urbain Lyon Confluence remonte donc à 1998. A l'origine du projet, le périmètre de la concertation ne concernait que le 2<sup>ème</sup> arrondissement de Lyon. Il s'est par la suite élargi aux 5<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> arrondissements ainsi qu'à la commune de la Mulatière. Entre 1999 et 2000 se crée une SEM (société anonyme d'économie mixte) et on désigne l'équipe Grether-Desvigne qui met au point le projet de première phase.

Pour mener à bien cette concertation première phase, la délibération prévoyait un dossier de concertation accessible à la population. Ces dossiers ont été déposés dans différents lieux officiels du périmètre d'étude. A côté de cet outil formel, quatre expositions ont été mises en place. Selon la synthèse de la première phase, publiée par la ville de Lyon, on remarque que les élus de la Communauté Urbaine de Lyon ont jugé que l'ambition de ce projet, sa durée, et les enjeux pour l'agglomération lyonnaise justifiaient d'élargir les moyens de la concertation afin de solliciter l'avis du plus grand nombre. Ainsi divers moyens ont été mis au service de la concertation. Il s'agit notamment de totems placés dans chaque lieu officiel de la concertation

afin que les habitants puissent exprimer leur opinion sur un cahier. Ensuite, une exposition a été conçue au centre d'information pour une durée initiale de 3 mois prolongée de 3 supplémentaires. Sept chargés de concertation ont été recrutés, un catalogue de l'exposition a été diffusé et d'autres moyens en matière de communication sont apparus. Outre l'exposition, une réunion publique a permis de rassembler près de 500 personnes le 22 octobre 1998 autour des élus et des architectes.

Ces divers moyens mobilisés par la collectivité ont permis le succès de l'opération puisque 24'000 visiteurs ont été accueillis. Il est à noter que plus de 1000 contributions écrites à la concertation ont été recueillies sur des cahiers. Selon la synthèse mentionnée antérieurement, il ressort de l'analyse des contributions écrites cinq thèmes abordés de façon relativement homogène par des particuliers, des scolaires, des associations, des professionnels, des élus ou encore de la presse. Le premier thème concerne l'automobile qui est évoquée par 38% des contributions. Le deuxième regroupe des avis controversés sur le choix du mode de transport en commun et le troisième des avis favorables pour le port de plaisance et le paysage. Ensuite il ressort une forte demande en équipements publics, surtout sportifs fortement sollicités par les associations scolaires et une grande partie de la population car les équipements prévus paraissaient insuffisants. Finalement, le cinquième thème montre que l'uniformité du bâti que l'on retrouve dans la presqu'île historique est appréciée. Dans la première phase du projet, les avis ont été recueillis une fois l'élaboration du projet terminée, il ne s'agit donc pas de « problem setting » mais plutôt de « problem solving ».

Ainsi, on remarque que la première phase de la concertation a permis aux habitants, aux usagers, et à d'autres acteurs de s'exprimer sur les plans établis en amont par les élus. Pendant le temps de la construction correspondant à la phase 1 (Place des Archives et au sud-ouest du territoire, le long de la Saône) débute la concertation sur le reste du territoire, du côté du Rhône et en continuité avec le quartier de Sainte-Blandine.

La concertation de la phase 1 maintenant achevée, Lyon Confluence souhaite tirer des enseignements des lacunes de celle-ci, afin d'être plus efficace dans la deuxième phase. Roelof Verhage souligne justement cette volonté au sein du projet :

*« Lyon Confluence, c'est un projet dont la ville parle beaucoup. C'est un peu leur projet phare. Ils vont essayer d'être exemplaires sur le projet, et donc aussi exemplaire dans la concertation » (Roelof Verhage, professeur à l'Institut d'Urbanisme de Lyon).*

Il s'agit donc de comprendre comment cette concertation se caractérise dans la deuxième phase du projet, d'en dégager les spécificités et de montrer les évolutions qu'elle a subies.

## 5.2. Deuxième phase de la concertation, concertation préalable

Lyon Confluence s'apprête à entrer activement dans une deuxième phase de développement du projet urbain. A l'Est du Cours Charlemagne, le long du Rhône, plus de 20 hectares ont été rendus disponibles en 2008, après le départ effectif du marché de gros. Dès l'année 2007, un large appel d'offres en trois lots a été lancé en vue de désigner les organismes qui accompagneront la mutation du territoire, trois pôles que nous développons dans notre chapitre consacré aux acteurs.

La concertation se doit de favoriser la démocratie la plus large possible, d'aider les concepteurs et producteurs de la ville à tenir compte des attentes et des besoins des usagers et habitants. Elle est également utile pour expliquer le projet, ses objectifs, contraintes et limites au public. En relation avec ce dispositif de concertation, nous citons Thaïs Ekel qui explique sa vision du processus :

*« Au niveau de Lyon Confluence, de manière générale, concerter, c'est aussi être à même d'entendre un message en face, et de le prendre en compte. Parce que concerter c'est d'abord informer, communiquer, écouter, retransmettre, savoir analyser et intégrer. C'est tout ce dispositif. Savoir retransmettre aux gens qui participent à la conception du projet, aux élus » (Thaïs Ekel, chargée de concertation à la Maison de la Confluence).*

Selon le dossier de presse présenté pour le lancement de la 2<sup>ème</sup> phase du projet, la concertation implique une transparence des décisions qui dirigent le projet vis-à-vis du grand public et des acteurs externes. Le code de l'urbanisme français prévoit, dans le cadre de la création d'une nouvelle zone d'aménagement concerté, l'ouverture d'une période officielle de concertation préalable à sa mise en œuvre<sup>1</sup>. La concertation publique – car le grand public peut prendre la mesure du projet, de ses ambitions, mais percevoir ses limites et contraintes – s'inscrit ainsi dans un cadre réglementaire. Ce processus prend aussi place dans la Charte de participation des projets publics du Grand Lyon, éditée en 2004, dont le but principal est de « préciser les orientations et les engagements en matière de concertation et de valorisation de la participation citoyenne sur toutes les dimensions de l'action communautaire de la gestion des services urbains de proximité, à l'élaboration des politiques d'agglomération ». Cette démarche s'appuie sur les concertations engagées par l'opération Lyon Confluence dès 1998 et poursuivies jusqu'en 2006. Cette phase de concertation préalable se fonde justement sur les enseignements tirés des lacunes de la concertation de la première phase. Lyon Confluence souhaite intégrer la population le plus tôt à son processus décisionnel. Les acteurs avec lesquels nous nous sommes entretenus soulèvent tous l'importance, l'utilité et l'originalité de cette configuration. Thaïs Ekel souligne justement les spécificités de la concertation lyonnaise :

*« Ce qui est intéressant à Lyon, c'est que la concertation s'intègre dans une démarche d'élaboration du projet. Donc aujourd'hui on parle de concertation au grand public, avec les citoyens, les habitants, les usagers avec lesquels on a concerté pendant une année. Les concepteurs et responsables d'associations étaient aussi présents, pour définir au mieux les enjeux du projet. Ça permet donc une démarche partagée. [...] Le but, c'était vraiment de pouvoir intégrer la concertation en amont du projet. Et par la suite, les urbanistes vont reprendre le dossier avec un cahier de charges qui détaillera déjà l'avancée du boulot et ils viendront préciser,*

---

<sup>1</sup> Voir article L 300-2 du Code de l'urbanisme (<http://www.juritravail.com/codes/code-urbanisme/article/L300-2.html>)

*apporter leur touche sur certains aspects où les participants pouvaient faire défaut » (Thaïs Ekel, chargée de concertation à la Maison de la Confluence).*

Thaïs Ekel souligne qu'il s'agit bel et bien de « problem setting » dans la deuxième phase du projet urbain, ce qui tend à montrer que la concertation lyonnaise a connu une grande évolution depuis la première phase.

Selon le dossier de presse précité, Lyon Confluence, dans sa démarche de concertation préalable, pourrait aller encore plus loin dans la possibilité d'écoute et de remontée d'information du public. De plus, Alligier précise que la Maison de la Confluence va mettre en place un comité de suivi participatif :

*« Ce comité se réunira plusieurs fois par an, pour établir un programme de concertation. Il sera composé d'élus, de représentants d'associations locales, d'habitants et d'usagers. L'objectif étant d'informer le public et de faire remonter l'information aux élus, aux techniciens, à la Ville de Lyon, toujours dans cette perspective d'échanges » (Julie Alligier, consultante chez Sémaphores).*

Selon Alligier, l'originalité de la phase 2 réside dans la priorité accordée à la concertation au détriment des autres pôles. En effet, un projet urbain peut certaines fois accorder plus d'importance au pôle des urbanistes plutôt qu'à celui de la concertation. Dans le cadre du projet urbain Lyon Confluence, l'opération a été inversée et l'élaboration du quartier s'est faite par le biais des habitants. Le but n'était pas de leur présenter un plan d'aménagement pour récolter leur avis mais plutôt de construire des maquettes à partir de leur regard, leurs idées et leurs suggestions.

Cet avis est également soutenu par Roelof Verhage, professeur à l'Institut d'Urbanisme de Lyon (IUL) :

*« Maintenant on trouve que la concertation c'est important et on veut impliquer directement les gens, pas seulement à travers des votations tous les quatre ans, mais on va plutôt les impliquer directement en cours de projet, dans l'élaboration des politiques publiques et dans les projets urbains comme Lyon Confluence »*

De plus, il précise que :

*« Dans cette configuration, l'influence des habitants va être d'autant plus grande car ils ne sont plus confrontés à un projet préétabli, et deviennent donc partis prenans du projet dès le début » (Roelof Verhage, professeur à l'IUL)*

Ces deux citations illustrent bien l'influence de la population étant donné qu'elle a l'opportunité de participer en amont du projet. Ainsi, il ne s'agit pas de confronter les habitants de la Confluence à un aménagement préétabli mais bel et bien de prendre en compte leurs suggestions, leurs désirs afin de réaliser une réhabilitation de ce quartier selon les besoins de tout un chacun.





**Image 2 : Maquette du projet en cours « Lyon Confluence »**

Cette maquette, présente à la Maison de la Confluence, permet aux visiteurs d'avoir une vue d'ensemble du grand projet Lyon Confluence, tout en sachant que la zone de la phase 2 est encore à définir, cela grâce à la concertation.

### *5.2.1. Acteurs et mécanismes*

La diversité d'acteurs présents dans le dispositif de concertation 2<sup>ème</sup> phase est très importante. Nous allons présenter un organigramme de ces acteurs, en passant par les organes officiellement reconnus, mais aussi les usagers, les habitants lyonnais et les associations.

Dans le cadre du projet Lyon Confluence, on remarque qu'il existe un désir de rassemblement de compétences, pour produire un projet durable. On assiste donc à une organisation en trois groupes de compétences : le premier pôle, programmation – concertation, représente à lui seul un ensemble de compétences qui se coordonnent entre elles. Ce pôle permet de façonner le discours et le contenu du projet en questionnant les usagers, les acteurs et producteurs de la ville, les penseurs prospectifs et les décideurs. Il doit alors procéder à l'écriture du programme et organiser la concertation. Le second pôle, urbanisme – paysage – architecture, produit un diagnostic de la ville existante ou en construction qui va assister l'écriture du programme. En plus de proposer une architecture globale de l'espace, il offre également une dimension symbolique et esthétique qui crée de la séduction et donne du sens au projet. Finalement, le dernier pôle, technique et gestionnaire, est constitué de divers services techniques de la Communauté Urbaine et de la Ville de Lyon. Il se doit de préciser certains points sensibles, notamment les contraintes techniques du grand territoire sur le projet (autoroute, déplacements, etc.), mais aussi les orientations de gestion physique du territoire (réseaux de chaleur, propreté, etc.) et la politique sociale de la ville (prise en compte des politiques scolaires, associatives, de sécurité).

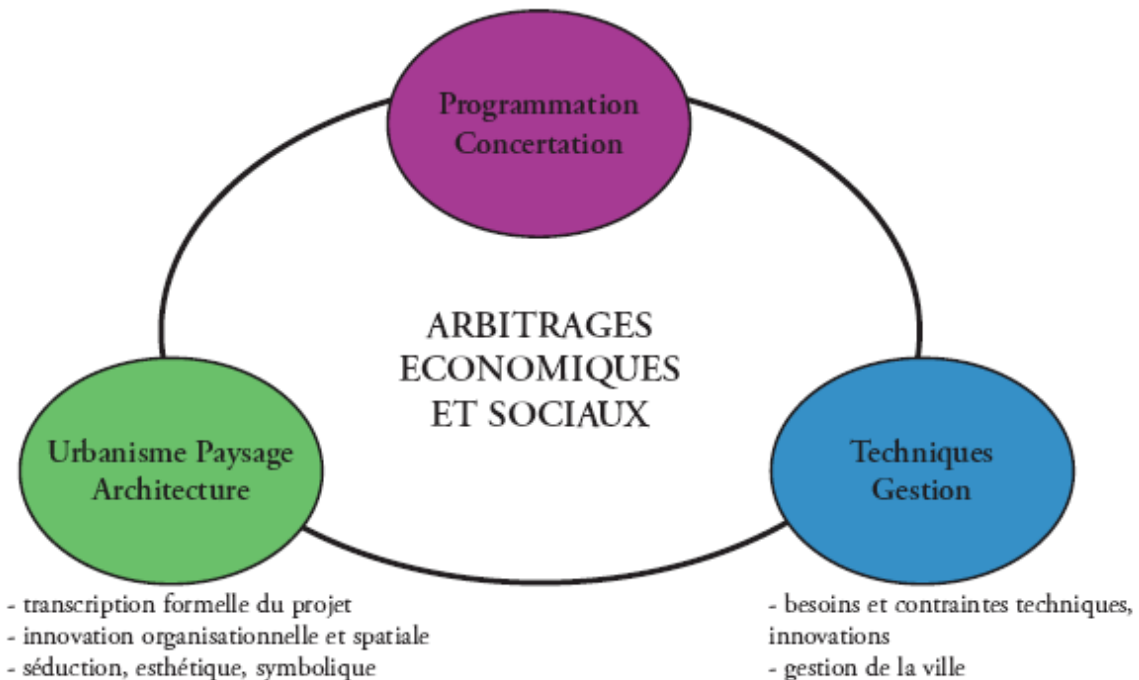
Il faut donc souligner que cette méthode de travail – l'élaboration concertée du projet urbain – est novatrice pour concevoir la ville de demain. Après avoir présenté brièvement les trois pôles de compétences, nous nous attardons plus longuement sur le premier. Parmi les quatre équipes retenues, les trois candidats lauréats sont les structures suivantes : Sémaphores, Ernst & Young et Initial Consultants. Sémaphores est en charge de la concertation et de la programmation immobilière des activités. Cet organisme est représenté entre autres par Manuel Nardin, urbaniste qui a développé une analyse fondée sur l'écoute des acteurs et la compréhension des jeux partenariaux. Julie Alligier décrit les tâches de Sémaphores de la manière suivante :

*« On est là pour organiser des ateliers, organiser des expositions, faire le bilan de la concertation, dans le but d'aider la Maison de la Confluence. Là on est en train de le rédiger, à travers l'exposition, les opinions qui ont été recueillies auprès de la population. Ça concerne à la fois les habitants du quartier, ceux des communes alentours, ceux de Gerland et aussi le reste de l'agglomération. C'est aussi ouvert aux écoles, tout cela dans un but pédagogique » (Julie Alligier, consultante chez Sémaphores).*

Le positionnement stratégique du projet et la rédaction du dossier de création de ZAC sont deux tâches qui incombent à Ernst & Young. Finalement, le dernier organisme du troisième lot, Initial Consultant, est en charge de la programmation des équipements et services. Selon le dossier de presse produit sur le lancement de la 2<sup>ème</sup> phase du projet, ce groupement se positionne comme animateur des trois pôles, « favorisant l'intelligence collective, la cohérence et l'imagination ».

La figure n° 1 indique clairement les trois pôles présents dans le dispositif de concertation du projet Lyon Confluence. Bien qu'il existe des interactions entre ces groupes, nous analysons dans cette étude uniquement le pôle programmation – concertation.

### INTERACTIONS ENTRE LES POLES DE COMPETENCES



**Figure 1 : Interactions entre les pôles de compétences (source : dossier de presse)**

Dans notre présentation des acteurs, nous mentionnons également l'association « Robins des Villes », basée à Lyon et qui est impliquée dans bon nombre de projets, et notamment Lyon Confluence. Selon leurs explications, nous pouvons décrire leur rôle particulier dans ce grand

projet. En effet, l'association exerce des interventions de sensibilisation au projet. Elle est directement appelée par Lyon Confluence pour animer des balades et des ateliers dans les écoles. Elle organise ces balades de chantier depuis 2006, durant lesquelles ses membres font découvrir au grand public les chantiers de la Confluence, et lui explique le fonctionnement d'un tel projet. Cette organisation se donne également pour mission de faire remonter les remarques des habitants sur le projet, informations récoltées durant ces animations et compilées dans le bilan de leurs actions. Un de leurs objectifs clairement établi consiste à mobiliser le maximum de personnes afin qu'elles assistent aux ateliers de concertation donnés par la Maison de la Confluence. En septembre 2009, les Robins des Villes prévoient de mettre sur pied des « animations familles » autour de la 2<sup>ème</sup> phase, et justement dans la même optique de mobiliser la population et de l'encourager à se manifester sur le projet.

Comme nous l'avons expliqué ci-dessus, la Maison de la Confluence est donc un acteur actif dans le processus de concertation du projet. Sa contribution à ce dispositif est sans précédent et nous allons le constater en développant les différents outils qu'elle a constitués dans le but de recueillir un maximum d'information. Son rôle est de jouer le lien entre deux acteurs éloignés, comme expliqué durant notre entretien avec Thaïs Ekel :

*« On essaie de faire le tampon entre la société d'aménagement, les élus et le quartier. Ça permet de faire remonter et analyser l'information » (Thaïs Ekel, chargée de concertation à la Maison de la Confluence).*

Ce rôle est également perçu de la même manière par Julie Alligier qui définit cette organisation en ces termes :

*« Ils ont ouvert la Maison de la Confluence en 2008, c'est un point relais au milieu du quartier, un point d'information et de recueil d'informations. C'est là que se tiennent toutes les réunions avec les participants, c'est un lieu d'échange » (Julie Alligier, consultante en immobilier chez Sémaphores).*

Finalement, afin de présenter les différents acteurs présents dans la concertation lyonnaise, Thaïs Ekel dresse un panorama de ces derniers :

*« Les acteurs impliqués dans la concertation sont à la fois les associations locales, les habitants (à titre individuel), les usagers, les gens qui travaillent dans le quartier (à titre individuel aussi), les entreprises (à titre plus collectif), les élus, des professionnels, des associations hors-quartier, des associations plus thématiques, comme les Robins des Villes. Il y a aussi l'Union des commerçants et artisans perrachois (UCAP) » (Thaïs Ekel, chargée de concertation à la Maison de la Confluence).*

Comme nous l'avons précisé précédemment, la concertation au sein du projet urbain Lyon Confluence se caractérise par une diversité d'acteurs conséquente. Maintenant que nous les avons décrit, nous allons analyser les dispositifs employés par la Maison de la Confluence.

### 5.2.2. Palette des différents outils utilisés

Pour rappel, la concertation sur le grand projet urbain Lyon Confluence a été lancée pour la première fois par la délibération de la Communauté Urbaine en juin 1998. Depuis, le projet a fait l'objet de multiples formes de participation, par rapport à des aménagements spécifiques. Depuis novembre 2006, un lieu lui est désormais dédié sur la presqu'île lyonnaise, au Cours Charlemagne 102 : il s'agit de la Maison de la Confluence.

Dans cette partie de notre étude sur la palette variée des outils mis en œuvre dans le cadre de la concertation, nous allons justement décrire ces instruments proposés par cette Maison de la Confluence. Cet endroit, haut lieu de la concertation du projet Lyon Confluence, met en scène plusieurs moyens permettant de récolter les informations du public, que nous allons décrire par la suite. Deux personnes, chargées de concertation, y sont présentes dans des horaires larges

afin de répondre aux interrogations du public, d'expliquer le fonctionnement du projet, mais aussi dans le but de récolter les diverses opinions ou propositions formulées par les visiteurs de ce site.

Les cartes A5 permettent à leurs utilisateurs de laisser un message, un avis, une proposition ou un souhait sur une carte qu'ils accrochent sur les murs de la Maison de la Confluence. Ces cartes sont divisées selon plusieurs thématiques et se déclinent ainsi en plusieurs couleurs. Par exemple, une des neuf cartes se réfère aux espaces publics, et comporte ainsi le titre suivant : « Grand-place, petits espaces verts : vous y ferez quoi demain ? ». On y trouve en premier lieu un bref descriptif des points prévus par rapport au projet de grand-place, puis un espace vierge propice à l'écriture de propositions, d'avis et de réactions, ou même de dessins et esquisses. À côté de cela, il est indiqué dans quel secteur du parcours exposition le visiteur aura accès à davantage d'information. Finalement, l'utilisateur peut préciser au verso ses coordonnées, s'il le souhaite.



**Image 3 : Cartes A5 sur une paroi de la Maison de la Confluence**

Selon Thaïs Ekel, ces cartes A5 représentent un outil important en termes de recueil d'information. En effet, elles sont aisées à utiliser, regroupent plusieurs thèmes et peuvent garantir un anonymat.

Sur la terrasse de la Maison de la Confluence se trouve le « Pala(r)'bre », qui comme son nom l'indique est une combinaison entre palabre, donc la parole ou le mot et arbre, car il a sa forme. Les visiteurs ont ainsi la possibilité de laisser un mot sur cet arbre, en relation avec un sondage en cours.



**Image 4 : Le pala(r)'bre de la Maison de la Confluence**

Le livre d'or Mur/mur(e), présent à la Maison, est un module interactif qui permet de projeter des messages provenant des usagers sur un mur du site.

En plus de laisser les usagers libres de participer, de se rendre ou non à la Maison de la Confluence, par le biais d'outils précités, la Maison de la Confluence a également recours à la méthode du micro-trottoir, c'est-à-dire que des personnes chargées de concertation vont « aller chercher » l'information, auprès de la population, dans les rues de Lyon, et ce au travers d'interviews audio et vidéo.

Le Journal de la Confluence regorge d'informations utiles pour les usagers et les associations. En effet, il présente le « plan-programme », qui consiste en une sorte d'esquisse, qui reste normalement hors d'accès du grand public, dans les bureaux des spécialistes. Cela montre bien le désir de transparence qui est présent au sein de ce projet urbain. En effet, il est indiqué dans cette revue que l'avis de la population est sollicité « car la concertation continue [...] et que le plan-masse est en gestation et ne sera achevé qu'à la fin du processus de concertation » (2008 : 3). En plus de sa fonction informative, ce périodique sert à relancer la population à donner son avis et à assister aux différents ateliers, car il met en avant les thèmes en discussion et nécessitant des opinions. Nous retrouvons cette vision chez Pierre Lefèvre, architecte, enseignant, chercheur et animateur d'ateliers d'habitants, lorsqu'il indique dans le Journal qu'il « faut entretenir la flamme très longtemps pour donner envie de participer » (2008 : 15).

Les ateliers proposés par la Maison de la Confluence se déclinent en deux groupes, car il existe une volonté des aménageurs de travailler avec le public le plus large et diversifié possible. La première méthode consiste en réunions publiques ouvertes de manière assez large et traitant de thématiques vastes et diverses. Ensuite, la seconde permet d'engager la concertation sous forme d'ateliers de travail plus spécifiques, tant au niveau du public attendu qu'à celui des thématiques abordées.

Le Parcours exposition, atelier permanent se trouvant dans et à l'extérieur de la Maison de la Confluence, vise à présenter les grands enjeux du projet d'aménagement urbain Lyon Confluence et aussi à recueillir les différents points de vue des visiteurs. Des panneaux y sont prévus suivant les grandes thématiques du projet, dont nous parlerons plus en avant de notre étude. Afin de mieux décrire la structure des expositions, nous nous référons à Julie Alligier, qui distingue deux phases :

*« Il y a deux phases d'exposition : la première traite des grands enjeux de la ville du XXI<sup>ème</sup> siècle, de la ville de demain, des enjeux de la phase 2 du projet, des enjeux autour des déplacements, de l'habitat, des espaces publics, des équipements publics et des commerces, et les gens réagissent dessus. Ensuite on a une deuxième phase dans l'exposition, qui est plus ciblée et orientée vers le projet. Il y a par exemple des propositions d'aménagements du Quai Perrache, du pont des Girondins, etc. » (Julie Alligier, consultante chez Sémaphores).*



**Image 5 : Le parcours exposition préparé par la Maison de la Confluence**

Les acteurs chargés de concertation ont également placé des totems dans différents lieux de Lyon, qui offrent aux habitants la possibilité de suivre le projet « à distance » et ont également vocation à inciter les habitants de tous les quartiers à la réflexion.

L'autre grand outil, en termes de recueil d'informations, concerne le site Internet ([www.laconfluenceonendiscute.fr](http://www.laconfluenceonendiscute.fr)). Ce site est un moyen indispensable dans un processus de concertation de nos jours, car il permet au public de prendre part à la participation de manière différente, plus libre et plus facilement. A ce sujet, Thaïs Ekel stipule que :

*« Le site Internet permet à des familles, à des gens qui bossent, qui n'ont pas le temps de venir parler du projet, de donner leur avis depuis leur domicile. L'idée c'était d'avoir un dispositif d'information suffisamment flexible pour faire participer d'autres gens que les gens du quartier qui viennent de toute manière » (Thaïs Ekel, chargée de concertation à la Maison de la Confluence).*

En plus de proposer un mode de communication plus facile d'accès et plus libre, cette plateforme permet également d'élargir considérablement les contributions au niveau spatial. Plus précisément, les informations sont susceptibles de provenir du quartier, de l'agglomération ou même d'une plus grande aire de chalandise.

Dans ce site très développé, nous distinguons plusieurs modules à disposition des internautes. Tout d'abord, le module le plus simpliste consiste à procéder à des sondages, afin de comprendre comment se positionnent les participants par rapport aux thèmes sélectionnés. Ensuite, les personnes chargées de concertation détiennent deux modules interactifs de recueil de données : Comment-® et le Blog des habitants. Grâce au premier, les utilisateurs du site peuvent laisser un commentaire, ou juste un avis, en positionnant une pastille (indiquant si on est d'accord ou pas) sur chacune des dix questions proposées. Cette méthode permet de recueillir l'avis général des utilisateurs sur chaque question mais ne constitue pas en soi un outil très élaboré. Les diverses réactions de la population sont réduites à de simples mots sensés refléter leur approbation, leur mécontentement ou leur refus. Ce procédé ne peut donc pas susciter l'interaction générée par les ateliers sous forme de dialogues constructifs. Le deuxième module interactif – le blog des habitants – permet de donner la parole aux habitants sur des sujets variés et de présenter leurs projets.



**Image 6 : Pastilles utilisées sur la plate-forme Comment-®**

Le dernier outil dont nous souhaitons parler équivaut au cahier de concertation, présent en de nombreux endroits (mairies, Maison de la Confluence, ...), qui est le seul outil « imposé » par la réglementation. En effet, selon Thaïs Ekel :

*« Si on avait voulu faire simple et réglementaire, on aurait pu sortir simplement un cahier de concertation pendant un an, les gens y mettent un mot et après on fait un bilan. Donc on fait ce qu'on a mis en place, mais on aurait aussi pu faire quelque chose de plus simple, juste un cahier » (Thaïs Ekel, chargée de concertation à la Maison de la Confluence).*

Il ressort que cet outil n'est de loin pas celui qui fonctionne le mieux. Son apport en termes de recueil de données est faible. En effet, l'exemplaire que nous avons consulté à la Maison de la Confluence était vierge.

La Maison de la Confluence a créé une base de données de toute pièce afin de pouvoir centraliser les contributions de la population dont les thématiques sont des plus variées. Cet outil a été élaboré afin de pouvoir indexer chaque contribution en fonction du thème abordé. Selon Thaïs Ekel, chargée d'animation et de concertation à la Maison de la Confluence, cet outil est vraiment très pratique car il est à la base de la rédaction du bilan de la concertation. Ainsi, à chaque temps de concertation, dont la fréquence varie de deux à trois mois, la rédaction du rapport s'appuie sur les avis indexés dans cette base de données. Cette arborescence est structurée en neuf grands thèmes dans le but de pouvoir classer tous les apports de la population de manière optimale. Le premier concerne l'architecture qui se subdivise en huit sous-thèmes comme la hauteur, le patrimoine, la qualité architecturale ou encore la trame urbaine. Le deuxième thème traite de la concertation proprement dite et



regroupe deux sous-thèmes, à savoir l'exposition et l'implication citoyenne. Le troisième concerne les contributions ayant trait à la programmation qui se divise en huit sous-thèmes dont les bureaux, les commerces, l'équipement public, les logements ou encore la mixité fonctionnelle. Le quatrième thème est centré sur l'environnement où cinq thématiques lui sont rattachées. Il s'agit du climat, de la qualité environnementale, de la pollution, de la végétalisation et du paysage. Le cinquième englobe tout ce qui a trait à l'espace public tel que l'espace vert, espace public ouvert et fermé ou encore l'usage. Le sixième thème concerne l'habitat et plus précisément la mixité sociale et intergénérationnelle, le logement social et les prix. Le septième est central car il regroupe tout ce qui concerne de près ou de loin les déplacements. On retrouve ici diverses thématiques telles que le stationnement, les transports en commun, les déplacements doux, le trafic, la voirie, l'autoroute ou encore l'accessibilité. Le huitième thème est centré sur la qualité de vie comme la vie de quartier, le mode de vie, l'animation, le tourisme et l'attractivité. Finalement, le dernier thème concerne le marché de gros qui se divise en trois sous-thèmes, à savoir l'occupation temporaire, le devenir et la réhabilitation.

En plus de ces catégories, il convient de préciser que cet outil de mise en commun renseigne également sur la provenance des informations, c'est-à-dire que les personnes chargées de concertation connaissent la valeur en termes de taille de données de chaque outil utilisé dans la concertation.

Ainsi, cette base de données traduit la volonté des acteurs chargés de concertation de vouloir prendre en compte les contributions de la population, ceci en indexant chaque avis de manière optimale au travers des neuf thèmes très détaillés.

Finalement, de manière générale, on constate que la palette des outils a été conçue dans un souci de diversification des avis afin d'obtenir une meilleure représentativité. En effet, selon Thaïs Ekel,

*« Les outils ont été créés toujours dans cette optique de toucher des acteurs différents, des gens qu'on ne touche pas forcément à travers la concertation réglementaire » (Thaïs Ekel, chargée de concertation à la Maison de la Confluence).*

### 5.2.3. Thèmes abordés

Comme nous l'avons mentionné dans le chapitre relatif aux outils, la Maison de la Confluence recueille et consigne soigneusement tous les avis exprimés à l'oral, au cours d'un atelier de concertation, par écrit sur internet ou dans leurs locaux. Toutes ces contributions sont répertoriées selon les neuf thèmes exposés dans le chapitre précédent pour ensuite être relayés auprès des concepteurs de l'aménagement de la Confluence. Ce procédé est mis en place afin que les responsables des aménagements tiennent compte des préoccupations des habitants dans l'élaboration de leurs projets.

Selon le site internet « laconfluenceonendiscute.fr », les sujets sont variés mais certains suscitent d'avantage de commentaires que d'autres. En effet, il semble que le thème des déplacements et des modes de transport suscite le plus de contributions car il rassemble à lui seul 29% des points de vue exprimés. La majorité semble réclamer des aménagements pour favoriser une mobilité douce, tels que des pistes pour les rollers, des transports en commun fiables ou des voies de circulation propres pour les cyclistes. Toutefois, les habitants font aussi valoir leurs besoins de place de stationnement. La question de l'autoroute A7, ainsi que les liaisons avec les quartiers environnants sont également fréquemment abordés.

En effet, ceci est confirmé par Alligier,

*« Pour les habitants, l'objectif est de déclasser l'autoroute, parce que c'est pas du tout compatible avec le développement d'une ville du XXIème siècle.*

*Ils veulent donc supprimer cet axe routier pour le transformer en boulevard urbain, le limiter à 50 km/h. Cette thématique ressort énormément dans la concertation » (Julie Alligier, consultante chez Sémaphores).*

Le deuxième thème qui regroupe le plus de contributions a trait à la programmation et concerne 16% de la totalité des avis. Sous ce thème ont été rangés les avis relatifs aux commerces de proximité et aux équipements publics du quartier. Les demandes dans ce domaine sont fortes car la population réclame des commerces alimentaires, des équipements sportifs, culturels et des structures de garde pour les jeunes enfants. Les espaces publics rassemblent 13% des points de vue exprimés. Le public souhaite des espaces verts où les usages ne sont pas prédéterminés tels que des parcs, des jardins ou encore des squares. Le thème de la qualité de vie regroupe également 13% des avis des contributeurs qui aspirent à un cadre de vie et de travail agréable. Les habitants expriment leur désir de conserver une ambiance de quartier conviviale, voire « provinciale ». L'habitat est le cinquième sujet qui rassemble 10% des avis recueillis. La démarche écologique est plébiscitée mais les questions de prix et de mixité préoccupent également la population.

L'architecture et les formes urbaines, l'environnement, l'avenir du marché de gros figurent également parmi les thèmes abordés mais ne suscitent pas autant de contributions que les sujets mentionnés ci-dessus.

#### 5.2.4. Apports et limites de la concertation

Nous avons présenté un ensemble d'acteurs actifs dans ce dispositif de concertation, ainsi qu'une large palette d'outils servant à récolter les avis de la population et à les compiler. La base de données est à ce jour extrêmement riche en informations, reste à savoir comment l'aménageur les prend en compte. En lisant cette citation qui provient du Journal de La Confluence – « Beaucoup reste à définir, mais depuis un an, urbanistes, paysagistes et architectes, programmistes et experts en développement durable imaginent la ville de demain en se nourrissant de vos idées et des besoins que vous avez exprimés » (2008 : 3) – nous percevons bien la volonté de ces acteurs de considérer avec intérêt les avis et opinions du public. Il est toutefois évident que le Journal de la Confluence fait la publicité de la concertation et n'est donc pas totalement objectif.

En termes d'apports, Alligier montre qu'il existe une réelle prise en compte des informations recueillies, mais qu'il est difficile de quantifier l'influence effective des contributions :

*« Par exemple dans la phase 2, à force d'écouter les gens s'exprimer sur la continuité Nord-Sud et des liaisons à l'intérieur du quartier, mais aussi l'importance des commerces ou des équipements sportifs, Lyon Confluence a mis en place de nouvelles études pour répondre justement aux attentes. Ça montre bien qu'il y a une réelle prise en compte des besoins et des attentes. Au bout d'un an de concertation, trois nouvelles études sont menées » (Julie Alligier, consultante chez Sémaphores).*

Elle ajoute d'autres exemples de cas où l'avis de la population est entendu, notamment sur la barrière du Quai Perrache et sur sa future ouverture sur le quartier, ou encore sur la Place des Archives :

*« Ces trois exemples montrent bien la prise en compte du retour des avis » (Julie Alligier, consultante chez Sémaphores).*

Dans ces cas-là, la population s'exprime en amont du projet, en faisant part de ses avis et revendications. Dans d'autres exemples, elle réagit à un projet proposé par les urbanistes sous forme de maquette. À ce sujet, Alligier et Ekel nous ont donné l'exemple d'un talus antibruit longeant le Rhône et l'autoroute.

*« C'est-à-dire qu'au début ils (les urbanistes) étaient partis d'un talus un peu simpliste, végétalisé avec une bande de terre pour diminuer les nuisances sonores de l'autoroute. Mais les habitants ont exprimé plusieurs réticences, certains car ils privilégiaient la vue sur le fleuve. Ainsi, le projet initial a été modifié et ce talus sera moins haut, avec des niveaux différents, plus structuré et accompagné d'une piste cyclable » (Julie Alligier, consultante chez Sémaphores).*

Cette citation illustre relativement bien la prise en compte de l'avis de la population dans l'élaboration d'un aménagement public. Ces modifications qui surviennent en cours de projet l'enrichissent et améliorent certains points.

Par exemple, Ekel mentionne le fait que les équipements publics dans la Confluence sont rares et qu'il existe un réel besoin de la part de la population :

*« En ce qui concerne les équipements publics, actuellement il n'y a que la patinoire. Donc il y a une vraie demande en équipements. Le travail de l'aménageur consiste à faire remonter aux politiques de manière assez fine le besoin en équipements » (Thaïs Ekel, chargée de concertation à la Maison de la Confluence).*

Cette citation illustre deux éléments : premièrement, on voit que les habitants ont des revendications sur ce projet, et deuxièmement que la concertation permet de faire remonter ces requêtes jusqu'aux politiques et concepteurs.

Toutefois, certaines limites inhérentes à la concertation peuvent être évoquées. En effet, selon Verhage, la représentativité de la population dans la concertation est défailante :

*« Il existe un risque que le résultat de la concertation soit biaisé, car la représentativité n'est pas parfaite. Un des enjeux central de la participation c'est que la représentativité de la population soit la plus large possible. Toutefois, lors des ateliers, on remarque une surreprésentation de personnes âgées et blanches » (Roelof Verhage, professeur à l'IUL).*

Philippe Chaudoir, lors d'une présentation des projets urbains lyonnais, tenue à l'IUL le 20 avril 2009 dans le cadre du séminaire de terrain de géographie, a également mentionné la difficulté à laquelle se heurte la concertation, en ce qui concerne une représentativité limitée de la population lors des ateliers. Il soulignait le fait que ces derniers se caractérisaient par une surreprésentation de personnes âgées.

À l'inverse, Alligier décrit plus précisément les flux de personnes qui se rendent à ces ateliers :

*« Il y a des habitants du quartier, qui consacrent beaucoup plus de temps au projet, qui font des propositions, des croquis et les donnent à la Maison de la Confluence. Il y a aussi des gens qui font partie d'associations, donc plus calés sur la question et d'autres qui viennent simplement par curiosité. Il y a donc différents stades d'investissement, mais je ne pense pas qu'on puisse parler de catégories sociales. Il n'y a pas que les personnes âgées, il y a aussi des jeunes. La majorité sont des personnes d'âge mûr, la cinquantaine, mais il y avait aussi quand même des personnes plus jeunes, donc je ne généraliserais pas » (Julie Alligier, consultante chez Sémaphores).*

À ce sujet, Ekel indique la volonté de la part de Lyon Confluence de toucher une population large :

*« Là où la deuxième phase est plus intéressante que la première, c'est qu'elle cible un échantillon plus représentatif de la société » (Thaïs Ekel, chargée de concertation à la Maison de la Confluence).*

On remarque donc que les points de vue sur cette concertation diffèrent, et que le souci d'être face à une représentativité adéquate est bien présent. Malgré cette volonté de toucher une

population plus large que celle de la première phase, Verhage explique que la pertinence des propos des habitants n'est pas toujours optimale, à cause de la complexité du projet urbain.

*« Un projet urbain est très complexe, donc il est difficile de faire participer la population de par cette complexité. Si on veut que l'avis de la population soit constructif, il y a aussi une partie pédagogique à réaliser. Il ne faut pas que l'avis des habitants reste porté sur des cas très précis (localisation d'arrêts de bus, emplacement d'un banc, etc.), car ça n'aura pas forcément d'impact et beaucoup plus de mal à influencer le projet dans son ensemble » (Roelof Verhage, professeur à l'IUL).*

Julie Alligier met l'accent sur le fait que les ateliers ont un caractère contraignant et formel :

*« Participer à un atelier, c'est plus d'investissement que se rendre directement à la Maison de la Confluence. Dans les ateliers, les gens sont plus timides, c'est plus limité en place, il y a des horaires établis, c'est aussi une contrainte. Donc pas toutes les personnes ne viennent alors que la Maison incite plus les gens à venir. (En se référant aux ateliers) Les gens parlent moins facilement, parce qu'il y a des techniciens, des personnes très averties sur le sujet. » (Julie Alligier, consultante chez Sémaphores).*

Il faut constater que ces deux acteurs tiennent un discours qui va dans le même sens. La Maison de la Confluence a également bien compris tout l'enjeu présent autour de la pertinence du discours de la population. Pour cette raison, elle exerce aussi une activité d'information pédagogique auprès du public. À côté de cela, l'association Robins des Villes est active sur ce même sujet : elle mène des actions de sensibilisation, d'explication et de mobilisation auprès de la population.

## 6. CONCLUSION

Dans le cadre de cette étude, notre objectif consiste à cerner les caractéristiques de la concertation dans le projet urbain Lyon Confluence. Afin de répondre à notre question de départ, qui pour rappel est – *Comment se caractérise la concertation dans le cadre du projet urbain Lyon Confluence ?* – nous nous sommes intéressés à la diversité des acteurs, à la large palette des outils prévus, aux différentes thématiques qui apparaissent, pour finalement dégager quelques apports, limites et enjeux de cette concertation.

Tout d’abord, la deuxième phase de la concertation se différencie en de nombreux points de celle de la première. De par sa diversité d’outils, de par l’importance donnée au pôle concertation, il y a vraiment une volonté d’intégrer la population la plus large possible, et ceci en amont du projet. Malgré les avis controversés de Chaudoir et Verhage, concernant la représentativité des habitants, Ekel et Alligier remarquent qu’elle n’est pas si contestable :

*« Pour revenir à cette représentativité, on ne peut pas mettre un couteau sous la gorge des gens et les obliger à venir participer. Je crois que c’est une démarche volontaire, citoyenne et il faut accepter que ça soit le 3% de la population locale. C’est utopique de vouloir avoir un échantillon représentatif de toute la population » (Thaïs Ekel, chargée de concertation à la Maison de la Confluence).*

Il ressort de cette citation le fait que la participation est une démarche volontaire et qu’il est très difficile de convaincre l’ensemble de la population à s’exprimer sur le projet en cours. Néanmoins, il faut constater que les moyens mis en œuvre par le pôle concertation sont considérables et permettent de recueillir de nombreux avis de la part de la population. Ce processus réussit vraiment à élaborer un cahier des charges qui compile les nécessités des usagers et habitants.

La diversité d’acteurs évoquée par les auteurs de notre problématique est également présente dans le projet « Lyon Confluence », et ces derniers sont en constante interaction grâce au dispositif de concertation préalable qui a pour objectif de recueillir une information optimale auprès de la population et ainsi produire un projet qui réponde le mieux possible aux attentes des usagers.

Malgré les quelques limites précédemment évoquées, la concertation reste un processus fondamental dans un projet urbain. Dans le cas de la Confluence, cette dernière est très développée afin de limiter les erreurs de conception dans les aménagements. Grâce à la diversité d’outils mis en place, la concertation produit le maximum de contributions de la part de la population et ce dans une large échelle regroupant une grande diversité d’acteurs.

Finalement, il ressort de cette étude que la concertation s’intègre en amont du projet urbain Lyon Confluence. De ce fait, son exploitation va avoir une influence sur le projet en soi, dans la mesure où l’avis de la population sera pris en compte pour la réalisation des aménagements futurs. Son influence est toutefois difficilement quantifiable du fait que la phase 2 est en cours de réalisation. Cela dit, les différents outils mis en place et le volume d’informations déjà recueillies dans le cadre de cette concertation nous incitent à penser qu’une certaine influence sur le projet est envisageable.

## 7. BIBLIOGRAPHIE

### 7.1. Articles

**Arnstein, S. R.** 1969 : A Ladder of Citizen Participation. *JAIP* vol. 35 n° 4. 216-224.

**Bourdin, A.** 2001 : Comment on fait la ville, aujourd'hui, en France. *Espaces et Sociétés* 105-106. 147-167.

**Bressan, F.** 2004 : La participation dans les projets d'aménagements urbains. Genève : Université de Genève-Institut d'architecture.

**Fareri, P.** 2000 : Ralentir. Notes sur l'approche participative du point de vue de l'analyse des politiques publiques. In Söderström, O., Cogato Lanza, E., Lawrence, R.J. et Barbey, G. (eds.) *L'usage du projet*. Lausanne : Payot, 17-37.

**Novarina, G.** 2000 : Conduite et négociation du projet d'urbanisme. In Söderström, O., Cogato Lanza, E., Lawrence, R.J. et Barbey, G. (eds.) *L'usage du projet*. Lausanne : Payot, 51-63.

### 7.2. Internet

Charte de participation du Grand Lyon

<http://www.grandlyon.com/Charte-de-la-participation.1376.0.html>

Journal de la Confluence, n° 2, novembre 2008. Bardet, B. (directeur de publication)

« Lyon Confluence, un cœur de ville sort de terre »

[http://www.lyon-confluence.fr/index.php?rubrique=527&sad\\_flag\\_ID=1](http://www.lyon-confluence.fr/index.php?rubrique=527&sad_flag_ID=1)

« Lancement de la 2<sup>ème</sup> phase du projet. La méthode, les acteurs » 2007, Dossier de presse.

Le Blog des habitants

<http://www.laconfluenceonendiscute.fr/leblogdeshabitants/>

# LA VILLE EVENEMENTIELLE

Arditi Mélanie & Tallent Laure Alizée

## 1. INTRODUCTION

Étudier les événements qui caractérisent une ville permet d'appréhender celle-ci sous différents angles. Les retombées économiques, la politique de la Ville ainsi que le rayonnement national et international permettent une lecture plus approfondie des événements et également de la ville.

Dans le cadre de notre terrain à Lyon, nous avons choisi d'aborder le volet social de la politique culturelle de la Ville, en cherchant à comprendre comment un événement tel que la Fête des Lumières peut être un outil dans la stratégie de développement urbain et de cohésion sociale de certains quartiers. Nous nous sommes concentrées sur les résidences d'artistes: des projets de mise en œuvre d'installations artistiques. Celles-ci sont une « pièce charnière » entre les volontés sociales de la Ville et la Fête des Lumières, nous permettant d'identifier l'action sur le territoire d'un festival. Le point de vue de différents auteurs sur les actions publiques et la cohésion sociale ainsi que sur le marketing urbain nous ont permis de mieux comprendre les différents enjeux des événements festifs, notamment en terme d'action sociale.

Après un développement de notre question de recherche et de nos objectifs, le cadre théorique nous permettra de mieux comprendre les enjeux liés à la ville événementielle. Nous avons déterminé un certain nombre d'acteurs susceptibles de répondre à notre question de recherche, avec un acteur de la Fête des Lumières responsable de projets d'arrondissement, des acteurs de la politique culturelle et territoriale ainsi que des personnes travaillant dans des centres sociaux. L'analyse des résultats nous permettra de saisir les données pertinentes pour répondre à notre question de recherche.

## 2. PROBLEMATIQUE

### 2.1 Objet d'étude

La Ville de Lyon et ses partenaires ont mis en place, dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) de Lyon pour 2007-2009, un projet de quartier sur dix territoires de la commune. Les stratégies sont divisées en cinq chapitres, les deux premiers étant ceux qui vont nous intéresser : « la géographie prioritaire d'intervention » et « les schémas territoriaux de développement global des quartiers prioritaires » (CUCS, pp. 5-6). À l'intérieur du premier chapitre, sont définis les quartiers pour lesquels une intervention est nécessaire. Ainsi, l'on retrouve trois catégories représentant chacune différents niveaux de priorité. Les quartiers de première catégorie sont les plus nécessiteux, ils ont besoin de transformations tant sur le plan urbain, que social et culturel. La deuxième catégorie regroupe les quartiers caractérisés par

des difficultés sur le plan social et économique justifiant ainsi des améliorations des conditions de vie de ses habitants. La dernière catégorie concerne les quartiers où il est essentiellement nécessaire de prévenir les risques de dégradation sociale.

Dans le cadre de notre recherche nous allons nous focaliser sur des quartiers prioritaires suivants: les Pentes de la Croix-Rousse dans le 1<sup>er</sup> arrondissement, le quartier de Mermoz dans le 8<sup>ème</sup> arrondissement, ainsi que le quartier de Moncey dans le 3<sup>ème</sup> arrondissement.(voir figure 1)

Nous allons nous concentrer sur un festival clé de Lyon, La Fête des Lumières, pour analyser les actions entreprises dans les quartiers prioritaires du CUCS. « *Initié en 1989, le premier Plan Lumière est une démarche pionnière, tout à la fois politique, technique et artistique. En organisant la mise en lumière pérenne de la Ville, il a donné un nouveau visage à la cité, et permis d'éclairer plus de 250 sites dans toute la ville. La vision a changé, la lumière n'est plus uniquement sécuritaire, mais une composante essentielle de l'urbanisme* ». (Plans lumières). Avec l'organisation du festival, on assiste aussi à une véritable transformation de l'espace urbain. Concerts, messes, animations : cette manifestation attire plusieurs millions de visiteurs chaque année et s'est transformée en un atout désormais international pour la ville. Le festival n'a pris sa forme actuelle qu'en 2004. D'un simple événement le 8 décembre, il a été étendu sur quatre jours, pour devenir un festival de renommée internationale. « *La soirée du 8 décembre (...) consiste désormais en une succession spatiale et chronologique d'animation commerciale de quartiers, et de sons-et-lumières municipaux, centraux* ». (DELEUIL 1994 : 119) Des résidences d'artistes se sont mises en place pour proposer des projets artistiques pour les quartiers « *destinés principalement à transfigurer l'espace public (...), créer des espaces nouveaux de rencontre et de participation et permettre la réappropriation symbolique de certains territoires par l'intermédiaire de projets artistiques* » (Résidences 2007). Ces résidences permettent ainsi à la population de participer activement à l'élaboration des illuminations.

## 2.2 Questions de recherche et objectifs

Ces éléments nous amènent à formuler notre question de recherche ;

*De quelle manière la Fête des Lumières participe-t-elle à la cohésion sociale des quartiers concernés par les résidences d'artistes?*

Philippe CHAUDOIR sociologue à l'institut d'urbanisme de Lyon, s'intéresse aux événements festifs dans le milieu urbain, et au croisement entre politique, culture et social dans ces derniers. Il affirme que « *l'action publique locale est (...) prise aujourd'hui dans une triple injonction* » (CHAUDOIR. 2004 : 20): employer les ressources endogènes pour développer le territoire, s'inscrire dans un cadre de concurrence internationale et finalement maintenir une cohésion sociale. Dans notre étude, à partir de ces trois injonctions, et plus précisément celle concernant le maintien de la cohésion sociale, il s'agira de déterminer comment la Fête des Lumières participe au renforcement de celle-ci. Et plus précisément de savoir de quelle manière les acteurs du CUCS utilisent-ils le festival pour renforcer la cohésion sociale dans les quartiers prioritaires sélectionnés antérieurement et déterminer quel est le rôle de ces résidences d'artistes.

Nos objectifs seront donc dans un premier temps, d'explicitier le fonctionnement du CUCS, et déterminer les enjeux des résidences d'artistes. En prenant en compte les résidences, la Fête des Lumières et le CUCS, nous poserons le contexte de notre sujet. Dans un deuxième temps,



il s'agira de déterminer les caractéristiques de chaque quartier. De par leur positionnement géographique et leur population, des objectifs distincts se détachent en termes sociaux. Enfin notre troisième objectif s'articulera autour de la cohésion sociale et de la Fête des Lumières, en s'appuyant sur les expériences antérieures des résidences d'artistes. Cet objectif est le nœud central de notre sujet de recherche. Nous tenterons de comprendre quels sont les enjeux de la Fête des Lumières dans les quartiers prioritaires. Comment se sont déroulés les résidences dans les quartiers ? Quelles formes de cohésion sociale les résidences d'artistes ont-elles permis de renforcer ?

### 3. CADRE THEORIQUE

La ville événementielle peut se définir selon CHAUDOIR (2007) comme le temps de l'éphémère et l'espace festif. Toujours selon lui, le contexte d'émergence de ville événementielle dans les années 1980 doit sans doute s'interpréter au regard de mutations convergentes concernant tout autant des registres sociaux qu'économiques, politiques ou spatiaux. « *Le terme de ville événementielle pourrait désigner alors la manière dont les villes tendent à se positionner, sans intermédiaire, comme porteuses d'un projet urbain spécifique et actrices dans une concurrence inter-métropolitaine* » (CHAUDOIR, 2006 : 20). Elle se structure surtout autour de la constitution de communautés éphémères, à la fois locales et prises dans les logiques de la globalisation. Comme l'écrit M. GRAVARI-BARBAS (2007), « *la ville globale est festive, et la ville festive est bien plus qu'une addition d'événements festifs dans l'année : c'est un scénario et une fiction urbaine, un discours narratif de la ville proposé par les acteurs locaux, qui vise à projeter la ville vers un état de festivité permanente qui efface ou qui lisse les problèmes et les conflits urbains* ». Les événements festifs en général n'ont donc pas uniquement des motivations festives, ces derniers pouvant être utilisés pour « *asseoir un ensemble de projets qui ne sont que très rarement stricto sensu festifs* ». (GRAVARI-BARBAS, 2007 : 397).

Nous allons à présent développer les trois injonctions énoncées par CHAUDOIR (2004) auxquelles doit répondre l'action publique. Premièrement le développement du territoire par des ressources endogènes, c'est-à-dire sa géographie, son histoire, sa population, sa culture, son économie, fait appel au développement du milieu associatif ainsi que culturel. Ceci dans le but de développer un lien social et s'ouvrir aux initiatives proposées par la population à « *créer des événements rassembleurs générateurs d'un potentiel identitaire* » (CHAUDOIR 2007: 5).

Deuxièmement, se positionner face à d'autres territoires partenaires ou concurrents. Dans le cadre de cette injonction, il est aussi question de marketing urbain. Les événements sont forces de développement. « *L'événement urbain c'est ce qui « fait événement » dans la ville, d'une manière occasionnelle, récurrent ou permanente, qui met les dynamiques internes de la ville en relation avec des publics et des courants d'échanges externes* » (NOISETTE 1996 : 326). Dans un contexte de concurrence internationale, une grande ville comme Lyon doit, elle aussi, rivaliser pour attirer des capitaux, des industries et des touristes. Il est donc de plus en plus important pour cette dernière d'avoir des spécificités qui lui sont propres afin de continuer à être compétitive à l'échelle nationale voire même internationale. Lyon a donc un double enjeu: se faire une place au niveau international ainsi que de se démarquer de Paris. (BAILLY, 1993 : 863-866). On peut le constater par l'agenda des festivités à Lyon qui condense plusieurs événements de renommée internationale ainsi que d'autres festivals tout au long de l'année. (voir figure 2)

Il existe plusieurs stratégies dans le domaine du marketing urbain qui peuvent être menées par les responsables territoriaux pour promouvoir la ville. Le marketing urbain peut nous aider à comprendre comment la ville de Lyon a utilisé un événement tel que la Fête des Lumières pour se repositionner sur la scène nationale et internationale. On pourrait aussi la concevoir comme un « *trait d'union entre la ville et son environnement, vecteur d'image en cohérence avec l'identité urbaine, un foyer d'échanges humains et économique* » (NOISETTE 1996 : 330). L'événement est un outil privilégié de charnière du marketing urbain et du développement économique local (NOISETTE 1996 : 330).

Troisièmement et pour finir l'action publique doit aussi maintenir une cohésion sociale. Pour Durkheim, cette dernière passe par des valeurs collectivement partagées par les membres d'une société et en y incorporant ceux-ci par des mécanismes intégrateurs. (Dictionnaire suisse de politique sociale). La cohésion sociale est ainsi la force qui permet de maintenir des relations entre différents membres d'une société. Cette dernière repose essentiellement sur des formes festives (telles que des événements sportifs, culturels ou religieux) qui permettent de rassembler une communauté éphémère qui prend conscience de son identité collective. (CHAUDOIR, 2004 : 20) L'ambition de la politique de la ville française concernant la cohésion sociale implique selon LELEVRIER (2003) « *deux conceptions de l'action publiques assez différentes : la mixité et le développement social* ». En effet comme elle le souligne, l'objectif de mixité passe par une action de transformation du territoire et par des politiques de peuplement concertées. En revanche, le développement social se centre sur « *une part d'adaptation des services publics pour une meilleure accessibilité des habitants à l'emploi, aux services (...) d'autre part par le développement d'actions collectives de proximité qui vont favoriser les relations entre habitants et apaiser les tensions* ». (LELEVRIER, 2003 : 81) Les éléments énoncés vont nous permettre de comprendre les enjeux politiques liés au festival des Lumières, et nous permettre d'appréhender la mixité et le développement social comme une condition à la cohésion. Nous verrons par la suite l'implication de ces éléments par rapport à notre objet d'étude.

CHAUDOIR (2007) envisage la ville sous l'angle des événements qui s'y déroulent, et pose la question de l'éphémère. Toujours selon lui « *la ville événementielle permet de penser ensemble [les] injonctions (...)* » énoncées précédemment. Avec de plus en plus de manifestations festives qui mettent en scène les ressources de la ville, qui se démarquent au plan international, et qui propose des occasions de rassembler la population, la ville de Lyon pourrait être qualifiée de « ville événementielle ». Cet adjectif descriptif, elle le doit entre autres à des événements tels que les Biennales d'art contemporain et de danse ainsi qu'à la Fête des Lumières. (voir figure 2) Nous verrons par la suite comment ce type de grand événement s'intègre dans les projets de la ville, notamment par le Contrat Urbain de Cohésion Sociale. En effet, différents acteurs participent à la mise en place de cet équilibre social. La volonté politique d'ouvrir la culture et de développer la ville en termes d'espaces se caractérise par différents éléments, comme par exemple « (...) *faire en sorte que la création artistique (...) devienne une composante essentielle de la stratégie de développement urbain* ». (La ville garde le cap, document officiel de la Ville de Lyon).

## 4. METHODOLOGIE

### 4.1 Choix de la méthode de recherche : l'entretien semi directif

Afin de déterminer de quelle manière et sous quelles formes le festival de la Fête des Lumières participe-t-il à la cohésion sociale des quartiers de la Ville de Lyon, nous nous sommes entretenues avec des personnes impliquées dans l'organisation du festival, ainsi que des membres de l'équipe du CUCS et des travailleurs sociaux des quartiers prioritaires énoncés antérieurement.

Nous avons effectué des entretiens semi-directifs afin de parvenir à répondre à notre question de recherche. Il nous a semblé que la méthode était la plus adaptée pour permettre une plus grande liberté à nos interlocuteurs et obtenir les informations désirées. Cette méthode nous a également permis d'intervenir pour recentrer l'entretien sur les objectifs recherchés chaque fois que notre interlocuteur s'écartait du sujet et de poser des questions qu'il n'aurait pas abordées naturellement. (QUIVY et VAN CAMPENHOUDT 2006 : 173-177) Nous avons élaboré des grilles d'entretien personnalisées pour chacun des intervenants, en fonction des objectifs recherchés. Il paraissait plus pertinent de réaliser une grille différente afin d'adapter les questions aux interlocuteurs et d'obtenir de plus amples informations.

### 4.2 Informateurs

Afin de mieux comprendre les enjeux de la Fête des Lumières, des résidences d'artistes, des projets en cours et les liens possibles avec les politiques sociales de la Ville, nous avons décidé de nous entretenir avec différents acteurs politiques, sociaux et culturels. Nous avons trouvé les premiers contacts sur internet, sur le site de la Fête des Lumières et du CUCS. Une fois sur place nous avons été aiguillées vers des directeurs de Centres Sociaux, en contact plus direct avec la population. Au total, nous avons rencontré cinq personnes. Nous avons eu leur accord pour communiquer leurs noms ainsi que pour enregistrer nos entretiens.

- **Laila Kalai-Kimelfeld** (21 avril, 11h, 57 minutes), chargée de projets d'arrondissements de la Fête des Lumières au service des événements et de l'animation depuis 2004. Nous l'avons interrogée car nous cherchions à comprendre le lien direct entre les projets concrets de la Fête des Lumières, le comité de sélection et les résidences d'artistes dans les quartiers des arrondissements. Son point de vue général nous a notamment permis de comprendre la relation entre le CUCS et la Fête des Lumières.
- **Nicolas Rochette** (21 avril, 16h, 55 minutes), agent de développement territorial du 3<sup>ème</sup> arrondissement. Nous cherchions à avoir d'avantage d'informations sur la politique territoriale et les objectifs du CUCS pour le quartier de Moncey. Nous voulions également connaître l'impact social du festival sur ce quartier.
- **Xavier Lucas** (22 avril, 9h30, 1heure 05 minutes), agent de développement à la Mission de Coopération Culturelle, en charge des quartiers du 1<sup>er</sup>, 5<sup>ème</sup>, 8<sup>ème</sup> arrondissements, et des thématiques Cultures Urbaines et Pratiques culturelles des habitants dans les quartiers. Nous recherchions des renseignements sur les liens existants entre les quartiers nommés prioritaires par le CUCS et la Fête des Lumières.

- **Christian Chapelon** (23 avril, 11h, 36 minutes), directeur adjoint du Centre Social Mermoz Sud, 8<sup>ème</sup> arrondissement. Nous voulions avoir des informations concrètes sur les retombées sociales suite aux résidences.
- **Antoine Tasseau** (23 avril, 16h, 42 minutes), directeur adjoint de la Maison pour Tous, 3<sup>ème</sup> arrondissement. Nous avons besoin d'informations complémentaires sur le quartier, sa population ainsi que sa vision personnelle de l'événement.

### 4.3 Retranscription et codage

Nous avons effectué, à la suite de chaque entretien, une retranscription synthétique des enregistrements. Les entretiens ont eu lieu pour la plupart dans des bureaux privés, mais deux de nos entretiens étaient dans des espaces plus ouverts, dans des environnements quelque peu bruyant, ce qui a compliqué certaines fois la retranscription. Nous avons codé l'ensemble de nos entretiens en séparant une première fois les informations relatives aux différents quartiers. Ensuite nous avons re-sélectionné les données de chaque quartier selon différents sous-thèmes découlant de notre question recherche et de nos objectifs.

## 5. ANALYSE DES RESULTATS

Les données que nous avons recueillies sont essentiellement tirées des cinq entretiens, et complétées par de la documentation qui nous a été fournie par nos interlocuteurs. Nous avons décidé de diviser notre analyse de résultats en deux parties distinctes, la première tente de répondre aux deux premiers objectifs et la deuxième partie se penche sur notre troisième objectif.

### 5.1 Cadre général

#### 5.1.1 *La Fête des Lumières et les résidences d'artistes*

*Un événement clé : La Fête des Lumières*

Dans un premier temps, nous allons nous concentrer sur l'événement clé que nous avons choisi pour réaliser cette étude. En effet celui-ci va nous permettre d'articuler les différents éléments de notre analyse, à savoir, la cohésion sociale, les politiques et l'événement festif. On assiste à un changement de politique culturelle en l'an 2000. Avant cette date, les événements tels que la Fête des Lumières ou Tout l'Monde dehors, concernaient uniquement la presqu'île, en excluant les quartiers périphériques ou alors marginalisés, comme c'est le cas pour le quartier des Pentès de la Croix-Rousse. La Fête des Lumières s'étend dès lors dans tous les arrondissements de la ville.

Nous allons commencer par expliquer le déroulement de la Fête des Lumières quant aux illuminations des différents sites et aux objectifs visés par les organisateurs. Il existe « trois portes d'entrées » pour les artistes: les appels d'offre, les appels à projet d'arrondissement et enfin les résidences d'artistes. Les appels d'offre constituent des commandes publiques dont le budget peut atteindre 100'000€ Ils concernent principalement les bâtiments publics, tels que l'Hôtel de Ville ou la cathédrale Saint-Baptiste. Çe sont donc, en général, de grandes

installations, très coûteuses et qui attirent un grand nombre de visiteurs. Deuxièmement, les appels à projet d'arrondissement qui concernent tous les bâtiments, les rues, etc. Le financement de ces projets est plus réduit. Et finalement, les résidences d'artistes qui jusqu'en 2009 étaient très cadrées et concernaient uniquement certains quartiers. En effet, dans « l'appel à projet » de l'édition 2009, le comité n'a pas délimité de quartiers afin de ne pas restreindre les propositions des artistes (bien que certains quartiers soient déjà envisagés par les membres du comité de décision de la Fête des Lumières). Ces résidences permettent donc d'inclure de plus petits projets et de pouvoir faire participer la population à la conception.

### *Les résidences d'artistes*

Les résidences ont pour objectif de créer une installation lumineuse afin de transfigurer l'espace public et plus particulièrement les territoires Politiques de la Ville. Il s'agit de créer des lieux de rencontre et de participation ainsi que de permettre à la population de tous les arrondissements de se réappropriier symboliquement certains territoires. (Fête des Lumières, Résidences)

Les résidences sont des projets qui nécessitent beaucoup d'investissement de la part de l'artiste. Comme nous l'a expliqué Laïla Kalai-Kimelfed, en proposant un projet c'est à lui de satisfaire les critères du comité de sélection, constitué de plusieurs co-financeurs : la Ville, l'Etat et la Région. La seconde contrainte des résidences concerne la participation de la population. L'artiste doit satisfaire l'enjeu social des résidences, ce qui implique une participation active des habitants. Il doit donc être capable de concilier l'aspect artistique et social de son projet. Nous verrons par la suite, dans les retours d'impressions des résidences, que la tâche de rallier ces deux aspects n'est pas toujours facile pour l'artiste. Comme le dit Nicolas Rochette, la participation de la population dans la réalisation est un moyen pour les habitants de se réappropriier la ville. Au centre de Lyon le spectacle est en quelque sorte « offert » à la population, et dans les quartiers hors du centre, c'est la population qui participe à l'élaboration des projets artistiques. C'est aussi un moyen d'englober tous les quartiers, même les plus excentrés. Pour ceux-ci, les installations lumineuses ne sont pas conçues pour attirer les spectateurs du centre ville, mais vise leur intégration aux festivités. C'est alors une manière d'intégrer toute la population de la ville, pour qu'elle soit concernée par le festival, comme faisant partie de la communauté urbaine malgré leur éloignement géographique. Comme l'affirme Nicolas Rochette:

*« Les résidences ont vraiment pour but de faire en sorte que les habitants et les acteurs locaux s'approprient cette fête. Quand il y a déjà quelque chose [plusieurs installations], pour moi il n'y a pas d'enjeu. Par contre l'enjeu est encore plus fort quand il y a un quartier qui se transforme. Et c'est ce que je vous disais, les résidences sont un accompagnement aux transformations de quartiers » (Nicolas Rochette, agent de développement territorial du 3<sup>ème</sup> arrondissement).*

La collaboration de l'artiste avec les maisons de quartier est la manière la plus efficace de travailler sur le projet. Ces dernières sont des lieux conviviaux, de rencontres, d'atelier de travail, elle est également un lien direct entre la population et l'artiste. Antoine Tasseau nous a aussi fait part du désir de la maison de quartier de participer au comité de sélection des projets pour le festival. Ceci permettrait une implication plus en amont des associations ou des maisons de quartier dans le projet, garantissant une meilleure efficacité artistique et sociale.

Selon la Mission de coopération culturelle, les résidences ont permis de faire émerger des dynamiques locales sur les territoires qui en ont bénéficié. Le principe est cependant critiqué par certains acteurs locaux et élus d'arrondissement car il implique un cahier des charges lourd comprenant la qualité artistique espérée et une forte capacité de mobilisation des habitants pour un budget contraignant (bilan février 2009).

### *5.1.2 Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale et les quartiers prioritaires*

#### *Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale*

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) fait partie de la Politique de la Ville qui est le nom donné à une politique de requalification urbaine appliquée à des quartiers défavorisés afin de freiner leur marginalisation. Il est rédigé par la Ville, ainsi que ses partenaires (l'Etat de la Région Rhône-Alpes, le Département du Rhône, la Communauté urbaine de Lyon, la Caisse d'allocation des familles de Lyon),

Le CUCS a différents thèmes privilégiés : la santé, l'économie, l'emploi, le logement et la culture. Le principe consiste à concentrer et à articuler, sur ces sites prioritaires, tous les objectifs urbanistiques, économiques, culturels et sociaux. L'objectif de mise en place des projets vise à croiser le plus d'acteurs possibles afin de diversifier les points de vue. Pour parvenir à ses objectifs en termes d'ouvertures et de changement d'image des quartiers, le CUCS propose de mettre en œuvre des projets culturels en développant des événements festifs. La mission de coopération culturelle de la Ville de Lyon est un service de la direction culturelle qui est en charge du volet culture du Contrat Urbain de Cohésion Sociale. Cette politique publique partenariale tente de réduire les écarts de développement de certains quartiers par rapport au reste de la ville. (Xavier Lucas)

#### *Les quartiers prioritaires*

Certains quartiers de la ville ont été sélectionnés par le CUCS et classés comme prioritaires faisant l'objet d'un travail en partenariat avec les associations et les habitants des quartiers de la géographie prioritaire.

Parmi les dix projets de quartiers sur le territoire, nous avons sélectionné trois quartiers prioritaires : Moncey, les Pentès de la Croix-Rousse et Mermoz. Ces derniers diffèrent sur plusieurs points : leur population, leur histoire, le niveau socio-économique des habitants, la localisation géographique, etc. Ils font donc l'objet de stratégies et de projets très différents. Dans chaque projet de quartier, il s'agit de définir les enjeux et les stratégies pour une plus grande efficacité d'action. Nous allons passer en revue les caractéristiques de chaque quartier.

#### *- Moncey*

Le quartier de Moncey est connu pour sa population mixte. Les chiffres officiels recensent plus de 5 000 habitants, environ 3 700 logements et 500 logements sociaux. Selon les propos de Nicolas Rochette, on retrouve « des bobos » tout autant que des personnes en situation précaire. Il existe une forte intervention sur l'habitat, une importante lutte contre l'insalubrité a été mise en place afin d'offrir un cadre de vie plus sain et une offre de service. Selon le responsable de mission territoriale de Moncey, l'image du quartier est pourtant encore négative. Les projets et les objectifs du CUCS visent ainsi une meilleure mixité culturelle et une certaine valorisation du quartier. Il existe pourtant de fortes inégalités en termes de moyens mis à disposition pour ce quartier. Nicolas Rochette est sceptique par rapport aux rénovations des Berges du Rhône situées à cent mètres de Moncey. Au-delà de

l'aménagement, qui, selon lui, est de qualité, ce sont les moyens alloués par la Ville en infrastructure de nettoyage, par exemple, qui sont en fort décalage. Ceci relativise alors la volonté politique sur les territoires.

*« Ici on est en politique de la ville, on est chargé de réduire des écarts. On met en place des financements un peu plus spécifiques.(...) Il y a une politique publique qui vise une réduction d'écart, en s'appuyant sur tous les moyens culturels, sur les événements de type fêtes de quartiers, Biennales, mais il reste encore des écarts inimaginables » (Nicolas Rochette, agent de développement territorial du 3<sup>ème</sup> arrondissement).*

#### - Les pentes de la Croix-Rousse

Le quartier de la Croix-Rousse compte environ 15'500 habitants, 10'000 logements et 1200 logements sociaux. Géographiquement il est au cœur de ville, dans le centre historique. La priorité principale du quartier vise à conserver une mixité sociale et une diversité ; celle-ci doit se faire par le développement de l'offre de logements sociaux. En effet, ce quartier, populaire à l'origine, souffre actuellement d'un phénomène de gentrification. BIDOU-ZACHARIASEN (2000) qualifie ce terme par « *une transformation de la composition sociale (...) à travers le remplacement de couches populaires par des couches moyennes salariées* ». Ce renouvellement urbain est particulièrement significatif pour les quartiers historiques de la ville, comme les Pentes de la Croix-Rousse. Le prix du foncier ayant nettement augmenté, les classes populaires sont de moins en moins représentées. Les politiques de la ville visent à augmenter le nombre de logements sociaux pour « conserver » une mixité de population.

#### - Mermoz

Géographiquement, Mermoz est un quartier excentré et limitrophe à l'Est Lyonnais, au bord du périphérique. L'arrivée du métro, il y a huit ans, a contribué à son rattachement et à son accessibilité vers le centre. Les chiffres officiels recensent 3 700 habitants. Il comporte exclusivement des logements sociaux. Les travailleurs sociaux font face à des situations sociales fragiles et une forte précarité. Ces chiffres s'expliquent principalement par l'histoire de ce quartier. Il a été construit dans les années 1960 pour répondre à un besoin de logement suite à une forte émigration d'ouvriers nécessitant une structure d'accueil. Les habitants de ce quartier sont des familles très marginalisées, vivant encore dans la précarité et souvent confrontées à la difficulté de trouver un emploi. Cette situation démontre une certaine réalité : la culture n'est pas une priorité. Elle n'est pas forcément envisageable par rapport à leur situation sociale.

*« S'autoriser (...) à aller en ville par exemple à la Fête des Lumières n'est pas évident. Il existe même des habitants qui vivent ici depuis vingt ou trente ans et qui ne sont allés que deux fois au centre ville de Lyon (...). Ces personnes ont des faibles revenus, [elles] ne veulent pas porter le regard des autres.(...)Et leurs priorités sont à d'autres niveaux » (Christian Chapelon, directeur adjoint du Centre Social Mermoz Sud).*

La Ville de Lyon a mis de gros moyens financiers pour que le quartier s'ouvre vers l'extérieur et surtout qu'il ne soit pas exclu de la ville principalement en termes socio-culturels. Ces moyens concernent surtout l'emploi, le logement et la santé. Ils visent une véritable lutte

contre des symptômes de fragilité sociale. Tous les efforts mis en place ont contribué à donner au quartier une meilleure image, même si celle-ci reste ambiguë, et toujours un peu négative, Christian Chapelon nous indique que :

*« Le quartier a trouvé une sorte d'équilibre entre les gens qui ont trouvé un petit boulot, avoir une vie sociale et professionnelle relativement correcte. Entre la population qui vit encore la précarité de façon difficile qui ne sort pas beaucoup et qui reste très discrète. Et une population qui vit dans la délinquance, de la drogue ». (Christian Chapelon, directeur adjoint du Centre Social Mermoz Sud).*

#### 5.1.4 Conclusion

Les résidences d'artistes de la Fête des Lumières représentent un moyen de mise en oeuvre des objectifs du CUCS. Elles tentent de participer au lien entre la population de quartiers socialement défavorisés et un événement emblématique de la ville de Lyon. Les projets des résidences ne concernent pas des thématiques sociales, le but est, au contraire, de sortir du quotidien, de montrer à la population, ce que peut être, par exemple, l'art contemporain.

*« Ce n'est pas aider les gens que de les retourner systématiquement dans leurs problématiques matérielles, on se sent mieux investi quand on a une vraie proposition artistique, pour améliorer le quotidien, la situation du quartier. Dans le cas inverse, le sens artistique du projet perd de la valeur et on se retrouve dans une animation de quartier et le développement social tourne en quelque sort en rond » (Laïla Kalai-Kimelfeld, chargée de projet d'arrondissement de la Fête des Lumières).*

Pour un meilleur fonctionnement du projet et pour être réussi dans son ensemble, l'artiste doit arriver à obtenir une grande qualité artistique et qu'il soit socialement enrichissant, en termes de liens entre les habitants et de participation à la conception. Grâce aux projets dans les zones prioritaires, le festival tente d'englober toute la ville dans les festivités. Ces activités devraient permettre aux habitants de se sentir alors davantage concernés par cet événement de renommée internationale.

La situation des quartiers est singulière, chacun étant confronté à différentes thématiques. Il est important d'avoir à l'esprit toutes les caractéristiques spécifiques à ces quartiers, car elles illustrent bien la difficulté de mettre en place des politiques qui favoriseraient un développement social et les enjeux différents qui en découlent. Les habitants de Mermoz se sentent moins concernés par la culture, leurs priorités étant de subvenir à leurs besoins. Nous verrons par la suite comment la Fête des Lumières «s'implante» de manière très différente selon les réalités sociales spécifiques à chaque quartier et les formes de cohésion sociale en rapport avec les quartiers.

## 5.2 La cohésion sociale et la Fête des Lumières

### 5.2.1 Introduction

Dans ce paragraphe clé, pour répondre à notre question de recherche, nous avons tenté d'obtenir le point de vue relatif à chaque quartier, des travailleurs sociaux et des responsables



territoriaux ou culturels. La première chose que nous retenons, c'est une marginalisation culturelle.

*« Historiquement, la culture dans les quartiers est complètement déconnectée de la politique culturelle locale et peu connectée à la culture de la ville, aucun festival n'intervenait sur les quartiers ». (Xavier Lucas, agent de développement de la Mission de Coopération Culturelle)*

Mais actuellement, on observe un changement dans la logique de développement des quartiers avec une intervention plus massive avec des enjeux culturels, sociaux et politiques. Quand des événements sont développés dans les quartiers, ils deviennent des outils intéressants, dans une certaine mesure, pour le décroisement des quartiers. Pour une certaine période durant les festivités, ils bénéficient d'une forme artistique et culturelle qui permet de les rendre plus attractifs. Xavier Lucas nous a informé que:

*« La première caractéristique de ces quartiers est qu'ils se ghettoïsent, et qu'ils ont une mauvaise image. Les lyonnais les voient comme des coupes-gorges. Ils sont donc victimes de stratégie d'évitement, ce qui limite la mixité [de classe sociale] dans ces quartiers. Le fait de changer leur image, de les rendre attractifs, c'est intéressant à ce titre-là. Il y a très peu d'événements où l'on observe que les gens extérieurs viennent dans ces quartiers ». (Xavier Lucas, agent de développement de la Mission de Coopération Culturelle)*

Et c'est justement dans ce cadre-là, que des événements de type artistiques, comme la Fête des Lumières ou Tout l'monde dehors, attirent davantage la population extérieure au quartier. De nouvelles représentations des quartiers peuvent circuler et nourrir l'imaginaire des lyonnais et ceci permettrait dans une certaine mesure de changer l'image négative rattachée à ces quartiers. Ces événements tentent d'une certaine façon de contribuer au changement des quartiers. Suite à ces différents constats nous nous sommes penchées sur l'aspect de cohésion sociale des quartiers par le biais des résidences mises en place.

Lors de nos entretiens nous avons questionné nos interlocuteurs au sujet de leur définition personnelle de la cohésion sociale. En analysant nos retranscriptions nous avons pu ressortir les éléments suivants :

La cohésion sociale passe avant tout par une mixité à l'intérieur du quartier. Comme nous l'avons abordé précédemment, LELEVRIER (2003) distingue deux conceptions de l'action publique, la mixité dans les résidences et le développement social. L'évolution des politiques de la Ville au cours de ces dernières années en France *« tendent à faire de la mixité résidentielle, la condition primaire de la cohésion sociale et territoriale »*. (LELEVRIER, 2003 : 81) Le cas particulier du quartier des Pentes de la Croix-Rousse l'illustre bien. Dans le quartier de Mermoz, les enjeux concernent la mixité et le développement social. Pour le quartier Moncey, comme nous le suggère Antoine Tasseau, il s'agit d'une forme de développement social :

*« La cohésion sociale c'est de pouvoir vivre en communauté, c'est aider son voisin ; aider les plus faibles, se sentir concerné par ce qui se passe dans son quartier. C'est vivre ensemble, avec les différences de chacun, que ce soit par leur origine, leur religion ou leur culture ».*

*(Antoine Tasseau, directeur adjoint de la Maison pour Tous à Moncey)*

La cohésion sociale se fait aussi par le lien entre des quartiers voisins. Dans le troisième arrondissement, le quartier de Moncey et Voltaire, est partagé en deux par la rue Marignan. Au lieu de s'installer toujours sur la même place, les organisateurs des événements s'efforcent alors de faire un « tournus » entre les places, des Moncey et de Voltaire, pour que les habitants naviguent littéralement d'un quartier à l'autre suivant les années. La Fête des Lumières et les fêtes de quartier tentent ainsi un développement social, que qualifie LELEVRIER (2003) « *d'actions collectives de proximité* » en créant des occasions de travailler en communauté, que ce soit avec ses propres structures sociales ou celles du quartier voisin.

### *5.2.2 La question de la cohésion sociale au regard de la Fête des Lumières*

En englobant tous les arrondissements, le festival tente de participer au renforcement de la cohésion sociale de la ville entière. Des quartiers voisins du centre ville jusqu'aux plus éloignés, la fête est partout. Dans les quartiers les plus excentrés, les objectifs sont radicalement différents du centre ville, en termes de densité, de budget, de fonctionnement, etc. Mais il y a une adaptation face aux besoins des quartiers. Les résidences permettent aux habitants de travailler ensemble sur un projet pour la collectivité. Elles leur offrent la possibilité de faire partie de la fête, à leur manière, avec des projets adaptés aux situations. La Fête des Lumières permet ainsi aux habitants des quartiers de se rencontrer autour d'une installation que leurs « voisins » ont faite.

*« Le projet constitue une mise en valeur de l'espace quotidien, il embellit une rue, un immeuble et donne un prétexte aux habitants pour descendre dans leur rue, de rencontrer leur voisin et de partager un moment convivial ensemble » (Antoine Tasseau, directeur adjoint de la Maison pour Tous à Moncey)*

Les résidences permettent donc de créer du lien social de trois manières. Par le travail en commun lors de la phase de préparation du projet, lors de la célébration du festival ainsi qu'après la fête puisque les résidences lancent une nouvelle dynamique, une nouvelle manière de travailler ensemble.

### *5.2.3 Retour sur les expériences passées*

#### *Moncey*

Bien que proche du centre, il y a peu d'installation lumineuse dans ce quartier. Le lieu principal investi est la Place Voltaire. En 2008, le projet « Voyages de Lumières » (voir annexe 6) avait pour but de montrer l'utilisation de la lumière. En travaillant avec le plexiglass comme matériel, l'artiste a pu obtenir une participation des habitants pour « *graver et travailler la matière* ». Mais les impressions générales sur les retombées sociales suite à l'exposition restent plutôt faibles. Seulement cinquante personnes ont collaboré à la réalisation du projet, ce qui a limité la participation. Les lieux principaux d'accueil des ateliers de préparation étaient le Centre de Loisirs, et la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC). En terme de cohésion sociale, la participation des parents au projet a peut-être créé

des relations sociales inter-générationnelles, ou inter-publics mais relativement peu entre les habitants.

En 2007, l'approche était « plus intellectuelle », basée sur la vidéo, au moyen de projections sur la Place Voltaire et d'images sur les murs, elle a nécessité une participation minimale. Il s'agissait plus d'une recherche d'informations sur les habitants, ce qui, en conséquence a eu peu d'impact sur la cohésion sociale.

En revanche le projet de l'année 2006 (voir annexe 6) a connu un vif succès. Le projet était simple, avec peu de matériel, mais il a suscité une forte participation des habitants du quartier. Il a fallu construire plusieurs milliers de leds reliés à un aimant. Le quartier s'est alors beaucoup investi dans la création de ces « lucioles », et l'artiste a créé diverses petites dynamiques, telles que des groupes de travail où les habitants ont eu la possibilité de travailler ensemble dans des structures différentes. Globalement, le projet artistique n'était pas compliqué, mais, sur un plan social, ce projet a pu participer au renforcement de la cohésion, tant sur le développement social que sur la valorisation du travail de chacun.

*« Une année il y a eu un artiste qui a fait son projet tout seul, il n'a pas réussi à créer une dynamique. Même si il a été accepté par le quartier, mais personne n'est venu voir l'exposition ». (Nicolas Rochette, agent de développement territorial du 3<sup>ème</sup> arrondissement)*

Le projet de l'artiste et sa créativité participent grandement au succès de l'événement ponctuel. Selon les années, les résidences peuvent ainsi plus ou moins bien fonctionner en termes de développement social.

#### *Les Pentès de la Croix-Rousse*

Concernant les Pentès de la Croix-Rousse et la Fête des Lumières en terme de cohésion et de développement social, il n'y a pas de projet en cours proposé par le CUCS. Ceci s'explique par l'offre diversifiée, proposée entre autre par les résidents, les bars ou les étudiants de la faculté d'Arts. Il n'y a, par conséquent, pas besoin d'ajouter une valeur attractive au quartier en favorisant des projets. Les objectifs du CUCS visent alors plutôt une appropriation de la vie culturelle de l'arrondissement et concernent davantage un objectif de mixité résidentielle.

#### *Mermoz*

À l'inverse de la situation des Pentès de la Croix-Rousse, Mermoz ne dispose pas vraiment d'installations. Même si l'inclusion de la Fête dans le quartier a été bien reçue par la population en général, du fait que le quartier soit excentré, les installations paraissent petite par rapport à celles du centre-ville. L'éloignement géographique du quartier contribue à un sentiment de non-appartenance des habitants à l'événement. Au niveau culturel, comme le souligne Christian Chapelon, concernant les habitants, il existe un décalage:

*« Ils n'ont pas le même niveau de référence. Ce qui leur permet de survivre dans un pays qui n'est pas le leur, c'est d'avoir leur propre culture, leurs propres règles, leur propre fonctionnement.(...)Il y a une forte appartenance au quartier. Les enfants qui partent reviennent voir leur famille, il y a une forte identité, ils la revendiquent fortement avec sur le plan culturel tout ce qui va avec. C'est l'occasion de se retrouver, de partager des temps festifs, c'est tout ça qui fait que ces familles ont du mal à aller vers ce que leur propose la Ville en terme de*

*culture* ». (Christian Chapelon, directeur adjoint du Centre Social Mermoz Sud)

Dans le cas de Mermoz, le projet de résidence 2006 avait une ambition artistique assez forte. Il fallait constituer un signal d'entrée dans la ville en faisant un panneau lumineux visible depuis l'autoroute, donc solide techniquement mais qui ne nécessitait qu'une faible implication des habitants. En 2007, les objectifs ont été revus pour un projet plus intimiste (voir annexe 6) localisé sur une place mais la résidence a été un échec. En effet, l'artiste a eu beaucoup de mal à mobiliser la population sur le projet, la réalisation a d'ailleurs été détruite seulement quelques heures après l'inauguration par certains jeunes du quartier.

#### 5.2.4 Conclusion

Au regard de ce chapitre nous pouvons donc constater que dans le cadre de la Fête des Lumières, les résidences d'artistes permettent le renforcement d'une cohésion sociale. Par les groupes de travail instaurés pendant la phase de confection, par la circulation des personnes au sein d'un quartier et les rencontres que l'événement festif suscite, ainsi que par les petites dynamiques qui émergent suite aux festivités, les résidences d'artistes permettent de travailler sur le développement social des quartiers. Il est aussi important de souligner que les objectifs de cohésion, en termes de développement social sont très différents selon les quartiers. Afin de répondre à notre question de recherche, le cas du quartier de Moncey illustre au mieux la cohésion sociale qui peut découler des résidences réussies. Dans un rapport officiel des politiques de la ville de février 2009, le bilan des résidences d'artiste apparaît comme positif. Concernant le quartier de Moncey et la résidence Place Voltaire, la mobilisation de la population a été efficace grâce à l'implication de la Maison pour Tous. « *Les résidences de 07 et 08 ont été positives et donnent aux partenaires locaux l'envie de [les] poursuivre (...)* ». (Antoine TASSEAU) Sur le long terme, les perspectives souhaiteraient améliorer « le lien » entre le centre ville et les quartiers périphériques. Pour les actions de 2008-2009, il s'agirait de poursuivre les résidences sur la place Voltaire ou une autre place peu exploitée, la place Bahadourian. En revanche, le bilan pour le quartier de Mermoz est plus négatif. La mobilisation des habitants, en amont de la fête, a été difficile et il y a eu de grandes difficultés avec des groupes de jeunes, auteurs de dégradations et de violences. La mairie du 8<sup>ème</sup> arrondissement et plusieurs autres acteurs sur le territoire ne souhaitent pas de reconduction de résidence. (Tableau de suivi, Bilan des actions 07-08)

## 6. CONCLUSION

De par la grande diversité sociale, économique, culturelle des quartiers, les politiques culturelles de la Ville de Lyon sont amenées à formuler des stratégies adaptées pour répondre aux besoins d'une population hétérogène. La Fête des Lumières, en tant qu'événement international, tente de participer, à un niveau plus local, à la cohésion sociale de son territoire. Les résidences d'artistes, comme nous l'avons souligné dans notre analyse, tentent de permettre aux quartiers les plus géographiquement excentrés d'avoir la possibilité de participer aux festivités. Comme nous avons pu le comprendre par nos différents entretiens, les résidences d'artistes de la Fête des Lumières peuvent être perçues comme une méthode d'action permettant de travailler sur la cohésion par le développement social à l'échelle des quartiers.

Comme le dit CHAUDOIR (2004 : 21), les actions culturelles des villes, sont depuis toujours inscrites dans une logique de réhabilitation des quartiers, ce qui mène à la nécessité de replacer la culture au centre des actions en matière de développement social urbain. Il est cependant important de soulever, suite à notre analyse, que les réalités sociales empêchent dans certains cas le développement de la cohésion sociale par la culture. La localisation géographique peut influencer l'ouverture de la Ville et l'attrait des visiteurs pour les quartiers périphériques, et elle implique généralement une diminution d'intérêt pour les projets qui y sont réalisés. De manière générale, lorsque les résidences sont menées à bien, elles permettent, au-delà du temps éphémère festif, de créer une forme de lien social. D'autres éléments peuvent également participer. Des images positives du quartier, de nouvelles dynamiques de travail et des engouements pour la culture peuvent ainsi émerger.

Pour la municipalité, le festival est aussi devenu l'occasion de promouvoir ses politiques urbaines (DELEUIL, 1994 : 119). L'étude du festival des Lumières nous a ainsi permis de mieux comprendre comment, au-delà de sa caractéristique festive, cet événement tente de s'impliquer dans le développement social et territorial de la ville. Une analyse de l'impact « social » d'autres festivals ayant lieu dans les quartiers prioritaires sélectionnés permettrait de compléter notre étude. Il aurait aussi été intéressant d'approfondir les recherches en analysant d'autres quartiers ayant bénéficié des résidences d'artistes.

## 7. BIBLIOGRAPHIE

### 7.1 Ouvrages

- **Bailly, A.** 1993: *Les Représentations urbaines : l'Imaginaire au service du marketing urbain*, in Revue d'Economie Régionale n°5, pp. 863-867
- **Bidou-Zachariassen, C.** 2000 : « Processus de gentrification et nouveaux espaces de croissance », in TALLARD M., THERET B., URI D. (dir.), *Innovations institutionnelles et territoires*, L'Harmattan, Paris, p. 264
- **Chadoir, P.** 2007 : *La ville événementielle : temps de l'éphémère et espace festif*, Géocarrefour 82(3)
- **Chadoir P.** et de Maillard, J. (éds) 2004 : *Culture et politique de la ville*. Observatoire des politiques culturelles, Editions de l'Aube, pp. 15-42
- **Deleuil, J-M.** 1994 : *Lyon la Nuit, Lieux, pratiques et images*, Ed. Presses universitaires de Lyon, pp. 109- 123
- **Gravari-Barbas, M.** 2007 : « De la fête dans la ville à la ville festive : les faits et les espaces festifs, objet géographique émergent ». In Da Cunha, A. et Matthey, L. *La ville et l'urbain : des savoirs émergents*, Lausanne : Presse polytechniques et universitaires romandes, pp. 387-416
- **Lelévrier, C.** 2003 : « Renouveau urbain et cohésion sociale », in Pouvoirs locaux, n°68, pp. 77-78, 80-82
- **Noisette, P. et Valléguro, F.** 1996 : *Le Marketing des villes*, Editions d'organisation
- **Palard, J.** 1994 : « Stratégie politique, action culturelle et intégration sociospatiale », in *Science de la Société*, n° 31
- **Quivy, R. et Van Campendhout, L.** 2006 : *Manuel de recherche en sciences sociales*. Paris : Dunod, pp. 173-177

### 7.2 Webographie:

- Café géographique, [http://www.cafe-geo.net/article.php3?id\\_article=1325](http://www.cafe-geo.net/article.php3?id_article=1325), consulté le 3.03.09
- Projet de la ville de Lyon, la ville garde le cap, [http://www.lyon.fr/static/vdl/contenu/evenements/projet\\_lyon/projet\\_lyon\\_dec08.pdf?&view\\_zoom=1](http://www.lyon.fr/static/vdl/contenu/evenements/projet_lyon/projet_lyon_dec08.pdf?&view_zoom=1), consulté le 5.03.09
- Les Plans Lumière, [http://www.lumieres.lyon.fr/fetedeslumieres/sections/fr/lyon\\_et\\_la\\_lumiere/les\\_plans\\_lumiere](http://www.lumieres.lyon.fr/fetedeslumieres/sections/fr/lyon_et_la_lumiere/les_plans_lumiere), consulté le 5.03.09
- Programme des résidences d'artistes, <http://www.lumieres2007.lyon.fr/lumieres2007/sections/fr/programme/residences>, consulté le 15.03.09
- Résidence Moncey, Place Voltaire, 2006, « Lampyre Voltaire », <http://lampyrevoltaire.over-blog.com/>, consulté le 30.05.09
- Résidence Moncey, Place Voltaire, 2008, « Voyage de Lumières », [http://www.lumieres.lyon.fr/lumieres/sections/fr/event\\_view?id=385](http://www.lumieres.lyon.fr/lumieres/sections/fr/event_view?id=385), consulté le 30.05.09
- Résidence Mermoz, Place du Commerce, 2007, « Trois lunes et des milliers d'étoiles », <http://www.lyoncapitale.fr/index.php?menu=04&article=3831>, consulté le 30.05.09

- Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Lyon, 2007-2009, édité en juin 2007
- Politique de la Ville de Lyon, <http://www.polville.lyon.fr/polville/>, consulté le 21.03.09
- Festivals de Lyon, <http://www.culture.lyon.fr/culture/sections/fr/festivals/>, consulté le 21.03.09
- Guy Di Méo, 2008, [http://hal.archives-ouvertes.fr/docs/00/28/14/67/PDF/Patrimoine\\_contemp.pdf](http://hal.archives-ouvertes.fr/docs/00/28/14/67/PDF/Patrimoine_contemp.pdf), consulté le 9 avril 2009
- Dictionnaire suisse de politique sociale, Cohésion sociale, <http://www.socialinfo.ch/cgi-bin/dicoposso/show.cfm?id=147>, consulté le 10.04.09

### 7.3 Références annexes

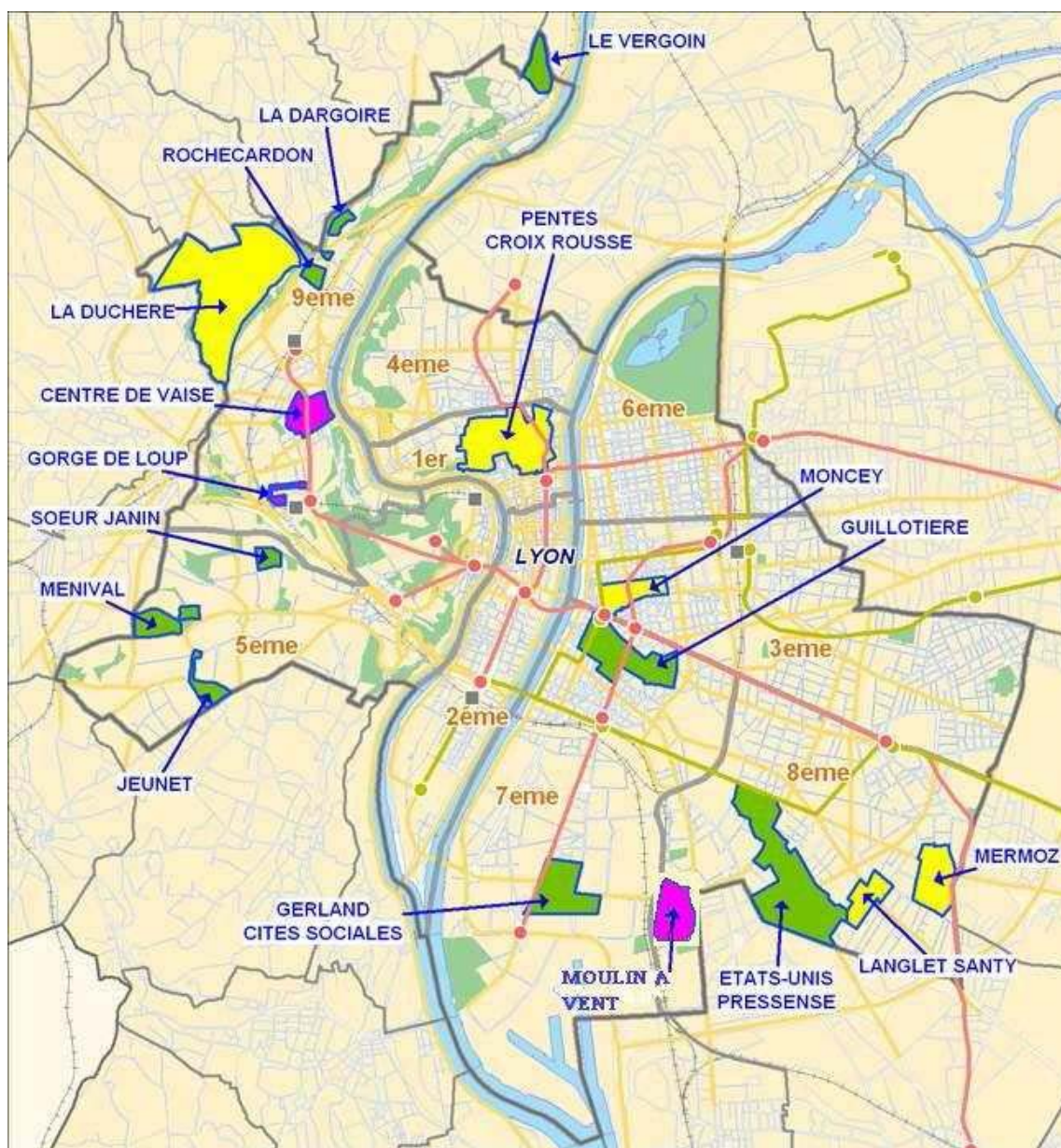
- **Tableau de Suivi, Bilan des actions 07-08 et perspectives 08-09**, de la Charte de Coopération Culturelle II des institutions culturelles lyonnaises, Février 2009, Ville de Lyon, pp.16-17

Figure 1 : Carte des quartiers prioritaires, Plan urbain de cohésion sociale, 2007-2009

En jaune : catégorie 1: quartiers dans lesquelles une intervention massive et coordonnée est indispensable en mobilisant l'essentiel des crédits spécifiques en complément des moyens de droit commun de l'action publique locale : ils font l'objet d'un projet global de transformation tant sur le plan urbain que social et culturel

En vert : catégorie 2 : quartiers caractérisés par des difficultés sociales et économiques justifiant un projet d'amélioration des conditions de vie des habitants, pouvant mobiliser des crédits spécifiques en complément des moyens de droit commun de l'action publique locale.

En violet : catégorie 3: quartiers nécessitant des actions spécifiques pour prévenir les risques de dégradation sociale.



Source : C.U.C.S 2007-2009



Figure 2 : Agenda indicatif des festivals à Lyon

	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier
La Fête des Lumières											5-8 déc.	
La Biennale de la danse								06-30 sept.				
La Biennale d'art contemporain								du 16 sept.				au 3 janvier
Les Nuits sonores				7-11 mai								
Les Assises internat. du roman de Lyon				du 26 mai	au 1er juin							
Tout l'monde dehors					22 juin			au 13 sept.				
La Fête de la musique					21 juin							
Les Nuits de Fourvière												
Les Journées europ. du patrimoine								20-21 sept.				
Le Défilé de la biennale de la danse								14 sept.				
Quais du polar		27-29 mars										
La Nuit du musée				17 mai								

Figure 2: Mélanie Ardit, Laure Alizée Tallent, 10 avril 2009, inspiré du site internet culture.lyon.fr concernant les festivals à Lyon et les grands rendez-vous lyonnais

## Annexe 1

Gille d'entretien : **Nicolas Rochette**

<i>Mots clés</i>	<i>Questions</i>
Présentation personnelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation de son activité</li> <li>• Fonctions</li> </ul>
Quartier de Moncey (3 <sup>ème</sup> )	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Quels sont les projets en cours ?</li> <li>• Description du quartier</li> <li>• Volontés, buts</li> <li>• Carte d'aménagement : comment les fonds sont-ils divisés par la Politique de la Ville ?</li> </ul>
La Fête des Lumières	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Qu'avez-vous pensé des années précédentes ? (feedback)</li> <li>• Comment se fait-il que se soit ce quartier qui ait été sélectionné pour l'appel à projet ?</li> <li>• Quel a été le feedback de la population ?</li> <li>• Qui a de l'influence sur le choix et la réalisation de projet dans le quartier ?</li> </ul>
Cohésion sociale	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Quelle serait votre définition de la cohésion sociale ?</li> </ul>
Cohésion sociale/Fête des Lumières	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vous voyez la Fête des Lumières avec un but plus social ou économique ?</li> <li>• Projets précédents : comment visent-ils à consolider les liens sociaux entre générations et groupes sociaux par le développement de la mixité ?</li> <li>• Est-ce que selon vous, les projets ont créé une cohésion sociale ?</li> <li>• Y a-t-il d'autres festivals qui sont utilisés pour ce quartier pour un but de cohésion sociale ?</li> </ul>

## Annexe 2

Gille d'entretien : **Xavier Lucas**

<i>Mots clés</i>	<i>Questions</i>
Présentation personnelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation de son activité</li> <li>• Fonctions</li> </ul>
CUCS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation de l'organisation</li> <li>• Qui sont les acteurs principaux ?</li> <li>• Quel est le rôle des festivals dans le CUCS?</li> <li>• Budget de la politique culturelle</li> </ul>
La Fête des Lumières	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Quel lien y a-t-il, selon vous, entre le CUCS et la Fête des Lumières?</li> <li>• Peut-on dire que la Fête des Lumières est « utilisée » d'une certaine façon par le CUCS ? Et si oui de quelle façon?</li> <li>• Les projets, les résidences d'artistes liés à La Fête des Lumières sont-ils des éléments clés dans la mise en œuvre du volet culturel du CUCS ?</li> <li>• Quels ont été les bilans de la cohésion sociale pour les quartiers concernés des années antérieures (2008) pour les quartiers de Moncey ?</li> <li>• Y a-t-il d'autres festivals qui sont utilisés pour ce quartier pour un but de cohésion sociale ?</li> </ul>
Politique/CUCS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pourriez-vous nous définir, expliquer les enjeux du CUCS</li> <li>• Quels sont les bilans des années précédentes ?</li> <li>• Quelles sont les autres politiques mises en place pour promouvoir la culture ?</li> </ul>
Quartier de Mermoz (8 <sup>ème</sup> )	<ul style="list-style-type: none"> <li>• En 2006-07 plusieurs projets ont été mis sur place lors de la Fête des Lumières dans ce quartier. Pourquoi on retrouve moins de projet en 2008 ?</li> <li>• Quelle évolution espérez vous ?</li> <li>• Quels sont les bilans actuels en termes sociaux?</li> <li>• Comment la Fête des Lumières a-t-elle « contribué » à ce quartier ?</li> </ul>
Quartier des Pentès de la Croix-Rousse (1 <sup>er</sup> )	<ul style="list-style-type: none"> <li>• On remarque qu'il y a beaucoup d'installations dans le quartier actuellement. Est-ce que le CUCS à permis de renforcer les installations?</li> <li>• Est-ce le quartier a « bénéficié » de la Fête des Lumières?</li> <li>• Quels sont les bilans actuels en termes sociaux ?</li> </ul>
Remarques générales sur les quartiers (ressemblances, différences)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Selon vous peut-on parler de « géographie de la Fête des Lumière » pour renforcer la cohésion sociale ?</li> </ul>

## Annexe 3

Grille d'entretien : **Laila-Kalai**

<i>Mots clés</i>	<i>Questions</i>
Présentation personnelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation de son activité</li> </ul>
Lyon	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Que pensez vous de l'appellation de « Ville événementielle » que certaines personnes donnent à la ville de Lyon ?</li> </ul>
La Fête des Lumières	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Quel est le but de la Fête des Lumières ?</li> <li>• Selon vous, le but met-il plus l'accent sur le social ou l'économique ? ou autres ?</li> <li>• Comment se fait le choix des bâtiments illuminés ?</li> <li>• Explication des deux possibilités</li> <li>• Quels est le principe des résidences d'artistes ?</li> <li>• Quels sont les quartiers prioritaires pour 2009 ?</li> <li>• (nous avons cru comprendre que cette année 2009, il n'y avait plus de quartiers mis en valeurs dans l'appel à projet, pourquoi ?)</li> <li>• Quelle est l'importance des circuits proposés dans le festival ? sont-ils un moyen de faire circuler la population pour créer une cohésion sociale ?</li> </ul>
CUCS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Quel est le rôle des festivals dans le CUCS (l'importance) ?</li> <li>• Comment voyez-vous la participation des résidences comme « apport » à la cohésion sociale ?</li> <li>• Selon vous peut-on parler de « géographie de la Fête des Lumière » pour renforcer la cohésion sociale ?</li> </ul>

## Annexe 4

Grille d'entretien : **Antoine Tasseau**

<i>Mots-clé</i>	<i>Questions</i>
Quartier de Moncey (8 <sup>ème</sup> )	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comment le quartier de Moncey perçoit-il la Fête des Lumières ?</li> <li>• Est ce que le quartier veut-il être plus intégré dans la Fête des Lumières ?</li> <li>• Xavier Lucas nous a expliqué le cas du quartier des Pentes de la Croix Rousse, le fait qu'il soit victime de son succès, et qu'il y ait de moins en moins de classes populaires qui puissent avoir les moyens financiers d'y habiter. Est-il possible d'avoir le même cas de figure avec Moncey-Voltaire, de voir le quartier gagner en attractivité (grâce à la Fête des Lumières) et de voir sa population remplacée par des classes supérieures ?</li> </ul>
Résidences d'artistes de la Fête des Lumières	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Quels sont les buts des résidences d'artistes ? Est-ce un moyen d'avoir de la main d'œuvre pour la réalisation d'un projet artistique ? ou un moyen de faire participer la population à un même événement, de créer une rencontre pour consolider un lien social ?</li> <li>• Quels sont les feedbacks des différentes résidences de la Fête des Lumières ? 2006-07-08, en termes de « cohésion sociale » et d'attractivité du projet.</li> <li>• Est-ce que ses résidences ont lancé un « mouvement », une dynamique pour créer des manifestations, des activités entre les habitants du quartier ?</li> <li>• Par rapport au comité de sélection, nous avons appris qu'il y a toujours quelqu'un en charge des projets d'arrondissement, est ce que, en tant que Centre Social, vous faites partie de ce comité de sélection ?</li> </ul>
Cohésion sociale	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Qu'est ce que la cohésion sociale pour vous ?</li> <li>• Est ce que, par rapport au quartier, il y aurait des festivals, événements plus « efficaces » que la Fête des Lumières pour créer de la cohésion sociale ?</li> <li>• Le fait que le quartier soit « partagé » entre Moncey et Voltaire, est ce que le festival n'a pas aussi pour but de lier les deux parties ? de faire venir les gens de « l'autre côté » ?</li> </ul>

## Annexe 5

Grille d'entretien : **Christian Chapelon**

<i>Mots-clé</i>	<i>Questions</i>
Quartier Mermoz (8 <sup>ème</sup> )	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Quel est la « mission » du Centre Social ?</li> <li>• Comment se positionne le quartier par rapport à la ville de Lyon/ville événementielle ?</li> </ul>
La Fête des Lumières	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comment la Fête des Lumières est-elle perçue par le quartier, la population ?</li> </ul>
Résidence et Cohésion Sociale	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Qu'est-ce que la cohésion sociale pour vous ?</li> <li>• Les résidences d'artistes ont-elles eu un effet sur la cohésion ?</li> <li>• Est-ce que ça les résidences ont lancé un mouvement dans le quartier pour créer plus de manifestations ?</li> <li>• Est-ce que l'on pourrait imaginer un circuit interne au quartier pour créer une cohésion sociale, pour montrer qu'il y a quelque chose après le pont autoroutier ?</li> </ul>

Annexe 6

**Images de La Fête des Lumières, résidences antérieures**



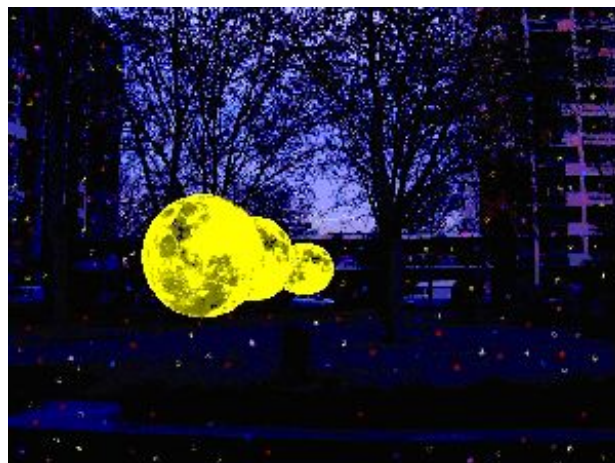
*Place Voltaire, Moncey, 2008, « Voyages de Lumières »*

Source : [http://www.lumieres.lyon.fr/lumieres/sections/fr/event\\_view?id=385](http://www.lumieres.lyon.fr/lumieres/sections/fr/event_view?id=385)



*Place Voltaire, Moncey, 2006, « Lampyre Voltaire »*

Source : <http://lampyrevoltaire.over-blog.com/>



*Quartier Mermoz, Place du Commerce, 2007 « Trois lunes et des milliers d'étoiles »*

Source : <http://www.lyoncapitale.fr/index.php?menu=04&article=3831>





# USAGES DES BERGES DU RHONE A LYON

Camille Boillat et Matthieu Bulliard

## 1. PRESENTATION DU PROJET DE RECHERCHE

Dans le cadre du travail de terrain de géographie, nous avons choisi de nous intéresser à l'aménagement des Berges du Rhône dans la ville de Lyon, et plus particulièrement à la différence entre usages prescrits et usages effectifs.

Ce projet, terminé aujourd'hui, consistait à remplacer un parking par une voie verte, comme l'arrêté de la ville de Lyon du 27 avril 2007 l'indique, qui relie le pont Raymond Poincaré à l'entrée du Parc de Gerland. Elle s'étend sur 5 kilomètres et est interdite à la circulation des véhicules motorisés. Ce nouvel espace urbain a été inauguré le 9 mai 2007.

Ce réaménagement s'opère dans le but de « *développer un nouveau lieu de vie respectueux de l'écologie et s'intégrant dans un vaste projet de déplacement doux* » (site internet de la ville de Lyon).

Le nouveau réaménagement des Berges est composé de plusieurs sites alternant les espaces sauvages, de promenade, de loisirs, de repos et ceux-ci comprennent des installations aussi diverses que des équipements pour le skate, des terrains de sport, une galerie botanique, des terrasses, des restaurants ou encore des aires de pique-nique comme il est indiqué sur plusieurs documents se trouvant sur le site internet du Grand Lyon.

## 2. PROBLEMATIQUE

### 2.1. Rupture avec la logique fonctionnaliste

L'intérêt pour les espaces publics s'inscrit dans une tendance générale allant dans le sens d'une revalorisation de la ville, en rupture avec la logique fonctionnaliste. Celle-ci trouve son fondement dans la démarche moderniste et vise une adaptation aux exigences des logiques techniques pures, sans réflexion globale quant à l'histoire et la valeur identitaire du lieu selon VERMEERSCH (1998 : 182). La fonction principale de la plupart des espaces publics était de répondre aux besoins fonctionnels liés à un seul mode de déplacement, la voiture particulière (TOUSSAINT ET ZIMMERMANN 2001 : 185). Dans cette optique, le rôle des espaces publics était principalement de gérer les flux de circulation. La vision des espaces publics comme lieux de vie était donc négligée et celle-ci a mené à une perte d'identité de ces derniers (TOMAS 2001 : 79).

C'est avec l'émergence de la société de loisirs et les changements de pratique sociale qu'elle a entraînés que la question des espaces publics retrouve une place centrale dans les réflexions sur le développement urbain. De plus en plus d'espaces publics sont devenus stratégiques pour la mise en scène de l'urbain (TOUSSAINT ET ZIMMERMANN 2001 : 63). La rupture avec cette logique fonctionnaliste n'est pas précisément datée, mais se situe vers les années 60-70 selon VERMEERSCH (1998 : 182).

La ville de Lyon connaît une évolution similaire. Elle a également été marquée par une logique fonctionnaliste, les Berges actuelles du Rhône ayant auparavant formé un énorme parking, outil essentiel pour réguler la circulation (TOUSSAINT ET ZIMMERMANN 2001 : 201). La prise de conscience d'une perte de sens des différentes places publiques est observée par Jean-Louis Azéma : « *Les aménagements étaient souvent l'objet d'intervention successives, par strates, indépendants les uns des autres, débouchant sur des contradictions d'usages, des espaces vides de sens qui n'étaient plus des lieux supports de vie sociale. Les aménagements se dégradent malgré la qualité paysagère exceptionnelle des sites de l'agglomération, malgré la richesse et la diversité culturelle rencontrées dans les villes de l'agglomération, dans les quartiers, malgré les traces et la mémoire d'une histoire toujours présente* » (TOUSSAINT ET ZIMMERMANN 2001 : 185).

Cette observation a mené au lancement d'une politique de requalification en 1989 dont l'objectif précis était d'aménager l'espace public comme support d'usages et lieu de vie, à la disposition de la population (TOUSSAINT ET ZIMMERMANN, 2001, p. 186).

Cette rupture claire décrite au-dessus entre période de fonctionnalisation et période de reconquête de l'espace public est cependant clairement à nuancer selon GERARDOT (2004 : 2). Elle la définit comme étant caricaturale. Cette évolution n'est selon elle pas aussi tranchée et est plutôt le fruit de compromis, de contradictions, de stratégies plus ou moins conscientes. Parler de rupture, ce qui implique un changement clair et précis, semble donc exagéré.

## 2.2. Définition de l'espace public

Dans ce travail, nous allons essentiellement nous concentrer sur certains aspects de l'espace public, notamment ceux concernant les usages collectifs et la mixité sociale.

Rémy et Voyé définissent l'espace public de manière suivante : « *Va être dit espace public au sens fort, un espace accessible n'importe quand – c'est-à-dire n'ayant ni heure d'ouverture, ni heure de fermeture : rues, places publiques – par n'importe qui, sans aucune discrimination, pour des activités qui ne sont pas explicitement déterminées, à condition que celles-ci se conforment à un règlement d'usage, établi par l'autorité publique. On se trouve donc dans un espace où l'homme, comme citoyen ou comme hôte, a une liberté totale de circulation et où est possible toute interaction libre et non contrôlée entre individus supposés autonomes* » (DE ROTEN 1999 : 9).

Cette définition décrit l'espace public idéal, d'un point de vue tout à fait théorique. On constate ici que le caractère de mixité de l'espace public est mis en avant, celui-ci se devant d'être accessible par n'importe qui. Dans le même ordre d'idée, HOSSARD ET JARVIN définissent l'espace public comme un « *espace à l'usage de tous* » (2005 : 21).

TOUSSAINT ET ZIMMERMANN mettent également en avant cet usage collectif, en abordant la notion de solidarité. Selon eux, « *il est attendu que la requalification des « espaces publics » restaure les conditions de la solidarité. Les « espaces publics » restaurés doivent exprimer la solidarité que le développement urbain contemporain aurait presque aboli* » (2001 : 78).

Dans ce but, toujours selon TOUSSAINT ET ZIMMERMANN, l'espace public « *doit assurer toutes les fonctions sans en privilégier une contre les autres : en assurant la mixité des usages l'espace du public assurera la mixité sociale, c'est-à-dire le mélange des genres, des âges et des groupes sociaux, voir le mélange des groupes ethniques par lequel s'impose le rapport entre les autochtones et les étrangers étrangers* » (2001 : 79).

La volonté d'un usage collectif et mixte est donc ici affichée. Nous retrouvons chez les deux auteurs une idée similaire à celle émise par Rémy et Voyé : « *l'espace public doit favoriser le mélange et dans ce but ne pas favoriser une fonction par rapport à une autre. Les espaces publics visent à éviter la discrimination* » (2001 : 79).

Pour ce qui est de l'état de la question dans la littérature sur le cas lyonnais, nous retrouvons une vision semblable. Claire Gerardot, qui se penche sur l'analyse des discours par rapport au projet des berges du Rhône, constate que les idées de partage et de mélange sont mises en avant par l'utilisation répétée du terme consensus (GERARDOT 2004 : 9).

Pour Rosemberg, ces discours autour de la notion de consensus visent à encourager l'appropriation collective : ils entraînent la « *mise en scène de l'association des différents acteurs de la reconquête, prêts à mettre en œuvre conjointement leurs compétences pour transformer la ville, la mise en scène du sentiment d'identité, d'appartenance à une ville que l'on veut transformer. C'est donc un véritable sentiment d'appartenance à la ville qui se trouve magnifié par le consensus, afin d'être propagé et partagé* » (GERARDOT 2004 : 9).

Nous observons ici que les discours sont orientés volontairement vers l'idée du partage, du sentiment d'appartenance commune dans le but de conditionner les pratiques futures des usagers.

Le consensus revient donc à regrouper les qualifications de différents acteurs et de les mettre en œuvre afin de produire en nouvel espace public. La quasi-totalité de la population pourra ensuite l'occuper et s'y identifier.

Cependant, cette idée de mixité et de partage ne fait pas l'unanimité chez tous les auteurs. Selon BARTHEL, qui lui ne se concentre pas sur les discours, mais sur des observations de terrain, elle se retrouve menacée. En étudiant le nouvel aménagement des Berges du Lac de Tunis, il souligne que cet espace « *n'est pas (encore ?) pratiqué comme un espace de partage* » (2006 : 131). Il y remarque que « *les sociabilités traduisent des situations d'interaction sociale différenciées et révélatrices de stratégies de marquage de l'espace* » (132). Au lieu d'une mixité sociale et d'un partage de cet espace dit « public », il y observe que « *de la distance sociale a été recréée par les usagers* » (138) et que « *ce type de lieu permet la concrétisation d'un certain nombre d'attitudes et de valeurs pour afficher une distinction sociale* » (139).

BETIN (2001) discute également la notion d'espace public comme étant une notion de partage de l'espace et de mixité sociale en parlant du réaménagement de la presqu'île de Lyon. Dans son article, on retrouve cette idée de l'espace public mixte et partagé, mais elle y est nuancée par la notion d'usage différencié des espaces publics. Cette notion met en évidence le fait que l'espace public n'est pas partagé par tous ces utilisateurs qui se mélangent, mais plutôt qu'il s'opère un partage des espaces publics entre différents groupes sociaux. Ce partage s'effectue donc à l'aide de moyens tels que l'appropriation, qui est, selon HOSSARD ET JARVIN « *l'acte de faire sien par l'attribution d'un sens* » (2005 : 23). Ce moyen semble donc en contradiction avec les notions de partage et de mixité initialement traitées.

Betin met ici en évidence un point central de notre travail. Il fait la distinction entre une mixité qui correspond à un mélange total des usages et usagers et une mixité qui correspond à une appropriation différenciée, où différents groupes d'usagers vont s'approprier différentes zones. Nous allons revenir sur cette distinction au cours de notre travail.

STEBE ET MARCHAL confirment le discours de Betin. Selon eux la mixité sociale renvoie à un état d'équilibre idéal. Selon l'étude de Chamborden et Lemaire qu'ils décrivent, la réalité est différente. En effet, le mélange de groupes différents dans un lieu ne favorise pas forcément les relations sociales et ne réduit pas les distances sociales entre ces groupes (2007 : 99).

Toujours en nuanciant cette idée de partage et de mixité, SANSOT met en évidence l'existence de toute une série de barrières plus ou moins difficiles à franchir dans des lieux publics : le sexe, la situation socio-économique, l'âge, l'origine ethnique. Il donne l'exemple des discothèques, lieux publics selon lui, dont la musique forte peut être dissuasive pour les personnes âgées (1991 : 79). Il y a donc certains facteurs qui font en sorte qu'un espace ne sera pas accessible de la même manière pour différents individus et il sera de ce fait évité.

A travers cette partie, nous avons cherché à définir la notion d'espace public. En ce qui concerne les définitions théoriques de l'espace public, nous remarquons avec les auteurs cités ci-dessus que les notions de partage et de mixité sociale y prennent une place importante. L'espace serait donc pour eux un espace auquel toutes les populations ont accès et dans lequel elles se mélangent. Cependant, il s'avère que l'étude de cas spécifiques met en évidence la difficulté de la réalisation de cet objectif et cette remarque se vérifie déjà avec les auteurs cités ci-dessus. En effet, l'analyse de discours de Rosemberg est nuancé par les analyses pratiques de Barthel et de Betin.

Pour la suite de notre travail, il est utile de préciser que nous abordons la notion de mixité dans le sens de la diversité. Nous visons à mettre en évidence le mélange d'usagers divers dans une même zone. L'absence de ce mélange dans une zone particulière ne signifie pour autant pas qu'il n'y a pas de mixité, celle-ci pouvant être différenciée, comme le précise Betin, cité précédemment.

Afin d'aborder plus précisément ce concept de mixité sociale, il convient de se pencher sur l'analyse des interactions.

### 2.3. Interactions sociales

Lors d'interactions dans un lieu public, deux acteurs principaux entrent en compte selon CLAVEL (2002 : 43) : les professionnels (concepteurs, responsables politiques) qui prennent les décisions et interagissent avec la population, et les citoyens. Ces derniers occupent les espaces et les transforment en « *lieux habités* », les chargeant d'histoire : les lieux deviennent des lieux de pratique, de relation, de mémoire, d'imaginaire et en deviennent familiers car ils permettent « *le jeu des appropriations et contre-appropriations (les évitements, les refus) qui créent un « chez-soi », commun et cependant distinct pour chacun, avec les autres usagers des lieux* ». Ce processus est défini de la manière suivante : « *Ces différentes pratiques s'organisent en fonction de la configuration des espaces, des cheminements obligés et possibles : tracés, alignements, entrées d'immeubles, cours, passages, commerces, équipements divers, et aussi d'éléments non toujours prévus pour les pratiques qu'ils polarisent : un banc, une bouche d'aération, un arbre, un recoin,...* Une occupation parallèle à la détermination architecturale et sociale des lieux s'instaure, où les habitants, les passants, ne se comportent pas seulement en usagers mais en producteurs d'espaces. Les appropriations, secrètes ou visibles, individuelles ou répétées par de nombreux utilisateurs, peuvent prendre des formes multiples. L'occupation physique des lieux s'opère par des parcours ou des stationnements réguliers, des marquages visibles (un sentier se dessine non loin de celui prévu par le paysagiste, des graffitis remplacent les affiches, des dégradations sont l'ordinaire d'un immeuble), des détournements d'usage (le trottoir devient piste de planche à roulette) » (CLAVEL 2002 : 43-44).

Clavel met ici en évidence que chaque usager va s'approprier l'espace à sa manière. Les pratiques de ces derniers sont en partie contraintes par les équipements préexistants, mais ils peuvent également dépasser ces contraintes, notamment par le détournement du mobilier urbain.

Après avoir défini les acteurs concernés lors des interactions et donné quelques indications sur les diverses pratiques des usagers, nous allons maintenant nous pencher sur Goffman, qui a étudié toute une série de modalités d'interactions, qui nous seront utiles afin d'étudier concrètement les pratiques des usagers sur le terrain le long des berges du Rhône.

LAVADINHO (2002) emploie les études de Goffman pour parvenir au constat que le langage corporel sert de marqueur spatial. Pour signifier sa distance par rapport à un groupe, un individu va avoir recours à toute une série de mouvements corporels, comme le fait de se tenir en retrait, de jeter des regards au loin ou sur sa montre ou son portable. Toujours selon Goffman, cette fois cité par LEUBA (2008 : 16), certains objets que l'individu transporte avec lui (sac, vêtements, lunettes, chien, etc.) peuvent également faire office de marqueurs, comme par exemple des vêtements qui traînent sur le sol.

En plus du langage corporel et des objets transportés, les vêtements comme élément d'appartenance à un groupe sont également mentionnés par Dumont, où les skateurs définissent leur propre groupe par le style vestimentaire (HOSSARD ET JARVIN 2005 : 201). Le style vestimentaire peut donc être considéré comme un marqueur efficace. Cet élément n'est d'ailleurs pas laissé de côté chez Goffman. Selon lui, les vêtements sont importants afin de « contrôler les impressions du public ». En effet, Goffman perçoit les situations d'interactions comme une mise en scène. L'usager remplit par analogie le rôle de l'acteur. Celui-ci va faire en sorte de se comporter selon des « valeurs communément associées à certaines positions sociales », quitte à se déconsidérer (NIZET ET RIGAUX 2005 : 21).

Le fait de mentionner cette métaphore théâtrale nous permet de prendre du recul par rapport à nos observations. Il semble en effet important d'être conscient que l'espace public, comme scène, implique des comportements qui ne sont pas forcément naturels, l'usager étant conscient qu'il est regardé par d'autres usagers.

Cette métaphore théâtrale ainsi que toutes les stratégies d'appropriation et d'appartenance sous-entendent l'existence d'un conflit lié à l'occupation d'un espace, ou du moins l'existence d'intérêts divergents par rapport à celle-ci. Les différents groupes vont tenter de se différencier par rapport aux autres.

Pour comprendre la raison de cette différenciation, Doise et al. mettent en évidence dans leur ouvrage sur la psychologie sociale le fait qu'en cas de conflits liés à l'occupation d'un espace, un groupe va attribuer des images et des caractéristiques négatives aux autres groupes (DESCHAMPS, DOISE ET MUGNY 1991 : 15). L'espace en question dans notre travail serait donc celui des Berges du Rhône et il convient dès lors d'étudier la manière dont les usagers perçoivent les différents groupes occupant le même espace.

Dans cette 3ème partie de notre problématique, nous nous sommes concentrés sur les interactions. Ainsi, nous avons pu mettre en évidence différents indicateurs qui permettent d'identifier diverses stratégies d'appropriation. Tout d'abord, Clavel parle de marqueurs physiques comme étant les traces du processus d'appropriation par les usagers. Ce terme de marquage se retrouve également de manière importante dans l'œuvre de Goffman. Des objets tout comme des attitudes particulières peuvent avoir comme objectif l'appropriation d'un espace. Le style vestimentaire est le dernier élément que nous avons mis en avant qui est utilisé par les usagers dans leur relation avec l'espace. Celui-ci permet de se distinguer d'autres usagers d'un même espace.

Il s'agit pour notre travail de terrain d'étudier l'existence de ces différentes stratégies d'appropriation et de marquage tel que présentées ci-dessus. Une fois analysées, ces attitudes nous permettront de vérifier et de nuancer la définition d'espace public comme espace de mixité sociale et de partage, ouvert à tous, praticable et identifiable par tous.

### 3. QUESTION DE RECHERCHE ET OBJECTIFS

Etant donné la grandeur des berges du Rhône à Lyon (5 kilomètres environ), nous avons décidé de nous concentrer sur un espace spécifique. Cet espace est celui des terrasses de la Guillotière, qui s'étend du pont Wilson au pont de la Guillotière. Il a éveillé notre intérêt car il contient plusieurs équipements divers. On y trouve une place de skate, un terrain multisports, des places de jeux et des terrasses dont certaines sont en gradins. Nous avons donc choisi cet espace car il nous semblait le plus intéressant en terme de diversité de population et de partage de l'espace.

Notre question de départ est la suivante :

*Quelles sont les différences et/ou les similitudes observées entre l'usage prescrit et l'usage effectif de l'espace public des terrasses de la Guillotière à Lyon?*

Par cette question, très générale, nous avons cherché à répondre à plusieurs sous-questions, plus précises, en relation avec notre problématique :

- Est-ce que les concepteurs du projet ont cherché à réaliser un espace public de partage et de mixité sociale ou ont-ils plébiscité un usage différencié des terrasses de la Guillotière?
- Observe-t-on une mixité sociale sur tous les sites (place de skate, terrasses, terrain multisports, place de jeux) des terrasses de la Guillotière ?
  - o Dans quels espaces cette mixité sociale n'est-elle pas présente ? quelles explications en donnent les usagers ?
- Remarque-t-on certaines stratégies d'appropriation, de marquage ou d'évitement sur l'espace des terrasses de la Guillotière ?
- Comment les usagers vivent-ils ces espaces ? Se sentent-ils à l'aise, en sécurité sur l'ensemble de l'espace de la Guillotière ou certains lieux spécifiques sont-ils évités ?

Le traitement de ces différentes sous-questions nous permettra de mettre en évidence les différences entre l'usage prescrit et l'usage effectif des terrasses de la Guillotière, en mettant particulièrement l'accent sur la question de la mixité sociale.

### 4. METHODOLOGIE

Afin de répondre au mieux à ces questions, nous avons séparé notre méthodologie en deux parties : la première concerne les concepteurs, en particulier l'usage prescrit des berges. La deuxième prend en compte les usagers des berges et donc l'usage effectif de cet espace.

Pour la première partie, nous avons utilisé deux méthodes afin de rendre compte de l'usage prescrit de l'espace des berges du Rhône :

- Une analyse des documents officiels, publiés par le Grand Lyon, avant et pendant la réalisation du projet, qui regroupent des brochures informatives, des cartes du futur site et des panneaux d'exposition.

- Un entretien semi-directif d'une demi-heure environ avec M. David Schulz, paysagiste chef de projet à l'agence In Situ, une des agences mandatées par le Grand Lyon, avec les agences Jourda et Coup d'Éclat, pour la réalisation du projet des berges du Rhône.

Pour la deuxième partie, deux méthodes ont été utilisées :

- Des observations spécifiques, durant quatre jours, des pratiques des usagers des berges de 11 heures à 18 heures 30.
- Des entretiens, plutôt directs et courts (5 à 15 minutes) avec 30 usagers des berges afin de mieux comprendre les usages observés.

Pour cette deuxième partie, nous avons élaboré des grilles d'observation et d'entretien qui nous permettent de rendre compte des éléments présentés dans notre problématique. Premièrement, nous avons questionné les éléments permettant de vérifier ou de nuancer les notions de mixité et de partage dans l'espace public des berges du Rhône : les caractéristiques des usagers (sexe, âge, origines sociales et culturelles) et leur nombre selon différentes tranches d'heures et selon un découpage de l'espace qui sera présenté dans la partie de l'analyse concernant les usages effectifs. Deuxièmement, nous avons observé les différentes pratiques rendant compte d'une possible appropriation par les usagers : présence de marqueurs (musique et bruits venant des usagers et de leurs activités, objets délimitant l'espace, langage corporel, tenues vestimentaires), interactions entre les usagers et détournements d'usage.

## 5. ANALYSE

### 5.1. Usages prescrits

Dans une des brochures les plus anciennes, GERARD COLLOMB, sénateur-maire de Lyon et président du Grand Lyon, exprime un concept qui sera récurrent jusqu'à la finalisation du projet : celui de « reconquête » du fleuve (site du Grand Lyon)<sup>1</sup>. M. Schulz s'exprime également dans ce sens :

*« l'objectif était de redonner les berges aux habitants » (David Schulz)*

Cette idée de reconquête des berges du Rhône vient principalement du fait que le site était jusque là réservé aux voitures comme l'explique M. Schulz :

*« en premier lieu c'était un objectif disons... politique à la base... c'était le réaménagement d'un espace utilisé par les voitures... c'est une vision importante car elle a permis d'établir un projet » (David Schulz)*

Il est donc constaté ici que l'idée de changer la fonction des berges du Rhône, en passant d'un espace réservé aux voitures à un espace public, a motivé et dirigé les objectifs de la conception du réaménagement dans une idée de démotorisation et de naturalisation de la ville, ou de certains de ses espaces. Cette vision se traduit également dans d'autres projet du Grand Lyon, comme la mise en place du réseau de vélos « Vélo'v » par exemple.

Au travers de cette grande thématique de reconquête des berges du fleuve, plusieurs enjeux sont exprimés. Nous allons ici reprendre les quatre grands enjeux présentés dans la brochure « Une rive à vivre » et y rattacher les objectifs exprimés dans les lettres d'information et autres

---

<sup>1</sup> Une rive à vivre, 2003

brochures informatives qui sont parus ensuite ainsi que dans les paroles de M. Schulz, car ces enjeux se retrouvent dans toutes celles-ci de manière récurrente.

Le premier enjeu présenté est celui d'« *imaginer une rive à vivre* » comme étant « *un site pour tous* » avec des « *activités de loisirs et de détente sous toutes leurs formes* ». Il nous intéresse tout particulièrement car c'est celui qui se rapproche le plus de notre problématique sur les espaces publics, les usages partagés et différenciés. En effet, cet enjeu symbolise l'idée d'un espace public accessible à tous, englobant une multiplicité d'usages satisfaisant l'ensemble de la population, comme exprimé dans cette même brochure, avec « *l'ambition de concevoir un véritable espace de proximité, de susciter des pratiques multiples, quotidiennes ou ponctuelles, seul ou à plusieurs, de la plus tranquille à la plus festive...* ». Il peut être remarqué ici que cette citation donne une certaine idée de liberté, que chacun pourra vivre les berges du Rhône comme il le souhaite. M. Schulz va également dans ce sens lorsqu'il dit que les berges :

« *sont destinées à tout le monde, il n'y a pas d'exclusion des uns ou des autres* » (David Schulz)

Cet enjeu est également exprimé dans une autre brochure, intitulée « Des bas-ports à la promenade des rives », qui explique le réaménagement des berges selon les concepteurs du groupe In Situ/Jourda/Coup d'Éclat : « *créer un nouvel espace des possibles pour les riverains, accueillir des usages multiples sur un territoire accessible et partagé par tous* » (site du Grand Lyon)<sup>2</sup>. Dans cette même brochure, les concepteurs expliquent que le site des berges doit « *permettre son appropriation par chacun* » et que, dans ce sens, « *il ne doit pas être trop dessiné ou attribué* ». M. Schulz confirme ceci en ces termes :

« (...) *ne pas créer des usages trop spécifiques selon les surfaces mais plutôt opter pour des systèmes de partage par exemple entre les vélos et les piétons... donc plutôt une invitation d'usage par rapport aux matériaux que l'on a mis en place* » (David Schulz)

Ce concept d'un espace partagé, dans lequel plusieurs usages sont possibles, ne semble pourtant pas si facile à réaliser. En effet, nous remarquons, autant dans cette partie concernant les usages prescrits que dans la seconde partie d'analyse portant sur les usages effectifs, qu'à chaque section des berges correspondent quand même des usages plus ou moins définis.

Dans la carte « Les berges en poche » (site du Grand Lyon)<sup>3</sup> par exemple, les « huit séquences paysagères » construites le long du fleuve sont présentées. En ce qui concerne l'espace qui nous intéresse particulièrement, à savoir celui des « terrasses de la Guillotière » et celui de la prairie, de son extrémité sud au pont Wilson, il est respectivement dit que les « terrasses » se définissent comme « *un lieu de rencontre et de convivialité* » et la prairie comme un lieu où « *farniente, lecture, jeux entre amis, pique-nique en famille...* » sont possibles. Les péniches du Rhône longeant cet espace sont, elles, décrites comme un lieu « *idéal pour se restaurer ou boire un verre* ». Il est à noter ici que plusieurs usages sont donc déjà prédéfinis, notamment pour la prairie. Dans la « Lettre d'information aux riverains N° 5 » (site du Grand Lyon)<sup>4</sup>, le même constat peut être observé en ce qui concerne les « terrasses ». Il est en effet expliqué que les équipements présents se manifesteront sous les formes de deux « bowls » de skate et d'un terrain multisports du côté sud du pont de la Guillotière et d'une place propice aux jeux de boules du côté nord. Il est également avancé qu'un bras d'eau courante sera installé aux bas

<sup>2</sup> *Des bas-ports à la promenade des rives*, 2003

<sup>3</sup> *Les berges en poche*, 2007

<sup>4</sup> *Lettre d'information aux riverains N°5 : dernière ligne droite*, 2006



des gradins des « terrasses », qui « doit assurer aux Grands Lyonnais un contact plus direct avec le milieu aquatique » dans lequel « les enfants pourront faire flotter de petits bateaux... ». M. Schulz admet également que chaque espace correspond à un public plus ou moins spécifique :

*« bien sûr, par exemple les aires de jeux et de pique-nique pour les parents et leurs enfants, ensuite il y a les aires de sport qui visent une population plus jeune et des endroits qui sont plus plantés, avec des bancs, qui visent des gens qui cherchent un peu plus le calme » (David Schulz)*

Il est donc à constater ici que même dans la conception d'un espace public qui devrait, selon concepteurs et autorités en charge du projet, être destiné à tous et partagé, il est difficile de concevoir un espace de cette envergure sans y construire des zones à usages différenciés, qui visent des catégories de population plus ou moins spécifiques. Ce constat sera d'ailleurs vérifié et même accentué lors de notre deuxième partie d'analyse concernant l'usage effectif des berges du Rhône. Cette remarque est cependant à nuancer, car même si l'espace que nous avons étudié ne rend pas vraiment compte de l'idée de partage et de mixité tel que présentée lors de la problématique, il est à préciser que les berges du Rhône sont un espace de vaste envergure (environ 5 kilomètres de long) et qu'en considérant l'ensemble de l'espace, les berges du Rhône concernent un public très large.

Les trois autres enjeux vont être maintenant brièvement présentés, car ils ne concernent pas directement notre objet d'étude. Il nous a semblé pourtant pertinent de les joindre à cette analyse car plusieurs personnes que nous avons interrogées pour notre deuxième partie d'analyse en ont parlé.

Le deuxième enjeu, toujours selon la brochure « Une rive à vivre », est celui de privilégier le « rapport ville-nature ». Il est ici question de « redonner sa vocation écologique » au fleuve « en développant les usages liés à l'eau et en réintroduisant du végétal dans un espace actuellement très minéral ». Cet enjeu représente donc une envie de retour vers la nature et d'augmenter la proportion d'espace verts en ville pour la rendre plus agréable à vivre. Le troisième enjeu consiste à « offrir une alternative aux déplacements motorisés sur les berges (...) par la libération de l'espace occupé par les voitures ». Dans cette optique, les berges seront alors dédiées « aux déplacements doux : vélo, roller et marche ». Enfin, le quatrième enjeu est une envie « d'affirmer un projet d'espace public exemplaire » en devenant « un grand site de la vie publique grâce à la variété des animations permises par l'aménagement ». Cet enjeu peut être vu comme un objectif promotionnel du Grand Lyon, qui désire s'affirmer, à l'aide de ce projet et de quelques autres, comme une agglomération exemplaire et moderne et vise à attirer l'attention à un niveau international.

## **5.2. Usages effectifs**

Comme déjà mentionné, nous avons sélectionné l'espace des terrasses de la Guillotière pour effectuer notre travail de terrain. Nous avons divisé cet espace en 4 zones différentes : le terrain multisports, le terrain de skate, les terrasses en gradin et l'espace de verdure.

Nous allons tout d'abord décrire les diverses zones et expliquer les pratiques des usagers, à l'aide de nos observations et de nos courts entretiens. Nous allons également distinguer les différents horaires d'observation, la fréquentation des berges étant dépendante de ceux-ci. A la suite, nous allons établir une synthèse en essayant de comparer les différentes zones, pour mettre en évidence l'existence ou non d'un usage différencié en fonction du lieu où l'on se trouve.

### 5.2.1 Espace de verdure

Par espace de verdure nous entendons la pelouse à proximité du pont Wilson qui s'étend sur une centaine de mètres (voir photo 1, en annexes).

Les usagers qui fréquentent cet espace sont sensibles à la nature et aux espaces verts. C'est en effet un des arguments les plus souvent cités par les personnes que nous avons interrogées, lorsqu'il s'agissait d'expliquer la raison de leur choix de fréquentation. Une étudiante de 16 ans nous a dit que :

*« on vient ici parce qu'il y a de l'herbe ».*

Un retraité va dans le même sens :

*« je trouve que c'est l'espace le mieux ici. Parce que après, il n'y a plus de verdure »*

Nous constatons donc clairement que les usagers de cette espace recherchent des espaces verts et vont donc avoir tendance à se rendre sur cet espace à cause de cette caractéristique, moins présente sur les autres espaces étudiés.

Cette caractéristique a selon certaines personnes interrogées un effet direct sur l'atmosphère du lieu. Un autre retraité pense justement que :

*« c'est la partie la plus conviviale, surtout parce qu'il y a l'espace vert »*

Cet avis est partagé par un professeur d'arts martiaux de 35 ans (s1) qui insiste également sur cette notion de convivialité :

*« c'est un endroit convivial, pour faire des rencontres »*

On voit ici que la conception du site influence le type d'interactions sur cet espace. Cet aspect relationnel est confirmé par un étudiant en art qui fréquentait le terrain de skate au moment où nous l'avons interrogé :

*« il y a des zones qui sont plus relationnelles que d'autres. Ici c'est plutôt une zone de spectacle. De l'autre côté c'est plutôt une zone relationnelle, de détente avec l'herbe. De drague, de contact »*

D'après nos observations, il est utile de préciser l'heure à laquelle on se trouve, car les interactions et les usages ne sont pas les mêmes en fonction des tranches horaires et définir cet espace comme étant toujours un lieu de rencontre semble exagéré, comme nous allons le voir. En début de matinée, les berges sont relativement désertes. Ce constat est valable pour les 4 zones que nous avons délimitées.

En fin de matinée, l'espace vert est toujours assez peu fréquenté, une vingtaine de personnes environ y viennent en moyenne. D'après nos observations, il y a davantage de femmes et de jeunes personnes qui fréquentent cette zone à cette période. Les activités varient entre se reposer, discuter et lire. Les personnes viennent toutes seules ou à deux en général.

Ensuite, vers midi, et jusqu'à 14 heures, l'espace vert est particulièrement fréquenté, néanmoins avec de grandes variations entre les différents jours. Certaines explications concernant ces variations seront avancées dans le chapitre suivant.

La fréquentation varie entre 50 et 100 personnes en fonction du jour. Là encore, il semblerait qu'il y ait une majorité de femmes et de jeunes qui fréquentent les lieux. Nous avons également remarqué quelques familles.

Les usagers viennent en petits groupes, essentiellement pour manger et pour discuter. Il n'y a presque pas d'interactions entre les groupes, qui sont relativement éloignés les uns des autres. Les usagers posent leurs sacs ou leurs vêtements et semblent clairement délimiter une zone qui

leur est propre. D'après Goffman, ces objets remplissent la fonction de marqueurs. Il semble effectivement qu'ils sont utilisés par les usagers à des fins stratégiques.

A partir de 13 heures 30, l'espace se vide peu à peu. La population qui fréquente l'espace vert l'après-midi semble mixte en ce qui concerne la dimension du genre. Pour ce qui est de l'âge, nous constatons toujours une importante surreprésentation de jeunes gens. Il y a de nombreux couples qui fréquentent l'espace. Les usagers discutent ou se reposent.

Au fur et à mesure de l'évolution de l'après-midi, l'espace vert se remplit à nouveau et nous y observons des pratiques distinctes. Les gens viennent en groupes de 5 à 10 personnes en moyenne. Nous avons observé tous les jours des personnes jouant de la musique. Différents groupes jouent également au volley ou au diablo (voir photo 2).

Ces groupes définis, qu'ils fassent du sport ou de la musique, sont très bruyants. Cependant, la plupart des usagers ne semblent pas dérangés. Nous arrivons à ce constat par l'organisation des groupes, qui sont ouverts et non fermés sur eux-mêmes, comme l'illustre la photo 3. D'autre part, le fait que certains groupes accompagnent la musique produite en chantant renforce cette idée de mélange entre les groupes. En effet, il a été remarqué que certaines personnes se sentent attirées par la musique, et rejoignent un groupe qui en joue afin de les accompagner dans leur activité.

Les personnes qui sont debout dans les différents groupes circulent d'un groupe à l'autre et font donc la liaison entre ceux-ci (voir photo 4). Nous pouvons donc prétendre que durant l'après-midi et jusqu'en début de soirée, il y a beaucoup d'interactions sur cet espace vert.

Les plus petits groupes semblent par contre utiliser différents objets comme des vélos ou des sacs afin de marquer leur territoire. On retrouve ici toujours l'idée de Goffman, qui prétend que ces objets sont des « *marqueurs de territoire* » (LEUBA 2008 : 16).

Des stratégies similaires semblent être mobilisées par les rares familles présentes, qui posent par exemple leur poussette à une certaine distance pour garantir une zone dans laquelle elles ne seront pas dérangées.

Par nos observations, nous parvenons donc à confirmer ce qui nous a été dit lors de nos courts entretiens, c'est-à-dire que l'espace vert forme un lieu propice à la rencontre. Cependant, ce constat est à nuancer, car nous voyons qu'il varie en fonction de l'heure à laquelle on se trouve. C'est surtout l'après-midi et en début de soirée que l'espace vert devient selon nous véritablement un lieu de rencontres.

En ce qui concerne les caractéristiques des usagers, là aussi, les personnes interrogées confirment nos observations. En effet, un homme (s1) que nous avons interrogé nous dit :

*« des jeunes majoritairement fréquentent les lieux. Parfois plus de femmes que d'hommes ici (sur toute la prairie). Plus de femmes je dirais »*

Cette citation met en évidence la domination des personnes plus jeunes sur cet espace, sans pour autant être exclusive. En ce qui concerne le sexe des usagers, là aussi, il existe une certaine domination, des femmes en l'occurrence. Cependant, toujours selon cette citation, elle ne semble pas flagrante.

### 5.2.2. Terrasses en gradins

L'espace étudié dans ce sous-chapitre concerne toutes les terrasses en gradins à partir du pont de la Guillotière jusqu'au début des pelouses, que nous avons analysé dans la partie précédente. Le grand bras d'eau courante au pied des terrasses est également englobé dans le terrain d'étude, car il participe selon nous à l'atmosphère spécifique de l'espace (voir photo 6).

C'est dans cet espace que la proximité avec l'eau est la plus marquée, grâce à ce bras d'eau courante que nous avons mentionné juste auparavant. Cette relation privilégiée avec l'eau constitue un attrait important de cet espace. En effet, une enseignante supérieure de 55 ans (g1) nous a dit :

*« ça me rappelle les bords de plage. Vous savez quand on va dans une cité au bord de la mer, je trouve ça agréable, vous savez cette fameuse promenade au bord de la mer, vous retrouvez ça transposé ici »*

Cette remarque attribue donc une fonction de dépaysement à cet espace. Ce constat est accentué par cette enseignante (g1), qui dit encore que :

*« c'est un premier pas d'évasion hors de la ville »*

L'atmosphère particulière de cet espace est ici mise en avant. Ce lieu rappelle les vacances et permet l'évasion selon cette femme.

Après avoir brièvement décrit les particularités apparentes de cet espace, il est ici encore utile de spécifier les heures, les usages et la fréquentation n'étant pas toujours les mêmes.

En fin de matinée, les terrasses en gradins sont peu fréquentées. Nous avons en moyenne identifié environ une vingtaine de personnes. Les usagers viennent soit tout seul, soit par groupes de deux. A ce moment de la journée, l'usage de ces berges est assez mixte en termes d'âge. Toutes les générations sont représentées, avec cependant une légère domination des personnes jeunes. Il n'y a par contre pas de différence marquante entre hommes et femmes.

A midi, les terrasses se remplissent de manière significative. Ici encore, il y a une grande variation en fonctions des jours. Nous pouvons situer la fréquentation comme allant de 60 à 120 personnes. La taille des groupes varie fortement, de personnes seules jusqu'à des groupes contenant une dizaine de personnes. Nous constatons toujours une grande mixité en termes d'âge et également en ce qui concerne le genre.

Puis, vers 13 heures 30, l'espace se vide à nouveau. Vers 14 heures, nous observons environ 30 à 50 personnes en fonction des jours. Les usagers viennent majoritairement en petits groupes. Là encore, nous constatons une mixité en ce qui concerne les âges, avec néanmoins toujours une domination d'une population assez jeune. Des familles avec de très jeunes enfants commencent également à investir les lieux. Celles-ci occupent plutôt les gradins proches du Rhône, les enfants s'amusant avec le bras d'eau courante.

Les terrasses sont très calmes en début d'après-midi. Beaucoup de gens y viennent pour lire ou alors simplement se reposer. Il est assez évident que les personnes seules qui lisent ou qui se reposent emploient des stratégies afin de signifier leur distance par rapport aux usagers, que ce soit par des regards qui ne s'éloignent pas de leur livre, ou alors en installant certaines de leurs affaires en guise de marquage spatial (voir photo 6). Nous retrouvons ici les idées de Goffman exprimées par Lavadinho concernant la prise de distance et par Leuba concernant les outils de marquage.

Vers la fin d'après-midi, les terrasses sont à nouveau très peuplées. Nous avons identifié entre 100 et 200 personnes en fonction du jour. Les usagers font d'avantage de bruit. Il est intéressant de remarquer que plus les usagers sont proche du pont de la Guillotière, plus la fréquentation est dense et plus ils font du bruit. En direction de l'espace vert, les usages ressemblent plus à ce qui a été observé en début d'après-midi, avec des personnes en petits groupes qui lisent ou qui se reposent, alors qu'à proximité du pont de la Guillotière, les pratiques des usagers sont radicalement différentes : ils font de la musique, boivent de l'alcool et sont de manière générale plus bruyants dans leurs conversations (comparaison photos 7 et 8). Une troisième délimitation peut être identifiée à cette heure de la journée, avec les familles, qui sont exclusivement près de l'eau.

En ce qui concerne la fréquentation des terrasses, les personnes que nous avons interrogées mettent surtout l'âge des usagers en évidence. Selon certaines, la fréquentation est assez mixte, comme le dit une femme de 58 ans :

*« il y a des gens de tout âge qui fréquentent les lieux. Y a des jeunes, des moins jeunes »*

D'autres stipulent plutôt une plus grande fréquentation de la part des personnes jeunes. C'est notamment l'avis de l'enseignante supérieure de 55 ans déjà citée dans ce travail (g1) :

*« ce sont des jeunes qui fréquentent les lieux ici, surtout des jeunes. Moi j'ai noté qu'il y avait surtout des étudiants. Des gens seuls aussi, qui viennent se distraire, peut-être aussi pour fuir la solitude. Il y a aussi beaucoup d'enfants qui viennent s'amuser au bord de l'eau »*

Nous constatons ici donc une domination des jeunes, mais l'avis est beaucoup plus nuancé que sur l'espace vert situé à côté. La présence de familles est mise en avant, tout comme celle de personnes âgées.

Il nous semble également intéressant de constater une utilisation différenciée au sein même de cet espace, avec des usages différents à proximité du pont et à proximité de l'espace vert. D'autant plus que ce constat semble en partie confirmé par nos interlocuteurs.

*« il y a un peu une différence entre avant le pont de la Guillotière et après le pont. Au-delà du pont, c'est plutôt des jeunes, qui feront du sport, des activités physiques, alors qu'ici c'est plutôt des gens qui viennent pour bouquiner, discuter entre copains. C'est un peu l'activité physique là-bas, c'est un peu le constat qu'on fait, alors qu'ici c'est vraiment cool, familial, très tranquille »*

Selon ce libraire de 34 ans, il semble donc y avoir une rupture en termes d'usages après le pont de la Guillotière. Selon nos observations, cette rupture n'est pas aussi distincte. Il semblerait plutôt qu'il y ait une évolution progressive, avec des usagers calmes qui s'installent loin du pont et des usagers plus bruyants qui vont s'installer à proximité du pont de la Guillotière.

Il convient ici de remarquer que même si la mixité est forte sur cet espace en ce qui concerne les individus, ceux-ci, seuls ou en groupe ne se mélangent et n'interagissent que très peu, en tout cas moins que dans l'espace vert et celui de skate.

Nous allons maintenant analyser les zones à l'aval du pont, pour entre autres justement mettre en évidence si une distinction telle qu'elle est décrite par l'utilisateur cité précédemment a effectivement lieu.

### 5.2.3. Terrain de skate

Pour l'étude du terrain de skate, nous prenons les infrastructures spécifiques en compte, tout comme les gradins à proximité de celles-ci (voir photo 9).

Le terrain de skate est très probablement l'espace qui suscite le plus de réactions et de débats auprès des usagers. Les avis à son sujet sont extrêmement variés.

Pour définir les usages, nous pouvons reprendre dans un premier temps l'expression du libraire, qui prétend qu'au-delà du pont Wilson se situe l'espace plutôt consacré aux activités physiques. Nous allons démontrer que c'est le cas, mais que cette vision est trop simplifiée, en raison de la multitude d'usages différents observés sur cet espace.

Comme pour les espaces précédents, nous allons, après ces quelques indications introductives, décrire les observations que nous avons faites en fonction des différentes heures.

En fin de matinée, le terrain de skate est assez peu fréquenté. Une vingtaine de personnes s'y trouvent en moyenne et la plupart observent les skaters, bikers ou encore les personnes pratiquant du roller, qui sont en moyenne environ cinq.

Vers midi, la zone est davantage peuplée. Nous avons comptabilisé environ 50 usagers en moyenne. Ceux-ci viennent manger en groupes pour la grande majorité. Tous observent avec plus ou moins de régularité les personnes actives sur le terrain de skate, qui sont au nombre de 10 environ.

Le terrain de skate se vide par la suite, mais de manière assez peu importante par rapport aux autres zones observées. Il y a toujours quelques personnes actives sur les terrains de skate et des groupes de jeunes personnes qui observent le « spectacle », terme souvent utilisé par nos interlocuteurs. Celui-ci renvoie assez directement à la métaphore théâtrale établie par Goffman. En effet, le terrain de skate semble remplir la fonction de scène sur laquelle les usagers se montrent et le spectacle est observé par les différents usagers assis sur les gradins.

Lorsque la zone est moins utilisée par les skaters, nous avons constaté des stratégies d'appropriation, les usagers utilisant les infrastructures de skate pour s'asseoir (voir photo 10). Cette observation rejoint ici le point de vue de Clavel cité dans la problématique concernant le détournement d'usage. En effet, le fait d'utiliser le mobilier urbain d'une façon différente de celle prévue initialement est un marqueur de l'appropriation, les usagers se sentant libre de l'utiliser de plusieurs manières différentes.

En fin d'après-midi, le terrain de skate est à nouveau fréquenté par de nombreuses personnes. Celles-ci en profitent pour discuter, boire de l'alcool ou encore fumer (voir photo 11). Tout au long de l'après-midi, il y a également de la musique, provenant de chaînes hi-fi, de téléphones portables, ou directement des usagers (voir photo 12). Cette pratique de la musique, tout comme le bruit des discussions s'intensifient au cours de l'après-midi et s'ajoutent au bruit provoqué par les rollers, les skates, les trottinettes et les vélos.

Ces bruits (musique, discussions et pratiques sportives) peuvent très clairement provoquer l'évitement de l'espace par les personnes âgées, comme le disait Sansot, qui privilégient peut-être des endroits plus calmes. Il s'avère effectivement qu'il y a très peu de personnes âgées qui fréquentent les lieux. Celles qui sont néanmoins présentes ne restent pas longtemps et sont en retrait. Ces observations sont amplement confirmées par les entretiens que nous avons menés. Le professeur d'arts martiaux (s1) déjà cité dans ce travail déclare par exemple :

*« peut-être que la place de skate est moins fréquentée par les personnes âgées. C'est vrai que je vois moins de personnes âgées là-bas. Sauf peut-être le week-end, qui viennent se promener, mais je les vois pas beaucoup passer par là »*

Un infirmier de 22 ans va dans le même sens en disant :

*« les vieux ne vont pas se mélanger avec les jeunes. Ils aiment pas s'asseoir avec les jeunes et boire un coup. C'est mélangé, mais ils interagissent pas forcément »*

Nous remarquons donc par ces deux citations que les personnes âgées ont tendance à moins fréquenter ces lieux et que celles qui viennent ne vont pas se mélanger aux autres usagers. Elles vont plutôt avoir tendance à rester à l'écart. Nos interlocuteurs confirment ainsi nos impressions résultant des observations.

Une relative homogénéité s'observe également en ce qui concerne le style vestimentaire. En effet, beaucoup d'usagers de cet espace (un tiers à la moitié selon les heures d'observation) ont très clairement un style d'habillement « skater » (pantalons larges, casquettes et couleurs vives sur les habits). Ce style vestimentaire ne concerne pas uniquement ceux qui utilisent les

équipements de skate, mais aussi certains observateurs. L'usage de la place de skate semble donc en partie réservé à ce groupe.

Si en termes d'âge des usagers et de style vestimentaire, des inégalités quant à la fréquentation de l'espace sont constatées, il en va autrement en ce qui concerne l'origine ethnique<sup>5</sup> et le sexe. Pour ce qui est de la première catégorie, il y a une très claire mixité, dépassant largement celle des autres espaces observés. Comme le dit un boulanger de 20 ans :

*« il y a un peu de tout ici, des « noirs », des « arabes » »*

Une telle mixité n'est pas réellement observée sur les autres zones. Pour ce qui est de la deuxième catégorie, il est très clair que les hommes et les femmes sont également répartis dans les gradins. Néanmoins, la pratique du skate ou d'autres formes de sports sur les infrastructures semblent réservée aux hommes.

Mais cette mixité ne serait en fait qu'apparente car le terrain de skate est la zone qui a le plus souvent été mentionné par nos interlocuteurs comme étant une zone qui allait être évitée. A ce sujet, il est intéressant de comparer les versions des usagers du terrain de skate et des usagers des autres zones étudiées. Ces derniers vont avancer deux types de raisons expliquant leur comportement. D'une part, un choix de plein gré, lié à une absence d'intérêt pour le skate. Un retraité nous dit par exemple :

*« Je vais pas aller au terrain de skate, mais parce que je n'ai aucune attirance à y aller. Mais y a pas vraiment de barrière »*

Une bibliothécaire de 31 ans tient un discours similaire :

*« moi j'ai pas envie d'y aller, c'est une population un peu jeune, enfin, j'ai pas envie d'y aller »*

Nous remarquons ici que les personnes se sentent libre de fréquenter les lieux, leur absence est uniquement liée à leur désintérêt pour ce sport.

Nous avons identifié une deuxième raison, qui est plutôt liée au bruit excessif ou à certaines craintes. Une étudiante de 22 ans nous dit notamment que :

*« c'est le bruit que j'évite mais aussi parce qu'il y a toujours des bourrés là-bas (place de skate), on se sent agressé »*

Un vendeur de 31 ans met en avant la forte présence policière :

*« on remarque aussi que les flics sont plus près des terrains de skate, ils sont toujours là à tourner »*

Ces discours vont à l'encontre du premier type d'explications que nous avons identifié. Ici, c'est une crainte qui les empêche d'avoir accès au terrain de skate, la présence policière pouvant signifier une délinquance plus développée.

Il est dès lors intéressant de comparer ces craintes à l'avis des usagers du terrain de skate. Nous remarquons clairement que les craintes ne sont pas prises au sérieux. Un cuisinier de 26 ans nous dit à ce sujet qu'

*« il y a peut être des gens qui se sentent en insécurité, mais c'est parce qu'ils regardent trop la télé »*

Un étudiant va dans le même sens en déclarant :

---

<sup>5</sup> Nous sommes ici bien conscient du fait que les termes de « mixité ethnique », « noirs », « arabes »,... ne sont pas garants d'une valeur scientifique prouvée mais nous les utilisons tels qu'ils ont été présentés par nos interlocuteurs et tels qu'ils ont été utilisés dans certaines de nos références.

*« tout le monde est libre de venir, mais après c'est toujours une question de subjectivité : y a trop de gens avec des casquettes (en imitant une autre voix) »*

Nous pouvons constater que les craintes éventuelles des usagers sont jugées comme étant dérisoires et sans fondements par les personnes fréquentant le terrain de skate. Une impression d'incompréhension ressort de cette confrontation.

#### 5.2.4. Terrain multisports

Il s'avère que le terrain multisports est en réalité uniquement un terrain de football. Les paniers de basket qui y étaient installés ont été supprimés selon un bon nombre d'usagers et seuls deux buts le garnissent (voir photo 13).

Nous incluons dans notre observation les terrasses en gradin juste au-dessus du terrain, car leur proximité implique un lien direct avec le terrain de football.

De toutes les zones observées, le terrain de football est clairement celui qui est le moins fréquenté. Durant nos 4 jours d'observation, nous avons pu observer seulement à trois reprises des usagers utilisant effectivement le terrain. Dans un des cas, deux personnes ont utilisé les lattes des buts pour faire des exercices de musculation. Cet usage correspond à un détournement du mobilier urbain, conséquence d'une appropriation selon Clavel. Cependant, parler en ces termes semble exagéré, car ce détournement d'usage n'a été observé qu'une seule fois, et pendant une courte durée. Il est donc difficile de le comparer à celui observé sur la place de skate par exemple, qui représente une réelle appropriation de par sa durée, et par le fait que différents usagers ont agi de la sorte à plusieurs reprises.

Les deux autres observations concernent des usagers qui jouaient effectivement au football. Une fois, seul deux joueurs se sont fait des passes, alors que la deuxième fois, un groupe de 10 personnes a organisé un match. Plusieurs personnes assistaient à la rencontre depuis les gradins. Toutes ces personnes semblaient se connaître, car ils parlaient bruyamment entre eux et étaient très proches lors de leurs interactions. La partie a duré 20 minutes et personne n'est venu se joindre à la partie entre-temps. Ce type d'interaction décrit peut être interprété comme une stratégie de marquage spatial, tel qu'elle est définie par Lavadinho. Cependant, là encore, les observations ont été trop peu nombreuses pour en tirer des conclusions solides. De plus, cette stratégie ne semble dans tous les cas pas volontaire, un jeune homme que nous avons interrogé nous ayant dit que :

*« tout le monde est libre de venir jouer avec nous, mais en fait, c'est vrai que les gens ne viennent pas beaucoup »*

Pour l'analyse du terrain multisports nous n'allons pas procéder à un découpage par horaire, les observations que nous avons faites étant trop peu significatives, comme déjà dit précédemment. Nous soulignons simplement que les trois fois que le terrain a été utilisé, il était entre 14 heures et 17 heures.

Nous n'allons pas nous intéresser davantage aux personnes étant installées sur les terrasses en gradins près du terrain de foot, car en l'absence d'usagers du terrain, ces terrasses n'ont plus de particularité et s'apparentent à celles de l'autre côté du pont, que nous avons étudié en profondeur.

#### 5.2.5. Comparaison des observations

Les 4 zones observées présentent une similarité évidente concernant les horaires de fréquentation. En effet, la période de midi et la période de fin d'après-midi sont celles où la fréquentation est la plus élevée.



Il y a des régularités identifiables en termes d'usagers. Les terrasses de la Guillotière semblent les plus mixtes en termes d'âge. Des personnes âgées, jeunes mais aussi des familles fréquentent régulièrement les lieux. Par rapport à cette catégorie, le terrain de skate est le plus homogène, avec une grande majorité de jeunes personnes qui fréquentent les lieux.

En termes d'origine ethnique, nous observons la plus grande mixité sur le terrain de skate, alors que dans les autres espaces, elle n'est pas vraiment présente.

Concernant la provenance des usagers, ils viennent pour la plupart des quartiers alentours, sans distinction particulière par zones observées. On peut néanmoins noter que certains pratiquants de skateboard interrogés venaient d'endroits plus éloignés et notamment de communes différentes de la ville de Lyon, mais néanmoins faisant partie du Grand Lyon. Cette remarque peut s'expliquer par le fait que les terrains de skate ne sont peut-être pas présents en grand nombre dans le Grand Lyon, les pratiquants devant effectuer de plus grands trajets afin de trouver un terrain propice à leur activité.

En ce qui concerne le sexe des usagers, il n'y a pas de différence importante par rapport aux zones étudiées. Il est cependant intéressant de remarquer que les infrastructures pour la pratique du skate sont utilisées quasi-exclusivement par des hommes et que l'espace vert est par moment fréquenté par davantage de femmes que d'hommes.

Pour ce qui est des usages, là aussi, il y a des différences marquantes entre les divers espaces étudiés. A proximité du terrain multisports et de skate, il y a davantage de bruit. L'extrémité des terrasses en gradins du côté de l'espace vert semble la plus calme. Pour ce qui est de l'espace vert, en début de journée, nous pouvons prétendre que c'est un lieu plutôt calme, alors que dans l'après-midi, il y a de plus en plus de bruit, avec de nombreux usagers qui produisent de la musique ou qui jouent au volley par exemple en faisant du bruit dans leurs interactions et leurs mouvements.

Nous pouvons donc prétendre que, si l'espace à l'aval du pont de la Guillotière connaît une activité physique constante, nous observons également des pratiques sportives sur les pelouses.

Nous avons ainsi identifié une multitude d'usages différenciés en fonction du lieu où l'on se trouve. Cette caractéristique n'est pas perçue comme étant négative par les usagers, au contraire. Une enseignante de niveau supérieur nous dit notamment qu'il

*« y a différents espaces pour que chacun trouve ce qu'il cherche »*

Le professeur d'arts martiaux (s1) nous dit que :

*« chaque coin a un public spécifique. Mais c'est fait exprès, c'est fait pour »*

Nous constatons donc que cet usage différencié ne surprend pas les usagers et qu'il permet même à chacun de trouver ce qu'il désire le long des berges. Une étudiante nous parle des aspects positifs de cette division des fonctions, en parlant du skate :

*« mais je trouve que c'est bien qu'ils aient fait quelque chose pour les skaters. Je trouve que c'est bien que c'est là-bas, sinon ils utiliseraient les escaliers, ils feraient du bruit »*

Cette remarque démontre que les usagers voient positivement la séparation des fonctions, afin de ne pas être dérangé par d'autres usages allant à l'encontre des leurs. Dans cet exemple, l'existence du terrain de skate permet à cette étudiante de ne pas être dérangée sur les terrasses en gradins et ainsi de profiter pleinement de l'espace public.

## 6. RESULTATS ET CONCLUSION

La description et l'analyse des usages prescrits et effectifs nous ont permis de traiter en profondeur les diverses sous-questions établies lors du 3<sup>ème</sup> chapitre. Ces sous-questions traduisaient en fait nos objectifs de recherche et leur étude nous permet de traiter maintenant notre question de recherche principale, qui concerne la comparaison entre l'usage prescrit et l'usage effectif de l'espace des berges du Rhône à Lyon.

Tout d'abord, il est intéressant de constater qu'un des principaux slogans des concepteurs et des promoteurs, concernant la reconquête du fleuve, a selon notre recherche guère touché les usagers. En effet, dans nos 30 courts entretiens, personne n'a mentionné explicitement cette retrouvaille avec le Rhône, qui était pourtant l'un des objectifs de la campagne menée par les promoteurs du réaménagement des berges. La présence de l'eau a certes été décrite comme étant un élément positif de cet espace public, cependant l'attachement au Rhône n'a jamais été mentionné. Il se peut évidemment que ce désintérêt de la part des usagers soit lié en réalité à notre manière de poser les questions, notre recherche étant accentué principalement sur la mixité sociale dans cet espace.

En comparaison, l'intérêt pour la nature, bien que n'étant pas l'aspect central de notre travail non plus, semble d'une grande importance. Les messages officiels mettent en avant l'aspect naturel et végétal de ces berges. Les usagers se trouvant sur l'espace vert de la Guillotière ont pour la plupart vanté spontanément cet aspect des berges, alors qu'il existe qui plus est des espaces le long des berges où la verdure est plus abondante. L'idée émise par les concepteurs, de « *redonner sa vocation écologique* » aux berges semble donc appréciée et partagée par les usagers.

Nous constatons que la nature fait partie des éléments recherchés par les usagers. Les différentes infrastructures disponibles influencent également la fréquentation des usagers et leurs usages. Il convient maintenant d'étudier dans quelle mesure ces différentes fonctionnalités créent un usage différencié. L'idée d'un espace public ouvert et destiné à tout le monde est d'ores et déjà nuancée par les concepteurs. Ce but est idéal, comme nous l'a dit M. Schulz. En effet, il existe des zones avec différentes fonctionnalités, comme celles que nous avons délimitées (le terrain de skate, le terrain multisports, les terrasses en gradins et l'espace vert) et ces fonctionnalités vont engendrer des usages spécifiques, comme le dit encore M. Schulz et comme nous l'avons remarqué lors de nos entretiens et observations. Il est donc ici à souligner que les promoteurs et les concepteurs du projet des berges étaient au départ déjà conscient de la difficulté de créer un espace public accessible « *n'importe quand par n'importe qui* » pour reprendre l'idée de Rémy et Voyé. Nos observations et nos courts entretiens nous ont apporté une réponse encore plus complexe. Il semblerait en effet que certaines zones soient moins partagées que d'autres. Nous pensons ici au terrain de skate, qui suscite le plus grand clivage entre personnes âgées et personnes de jeune âge, et qui engendre l'évitement de la part de certains usagers. La volonté des autorités du Grand Lyon, qui était de transformer les berges en « *un territoire accessible et partagé par tous* » est donc à nuancer.

Par contre, les terrasses en gradins et surtout l'espace vert semblent correspondre davantage à cette vision de l'espace public comme étant un lieu partagé. Nous avons effectivement observé de nombreux usages différents qui cohabitaient (sport, lecture, repos, musique). L'espace vert a en outre été décrit comme un lieu de rencontre par excellence. Nous retrouvons ici l'idée de Toussaint et Zimmerman qui voient l'espace public comme un lieu de mélange.

Cette différence entre les usages observés sur la place de skate et les usages sur les terrasses en gradins et sur l'espace vert s'explique sûrement par la spécificité des infrastructures. En effet, le terrain de skate contient un matériel spécifique, alors que les deux autres zones semblent

plus neutres. Cette spécificité encourage ici les jeunes gens à utiliser cette espace, et semble avoir l'effet inverse sur les personnes âgées.

Néanmoins, cette idée d'espace partagé est également à nuancer pour l'espace vert. Nous avons en effet observé qu'il ne représente pas un espace de partage et de rencontres à tout moment de la journée. Jusqu'au début de l'après-midi, les usagers n'interagissent que très peu entre eux et ce n'est que plus tard que les usagers et les usages se mélangent.

Pour ce qui est du terrain multisports, il a été quelque peu exclu de notre analyse de par la faible fréquentation que nous y avons observée. C'est également au sujet de ce terrain que nous avons observé le plus grand décalage entre les documents officiels et la zone que nous avons effectivement pu observer, en termes d'aménagement. En effet, selon les descriptions lues notamment sur le site internet du Grand Lyon, nous nous attendions à un terrain d'une taille plus importante et favorisant effectivement la pratique de sports divers. Pourtant, nous n'y avons trouvé que deux buts et aucun autre matériel de sport (voir photo 13 à nouveau). La pratique sportive s'est donc plutôt développée sur l'espace vert et non sur la zone où elle était attendue par les concepteurs, sauf pour la pratique du football bien entendu, même si cette dernière n'a été que peu observée. Il semble donc ici que le terrain de sport n'a pas eu le succès escompté, et cela peut-être parce que les concepteurs n'ont pas suffisamment insisté sur l'aspect « multisports » de l'espace.

Nous pouvons donc conclure que certaines zones que nous avons analysées sont plus ouvertes que d'autres. Parler d'absence de mixité le long des berges paraît cependant totalement exagéré. Le réaménagement avait pour but de favoriser l'accès à tous les Lyonnais et il semble effectivement que l'objectif ait été réalisé avec succès si l'on considère les berges dans leur ensemble. En effet, même si la mixité semble parfois différenciée en fonction des diverses zones, les berges sont accessibles à tous.

Il faut encore souligner que les résultats auxquels nous parvenons sont à nuancer. La semaine que nous avons consacrée à l'observation des terrasses de la Guillotière n'est pas suffisante pour en tirer des conclusions solides. En effet, il se peut qu'il y ait eu des anomalies dans la fréquentation. Il a par exemple été observé une présence importante de jeunes enfants le mercredi après-midi, expliquée par le fait que la plupart des écoles primaires ferment leurs portes à ce moment de la semaine. Une présence très importante de jeunes gens le jeudi après-midi peut également être expliquée par une grève des étudiants de certaines universités et de certains lycées. La météo fait également partie des éléments pouvant biaiser les résultats. Il convient dès lors de préciser qu'elle était très favorable durant la semaine de notre voyage.

D'autre part, les similitudes ou les différences remarquées se limitent à l'espace des terrasses de la Guillotière. Le réaménagement des berges du Rhône s'étant effectué sur une longue distance, nous avons été contraints de sélectionner un terrain d'enquête réduit. Il se peut que nos résultats eussent été totalement différents si nous avions choisi un autre espace.

Il convient également de nuancer certains aspects concernant les stratégies d'appropriations observées. En effet, même si certaines nous paraissent particulièrement pertinentes, comme le détournement du mobilier urbain sur le terrain de skate notamment, d'autres, comme l'usage de vêtements ou de vélos pour délimiter le territoire nous paraissent difficilement vérifiables, en ce qui concerne l'intention des usagers. Il faudrait effectuer une étude plus spécifique sur ces phénomènes afin de les comprendre mieux. Cependant, ces observations, bien que relativement subjectives, nous semblent intéressantes et constituent une part importante de l'œuvre de Goffman. Pour ces raisons, nous avons jugé utile de les insérer dans ce travail.

## 7. BIBLIOGRAPHIE

- Barthel, P.-A.** 2006 : Urbanités complexes : la fabrique des lieux « publics » aux berges du Lac de Tunis. *Espaces et sociétés* 127(4). 129-144.
- Betin, C.** 2001 : La construction de l'espace public. Le cas de Lyon. *Géocarrefour* 76. 47-54.
- Clavel, M.** 2002 : *Sociologie de l'urbain*. Paris : Economica
- De Roten, N.** 1999 : *L'aménagement des espaces publics : l'exemple de la place de la Planta à Sion*. Lausanne : Université de Lausanne.
- Deschamps, J.-C., Doise, W., Mugny, G.** 1991 : *Psychologie sociale et expérimentale*. Paris : Armand Colin
- Gerardot, C.** 2004 : Les élus lyonnais et leurs fleuves : une reconquête en question, *Géocarrefour* 79 (1). 75-84.
- Hossard, N. et Jarvin, M.** 2005 : « C'est ma ville » : de l'appropriation et du détournement de l'espace public. Paris : L'Harmattan.
- Leuba, J.** 2008 : *Séjour urbain de midi : consommation alimentaire et pratiques de l'espace public*. Neuchâtel : Université de Neuchâtel
- Lavadinho, S.** 2002 : *Promenades sur la rade. L'imaginaire de l'eau aux Bains des Pâquis*. Genève : Université de Genève
- Marchal, J.-M., Stébé, H.** 2007 : *la sociologie urbaine*. Paris : Que sais-je ?
- Nizet, J. et Rigaux, N.** 2005 : *La sociologie de Erving Goffman*. Paris : La Découverte
- Sansot, P.** 1991 : Autour de l'accessibilité aux espaces publics. *Espaces et sociétés* 62/63. 77-82.
- Tomas, F.** 2001 : L'espace public, un concept moribond ou en expansion ? *Géocarrefour* 76. 75-84.
- Toussaint J.-Y. et Zimmermann, M. (éds.)** 2001 : *User, observer, programmer et fabriquer l'espace public*. Lausanne : PPUR.
- Vermeersch, L.** 1998: *La ville américaine et ses paysages portuaires*. Paris: L'Harmattan
- Site internet de la ville de Lyon :**  
[http://www.lyon.fr/vdl/sections/fr/urbanisme/grands\\_projets/berges\\_du\\_rhone](http://www.lyon.fr/vdl/sections/fr/urbanisme/grands_projets/berges_du_rhone)
- Site internet du Grand Lyon :**  
*Une rive à vivre*, 2003 :  
[http://www.grandlyon.com/fileadmin/user\\_upload/Pdf/territoire/Grands\\_Projets/Berges\\_Rhone/Brochure/brochure\\_berges\\_0306\\_part1.pdf](http://www.grandlyon.com/fileadmin/user_upload/Pdf/territoire/Grands_Projets/Berges_Rhone/Brochure/brochure_berges_0306_part1.pdf)  
*Des bas-ports à la promenade des rives*, 2003 :  
[http://www.grandlyon.com/fileadmin/user\\_upload/Pdf/territoire/Grands\\_Projets/Berges\\_Rhone/Brochure/brochure\\_berges\\_0306\\_part2.pdf](http://www.grandlyon.com/fileadmin/user_upload/Pdf/territoire/Grands_Projets/Berges_Rhone/Brochure/brochure_berges_0306_part2.pdf)  
*Lettres d'information aux riverains N°5 : dernière ligne droite*, 2006 :  
[http://www.grandlyon.com/fileadmin/user\\_upload/Pdf/territoire/Grands\\_Projets/Berges\\_Rhone/LI\\_berges\\_5\\_1206.pdf](http://www.grandlyon.com/fileadmin/user_upload/Pdf/territoire/Grands_Projets/Berges_Rhone/LI_berges_5_1206.pdf)  
*Les berges en poche*, 2007 :

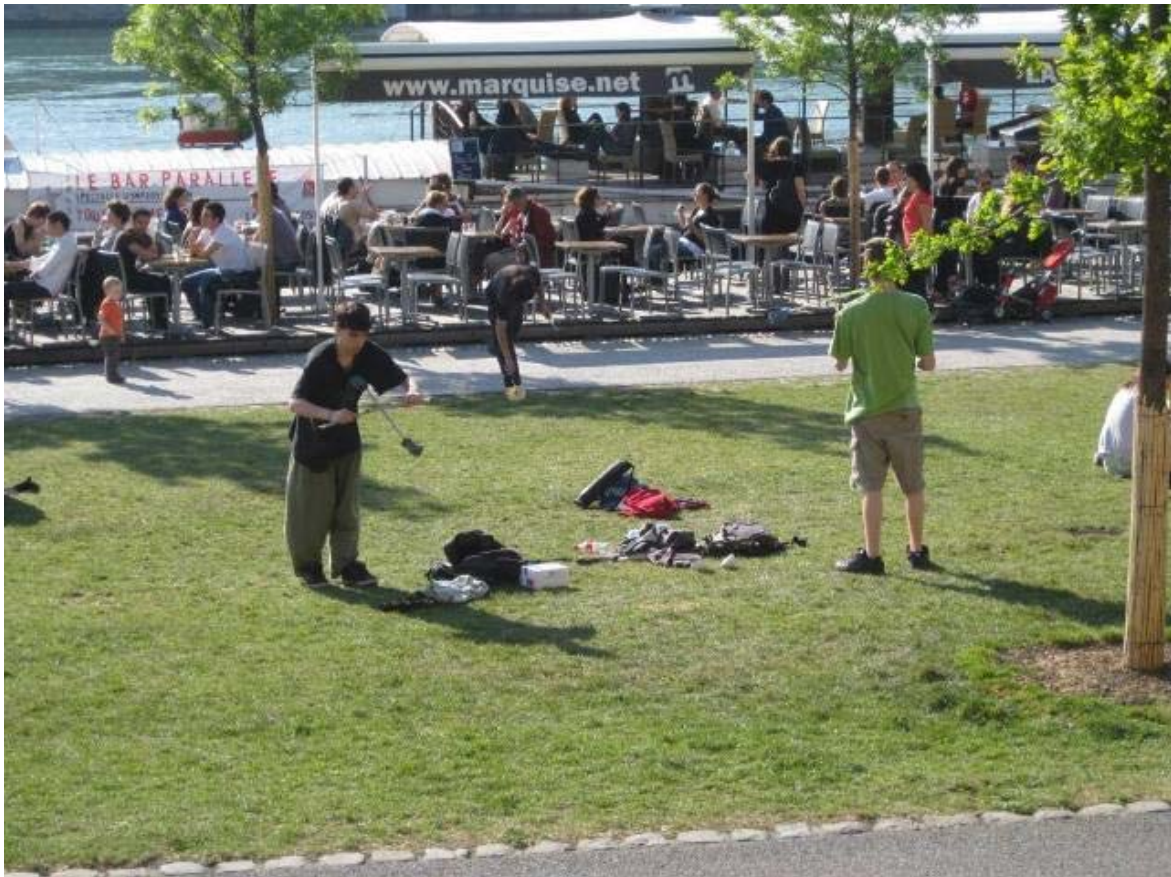
[http://www.grandlyon.com/fileadmin/user\\_upload/Pdf/territoire/Grands\\_Projets/Berges\\_Rhone/berges\\_cartes.pdf](http://www.grandlyon.com/fileadmin/user_upload/Pdf/territoire/Grands_Projets/Berges_Rhone/berges_cartes.pdf)

## 8. ANNEXES

### 8.1. Photographies



**1 Espace de verdure**



**2 Usagers jouant au diabolo ou pratiquant d'autres activités**



**3 Groupe "ouvert" jouant de la musique**



**4 Usager debout faisant le lien entre différents groupes**



**5 Terrasses en gradins**



**6 Usager qui semble utiliser son vélo comme outil de marquage spatial**



**7 Terrasses en gradins à proximité de l'espace vert**





**8 Terrasses en gradins à proximité du pont de la Guillotière**



**9 Terrain de skateboard**



**10 Usagers utilisant le matériel pour le skate afin de s'asseoir (détournement du mobilier urbain)**



**11 Usagers buvant de l'alcool en début de soirée sur la place de skate**



**12 Usagers qui jouent de la musique sur la place de skate en début d'après-midi**



**13 Terrain multisports**

## 8.2. Exemple d'entretiens courts

*Enseignante supérieure, 55 ans.*

Présentation

Matthieu Bulliard : Pourquoi venez-vous aux berges ?

g1 : J'ai la chance d'habiter à proximité. Je profite de me détendre ici. J'avais écrit au maire de Lyon et je lui avais même proposé certaines améliorations.

MB : Quelles propositions lui aviez-vous faites ?

g1 : Je trouvais tout d'abord qu'il y avait un problème de toilettes. En France, quand on construit quelque chose on a souvent tendance à oublier que les français utilisaient quelque fois des toilettes. J'avais aussi demandé, mais il y a déjà eu, l'intervention d'autres gens, vous savez, des groupes culturels, de la musique, du théâtre... c'est mes souhaits.

MB : Combien de fois venez-vous ici ?

g1 : J'y viens au minimum une ou deux fois par semaine. En fait c'est un spectacle permanent... ça me rappelle les bords de plage, vous savez quand on va dans une cité au bord de la mer, je trouve ça agréable, vous savez cette fameuse promenade au bord de la mer, vous retrouvez ça transposé ici. C'est aussi un lieu de rencontres. C'était aussi le but des architectes. Si vous restez 2, 3 heures, vous vous rendez compte qu'il y a une vie en commun. Des gens qui vont côtoyer des citoyens. Des choses qui sont difficiles à réaliser hors de cette zone et ici c'est rendu possible grâce à l'architecture.

MB : Comment l'architecture permet-elle la rencontre ?

g1 : Par la juxtaposition de différents sites... chacun va trouver sa place. Moi j'en suis contente de ce lieu. Mais quand vous voyez la fréquentation, je pense qu'il y a beaucoup de monde qui est content. Ce qui est dommage je trouve c'est qu'on entend le bruit des voitures. On n'est pas assez éloigné... c'est encore la ville. Mais c'est quand même un premier pas d'évasion dans la ville.

MB : Vous fréquentez exclusivement cet endroit ? (les terrasses en gradins)

g1 : Je viens toujours à la même place, je suis fidèle à un endroit. Pour chaque endroit, il y a une communauté. Sur la place de skate, ce sont les jeunes qui font du skate, près de l'hôpital, ce sont plutôt des pique-niqueurs. Il y a différents espaces pour que chacun trouve ce qu'il cherche. Ici il manque de bois, c'est tout en pierre. Là-bas il y a un lieu avec des chaises longues en bois... ici ça manque un peu de ça. Le bois c'est très important dans la nature.

MB : Vous pouvez essayer de définir la population qui fréquente les lieux ?

Ce sont des jeunes qui fréquentent les lieux ici, surtout des jeunes. Moi j'ai noté qu'il y avait surtout des étudiants. Des gens seuls aussi, qui viennent se distraire, peut-être aussi pour fuir la solitude. Il y a aussi beaucoup d'enfants qui viennent s'amuser au bord de l'eau. Mais il y a un problème, il y a eu la formation de vase au fond de l'eau, ce qui est sujet à de nombreuses chutes chez les petits enfants.

Remerciements

*Professeur d'arts martiaux, 35 ans.*

Présentation

Camille Boillat : Pourquoi fréquentez-vous les berges du Rhône ?

s1 : C'est pratique ici pour discuter, pour jouer de la musique, pour fumer. Mis à part les discothèques, c'est le seul endroit à Lyon où on peut faire des rencontres, c'est pratique. C'est accueillant, surtout quand il fait beau, pour discuter, faire des rencontres... c'est convivial. A part la police. Ils mettent cette espace à disposition des jeunes, et ils les empêchent de s'amuser, de boire un peu d'alcool, de passer un moment avec les autres. On sait pas pourquoi ils ont fait ça. D'un côté, ils nous font croire que c'est libre et d'un autre côté c'est pas si libre que ça, vu qu'ils contrôlent tout. Il a bu une bière avant, il l'a posé à côté de lui et la police est venue lui demander pourquoi elle était vide. Mais pour répondre à la question, c'est un endroit convivial ouais, pour faire des rencontres.

CB : Donc cette présence de la police est gênante ?

s1 : Même si c'est bien pour la sécurité, nous on se sent opprimés par le pouvoir. Par le fait que les gens peuvent même pas boire un petit verre tranquille.

CB : Vous venez souvent ?

s1 : Quand il fait beau, je viens tous les jours. Quand vous habitez tout près vous venez tous les jours, si vous habitez plus loin pas forcément.

CB : A quel moment venez-vous ?

s1 : Je viens entre les pauses de repas. Et quand je travaille pas l'après-midi, je viens faire un tour.

CB : Vous sentez-vous libre d'avoir accès à toutes les zones, sur l'espace qui va du pont au Wilson jusqu'aux terrains de skate et multisports (en désignant avec les mains) ?

s1 : Il y a pas de lieu à éviter. On est en sécurité. Là-bas il y a une caméra... donc tout le monde est en sécurité. Même si des fois le soir, y a des gens qui ont un peu bu et qui cherchent des histoires... il y a pas grand-chose qui se passe. Ici c'est pour bronzer, là-bas pour faire du foot, chaque coin a sa particularité. Là-bas, c'est pour les gosses et leur maman. Chaque coin a un public spécifique. Mais c'est fait exprès, c'est fait pour.

CB : En est-il de même pour les autres usagers ? En ce qui concerne la liberté d'accès ?

s1 : Peut-être que la place de skate est moins fréquentée par les personnes âgées. C'est vrai que je vois moins de personnes âgées là-bas. Sauf peut-être le week-end, qui viennent se promener, mais je les vois pas beaucoup passer par là.

CB : Vous pouvez décrire les gens qui fréquentent cet espace ?

s1 : Les gens qui fréquentent cet espace ici sont des jeunes, de toute sorte. Les gens qui sortent du boulot, qui viennent se poser ici, qui sortent de l'école, qui viennent se reposer ici. Des jeunes majoritairement. Parfois plus de femmes que d'hommes ici. Plus de femmes je dirais.

Remerciements

### **8.3. Entretien téléphonique avec M. David Schulz, assistant d'études et chef de projets chez In Situ, cabinet mandataire du projet des Berges du Rhône**

*Présentation et modalités de l'entretien*

*Berges du Rhône et espace public*

Matthieu Bulliard : quel est votre conception d'un espace public ?

David Schulz : Un espace partagé par un grand nombre d'usagers, un espace pour tout le monde, sans cloisonnement... dans le cadre de ce projet c'est aussi un espace de proximité

pour tous ceux qui habitent dans les quartiers à proximité ainsi que pour des personnes venant de plus loin.

MB : A quels objectifs répondait le réaménagement des berges ?

DS : Alors en premier lieu c'était un objectif disons... politique à la base... c'était le réaménagement d'un espace utilisé par les voitures, c'est une vision importante car elle a permis d'établir un projet... après l'objectif était de redonner les berges aux habitants, de créer un espace aux usages divers, de créer un lien entre le nord et le sud, entre le parc de la Tête d'Or et le parc de Gerland, de créer des animations... on va dire des lieux d'animation sur ce long parcours qui fait quand même cinq kilomètres... après différents équipements, différents usages comme par exemple des aires de jeux, des aires de sport, des places de pique-nique etcetera etcetera.

MB : Et dans quelle mesure la population a-t-elle participé au projet ? A-t-elle été concertée ?

DS : Donc il y a eu des concertations organisées par le Grand Lyon avec les maîtres d'ouvrages... on a participé à plusieurs réunions publiques... il y a eu des expositions, il y a eu un certain nombre de remarques aussi, remarques couchées par écrit surtout lors des expositions et tout cela a été après trié et analysé et puis on en a intégré en partie dans les projets... comme notamment la question d'avoir plus de plantation et le projet a été ensuite modifié à partir des propositions.

MB : Quels éléments avez-vous pris en compte, à quoi avez-vous particulièrement fait attention ?

DS : Alors il y avait déjà des éléments particuliers dû au site car il est sujet aux crues donc ça a fait une contrainte particulière à intégrer dans le projet... et ensuite des contraintes un peu plus classique... on va dire comme par exemple l'accès des personnes à mobilité réduite ou ce qui concerne la gestion future et bien sûr les différentes exigences qui étaient exprimées par les différents services de la ville... je pense par exemple à l'éclairage, aux terrains de sport qu'il fallait intégrer dans le projet... enfin des exemples comme ça.

### *Espace partagé et différencié*

MB : A qui sont destinées les berges du Rhône ?

DS : Alors elles sont destinées à tout le monde... il n'y a pas d'exclusion des uns ou des autres... donc on voit très bien aujourd'hui que c'est un espace qui attire beaucoup de monde, qui fonctionne relativement bien... il y a presque parfois un peu trop de monde... il y a des difficultés de gestion derrière, mais c'est un espace vraiment ouvert à tout le monde.

MB : Est-ce que certains espaces visent un public spécifique ?

DS : Bien sûr par exemple les aires de jeux et de pique-nique pour les parents et leurs enfants, ensuite il y a les aires de skate et aires de sport qui vise une population plus jeune, ensuite il y a des endroits qui sont un peu plus plantés avec des bancs qui visent des gens qui cherchent un peu plus le calme... en aval il y a des pontons qui ont été installés car il y avait à l'époque une importante association de pêcheurs qui souhaitait qu'ont leur équipe un petit peu le site... mais malheureusement aujourd'hui la consommation des poissons est interdite à cause de la pollution du Rhône.

MB : Comment avez-vous fait pour le site accessible à tout le monde ? en diversifiant les sites au maximum ?

DS : Alors déjà le site est ouvert pas clôturé ce qui est quand même le cas pour certains parcs... et ensuite de ne pas créer des usages trop spécifiques selon les surfaces mais plutôt on a opté pour des systèmes de partage par exemple entre les vélos et les piétons, donc plutôt une invitation d'usage par rapport aux matériaux qu'on a mis en place... c'est pas forcément une

réglementation qui était libre mais plutôt politique, on incite les usages avec différentes propositions.

MB : Mais il y a quand même un certain usage différencié ?

DS : Oui bien sûr par exemple si on a installé des équipements pour faire du skate on s'adresse à un certain public sachant que l'aire de skate de la Guillotière c'est pas non plus quelque chose de professionnel, c'est plutôt une aire de découverte donc plutôt pour un public qui apprend.

#### *Résultats depuis la mise en fonction des Berges du Rhône*

MB : Comment voyez-vous l'usage des berges du Rhône par rapport aux objectifs de départ ?

DS : Alors on pense que ça fonctionne assez bien, c'est un site qui a un grand succès donc ça c'est un point positif... après c'est vrai qu'il y a une fréquentation très importante surtout le weekend et en terme de durabilité qui doit être traitée selon les endroits... je pense à la prairie, et donc après il y a une question de gestion qui doit suivre mais aujourd'hui on est plutôt satisfait par rapport à l'ensemble... faut savoir qu'il y a une entreprise qui est en charge de la gestion de l'ensemble qui a été mis spécifiquement en place pour l'ensemble du projet et c'est quelque chose qui fonctionne bien donc le site est quand même bien entretenu ce qui fait aussi que les gens vont y retourner. Aujourd'hui il n'y a pas eu encore de dégradation qui se traduit après par un abandon de l'espace... c'est quelque chose qu'on observe assez souvent dans d'autres sites, c'est qu'au départ ça marche très bien mais au fur et à mesure si il y a un manque de gestion... ça peut très vite changé l'image et le public qui va venir ici. Il y a des endroits qui sont très fréquentés surtout le soir et il y a un suivi assez important derrière pour nettoyer pour remettre en état si il y a eu des soucis etcetera et on a pris en considération aussi qu'il y aurait une grande fréquentation donc par exemple pour la prairie on l'a constitué un peu comme un terrain de sport parce qu'on savait qu'il y aurait une fréquentation importante.

MB : Avez-vous observé des conflits concernant l'occupation ou l'appropriation de certaines zones ?

DS : Je ne sais pas car c'est un espace public, et il y aura quand même une certaine population qui va s'approprier un endroit et une autre ne va pas forcément y venir. Je pense notamment à la Guillotière... donc c'est que c'est un endroit où il y a des jeunes pas mal d'étudiants etcetera donc parfois le soir c'est plus jeune mais la journée il peut y avoir un autre public, des gens avec des enfants, des personnes plus âgées mais pour l'instant j'ai pas eu connaissance de conflit.

MB : Et d'après vous comment se passe cette interaction entre un public plus jeune et un public plus âgé ?

DS : Le site est quand même assez grand, il fait 5 kilomètres, donc c'est vrai que les personnes âgées vont utiliser des espaces différents, peut-être un peu plus calme... donc il y a beaucoup de fréquentation surtout le weekend mais ça se concentre quand même sur la partie centrale, donc sur la prairie, les gradins, là où il y a les bateaux-restaurants... donc ça c'est les endroits qui réunissent le plus de fréquentation et après vers l'amont et aval il y a un peu moins donc ceux qui cherchent un peu de tranquillité vont peut-être aller plus vers ces endroits-là... et aussi beaucoup de fréquentation de gens qui font leur footing, de cyclistes, donc de traversées de gens qui vont d'un bout à l'autre.

MB : Et au niveau de la sécurité, est-ce que c'était planifié que la police circule ou est-ce que ça c'est fait au fur et à mesure ?

DS : Alors ça s'est mis en place relativement tôt parce que bon c'est la ville qui met ça en place donc nous on a pas beaucoup d'interactions avec ça... mais après c'est normal qu'avec

la fréquentation il y ait un suivi derrière, c'est même nécessaire parce que parfois on trouve le même nombre de personnes que dans les zones piétonnes de Lyon, donc c'est normal que les gens sentent qu'il y ait une brigade de police qui s'occupe uniquement de ça... car il y a des vélos, des rollers.

MB : Et pensez-vous que cette présence policière plait aux usagers ou vont-ils se sentir observés ?

DS : J'ai pas eu d'écho négatif parce que je pense que c'est nécessaire pour sécuriser un peu les gens... aussi par exemple quand il y a beaucoup de monde, donc il y a quand même des parties qui sont sous surveillance dans toute la ville donc ça ça fait partie de la politique... mais je pense que c'est important que les gens se sentent en sécurité même si il n'y a pas de délinquance sur les berges c'est sûr (rires) et d'après ce que j'ai observé c'est très discret, j'ai pas vu d'intervention musclée.

MB : Observez-vous une mixité sociale sur l'ensemble des berges ?

DS : Tout à fait vu que le site est ouvert, vu que les quartiers limitrophes sont assez mélangés en termes de population... c'est quand même une grande mixité, ça reflète en fait la diversité qu'on peut trouver à Lyon.

MB : Et ça c'était un objectif à la base du projet de réaliser cette mixité ?

DS : Pas forcément mais c'était plutôt une manière de dire qu'on est un site ouvert à tout le monde, qu'on ne veut pas de ségrégation, mais forcément c'était dans la réflexion... on va réfléchir aux fonctions spatiales mais après c'était pas un objectif affiché. On accueille les gens, après ils ont la liberté de venir.

MB : Pensez-vous que cette mixité est égale tout au long des berges ou certains endroits ont-ils une mixité différente ?

DS : On peut observer par exemple dans les gradins qu'il y a une mixité importante mais c'est aussi dû aux quartiers derrière qui sont des quartiers traditionnels de l'immigration à Lyon... donc on aura des populations différentes, des groupes ethniques différents aussi.

Enfin avez-vous certaines remarques quand au site de la Guillotière et à sa conception ?

DS : Donc c'est un espace qui regarde le centre-ville et que la rive de ce côté était plus facile à traiter que l'autre, qui aurait été plus difficile donc ça dépendait beaucoup de ce qu'on a trouvé sur le site à la base... mais je pense que les gens apprécient ce site.

*Remerciements et suivi du travail*



# MOBILITE FEMININE ET ESPACE DES TEMPS

Fabienne Morand et Marie-Luce Storme

## 1. INTRODUCTION

Dans le cadre de l'exercice de terrain en géographie, nous avons choisi de faire notre étude sur le thème proposé de « *Ville et temporalités urbaines* ». La notion de temporalité recouvre tout à la fois des temps contraints et des temps libres, des temps publics et des temps privés ou encore les temps longs de la société et les temps courts de la politique. Dans cette pléthore d'acceptions, notre attention s'est portée sur les temps de la mobilité (BAILLY, HEURGON 2001). Ce concept transversal englobe les pratiques et les modes de déplacement qui permettent aux individus d'articuler leurs différents temps de vie sur un territoire. Il inclut également les contraintes et les choix que les personnes font en fonction de leur parcours de vie et des infrastructures disponibles. Il fait donc apparaître l'imbrication des différentes temporalités et la relation entre l'espace et le temps dans les territoires vécus (DI MEO, BULEON 2005 : 18-19).

Dans la mesure où la mobilité n'est pas seulement une question de choix individuel mais également d'orientation dans l'aménagement du territoire, nous avons cherché à cerner différents points de vue sur cette dimension spatio-temporelle du territoire. Dans la complexification des territorialités urbaines, il semble important de mobiliser l'usage comme ressource, c'est-à-dire de considérer l'usager comme détenteur de savoir (SÖDERSTRÖM et al 2000 : 6). La question centrale étant de comprendre comment les différents types de savoirs peuvent s'articuler, nous avons travaillé sur deux approches différentes : les savoirs vécus et les savoirs institutionnels.

Concernant les savoirs vécus, nous avons ciblé une population particulière de femmes actives, mères de famille. Ce profil a longtemps été amalgamé dans l'unité familiale mais il s'avère à présent que ces femmes sont confrontées à l'imbrication inévitable de différentes temporalités, auxquelles elles doivent répondre par des adaptations incessantes dans leur mobilité. Nous cherchons à connaître leur mobilité vécue et à comprendre leurs stratégies de déplacement sur le territoire urbain du Grand Lyon.

D'un autre côté apparaissent des instances nouvelles, aujourd'hui en charge des temporalités. Eclairées par la recherche académique, les politiques européennes ont admis la *désynchronisation* des temps de vie (BAILLY, HEURGON 2001: 9). Elles ont répondu à cet état de fait par la création d'un réseau de Bureaux des Temps. Dans la pratique, ce projet se traduit par la création des structures d'observation à l'échelle communale. L'organisme créé pour le Grand Lyon, l'Espace des Temps, s'intéresse à différents aspects de la temporalité urbaine. Ses préoccupations s'inscrivent dans la démarche générale de transformations de la communauté urbaine du Grand Lyon. Il s'agissait de découvrir quels outils d'observation, de concertation et quels processus permettent à l'Espace des Temps de faire des expérimentations pour transformer les modes et les temps de déplacements en transports publics.

## 2. PROBLEMATIQUE

### 2.1. Question de départ

Au regard de ces nouvelles temporalités urbaines, nous posons notre question de recherche de la manière suivante :

*Comment les contributions respectives des savoirs vécus des usagères et des savoirs instrumentaux des institutions sont-elles envisagées dans l'amendement des transports publics du Grand Lyon ?*

Cette question de départ cadre l'ensemble des éléments sur lesquels nous nous interrogeons. Notre approche des temps de la mobilité est centrée sur le réseau de transport public dans lequel nous voulons observer un ensemble de pratiques. Ces pratiques paraissent appartenir à deux ordres distincts.

Tout d'abord, nous devons sonder les pratiques des usagers qui relèvent de l'ordre du quotidien. Pour se déplacer dans le Grand Lyon, nous constatons alors que ces pratiques nécessitent la prise en compte d'un certain nombre d'éléments : les horaires, la durée de trajet, les différents itinéraires possibles en fonction des connexions de lignes ou encore l'accès aux stations de métro. Ce sont autant de paramètres que les citadines de notre étude apprennent à maîtriser en fonction de leurs impératifs familiaux ou professionnels. Ces pratiques de compilation d'informations nous conduisent à faire la distinction entre stratégie et tactique d'utilisation des transports publics. Cette distinction proposée en sciences sociales par Goffman et par de Certeau et al. permet d'analyser plus finement les expériences faites et les savoirs constitués à travers la pratique. Ainsi il est loisible de différencier le comportement des usagères des transports qui mobilisent des ressources : soit par l'opportunisme et la réappropriation qui caractérisent la tactique, soit par le conformisme d'utilisation et la dépendance à l'infrastructure qui définissent la stratégie.

Nous devons ensuite interroger l'ensemble des savoirs à travers lesquels les institutions du Grand Lyon vont produire le réseau de transports. Dans un premier temps, la littérature nous indique les lignes directrices de politiques d'aménagement des réseaux de transport urbain. L'identification des problèmes et les idéologies sous-jacentes se révèlent dans l'agencement des lignes, les horaires de desserte ou encore les modes d'accès aux transports proposés à la population. Le territoire du Grand Lyon émerge d'une prise en compte de la désynchronisation des temps dans les stratégies politiques de la communauté de communes.

Au vu de ces questionnements et tenant compte de la particularité des temporalités de la vie quotidienne des femmes, nous avons alors cherché à comprendre comment les savoirs des usagères et les savoirs opératoires des institutions pouvaient s'allier afin de faire face aux besoins en matière d'aménagement et de consommation d'espace-temps urbains. Pour comprendre l'articulation de ces deux types d'acquis, d'une part des usagères et d'autre part des politiques, nous avons déterminé un certain nombre d'objectifs.

### 2.2. Objectifs

Nous poursuivons un premier objectif qui est de saisir les stratégies, voire les tactiques, mises en place par les femmes dans le cadre de leur mobilité quotidienne. Sur le terrain, nous procédons à la capture de pratiques de mobilité des femmes pour nous « *situer au-delà des faits qui parlent d'eux-mêmes* » (GUMUCHIAN 2000 : 401). Nous prenons ici la position de ne pas considérer que la mobilité des femmes soit un fait acquis ou encore que l'utilisation des transports publics irait de soi. Le recensement des faits de mobilité féminine que nous

établissons n'est pas exhaustif mais peut former la base de ce que nous appelons le savoir vécu.

Notre deuxième objectif vise à relever les questions et les difficultés que se posent ces femmes dans leur parcours vécu. Nous pourrions mettre alors leurs tribulations dans la perspective de la gestion globale des temps de la famille dont elles ont encore la charge.

Le troisième objectif qui se présente à nous est d'identifier les acteurs institutionnels qui peuvent prendre en charge les aspects problématiques soulevés par ces femmes. En les identifiant, nous cherchons à décrire leur fonctionnement sur les problèmes liés à la mobilité.

A partir des questionnements relevés, notre dernier objectif est d'observer dans quelles mesures et par quels moyens les besoins des usagères sont pris en compte. Il s'agira de voir si des liens existent entre les constats de la population observée et les politiques des acteurs institutionnels de certains organismes.

### 3. CADRE THEORIQUE

#### 3.1 Face aux rythmes urbains.

Le thème des temporalités urbaines à l'origine de notre travail de terrain s'inscrit dans une réflexion sur le rapport temporel que les individus entretiennent avec le territoire. Les courants de la géographie sociale ainsi que de la « time geography » spécifient que les mutations des sociétés, informationnelles ou postmodernes ont modifié le rapport des individus à l'espace et au temps (RELPH, 2001 ; CASTELLS, 1998 ; DI MEO, BULEON, 2005)

Différentes recherches, entamées depuis une quinzaine d'années ont confirmé la mutation des rythmes de la vie spécifiquement urbaine « ... sous l'effet conjoint d'un mouvement global de la société européenne, de la transformation du travail dans l'économie des services et des technologies de l'information. De nouveaux régimes temporels se mettent en place, fragmentés et imbriqués, provoquant une *désynchronisation* des temps sociaux » (BAILLY, HEURGON 2001 : 9). Ce terme renvoie au délitement des conciliations entre temps de travail et temps familiaux. De fait, une nouvelle articulation de ces différents temps est nécessaire en raison des nombreuses mutations à la fois du marché du travail et des activités de loisirs. Les nouveaux arrangements influent sur l'organisation générale des allées et venues des différents membres d'une famille. Le morcellement des horaires imposés par le travail ou par l'école provoque des complications dans les déplacements.

À travers les adaptations de leur mobilité, plus ou moins choisies ou imposées, les individus modifient leur rapport au territoire (BAILLY, HEURGON 2001 : 35). Des adaptations sont opérées et tablent sur les éléments des réseaux de transports, qu'ils soient individuels ou collectifs. Les routes, les lignes de métro, de bus ou de tramways émaillent le territoire urbain et permettent de le traverser de part en part. Les trajets empruntés parfois quotidiennement engendrent des savoirs usuels. Cette connaissance se développe dans les limites des stratégies ou des tactiques que les usagers mettent en œuvre pour répondre à leur besoin de mobilité. Cette science pratique donne lieu à une imagerie subjective du territoire urbain dont certains pans entiers restent méconnus pour peu qu'ils ne soient ni des lieux de destination ni des lieux d'activités. Dans ces représentations individuelles, le territoire peut être réduit à ses dimensions et ses aspects usuels, voire seulement utiles. C'est ainsi que certains auteurs peuvent parler de compression spatio-temporelle (HARVEY 1990) alors même que physiquement, le tissu urbain s'étend sous l'impulsion des changements économiques. Une ville comme Lyon, deuxième ville de France en matière d'économie, se fond maintenant dans une communauté de communes : le Grand Lyon couvre actuellement une surface de 51'500

hectares. Selon Harvey, la compression spatio-temporelle est un processus qui « révolutionne » les qualités objectives de l'espace et du temps si bien que les individus sont parfois forcés d'altérer de manière radicale les représentations qu'ils en ont. La révolution sociale et économique postmoderniste en serait la cause, engendrant une annihilation de l'espace et du temps sous l'effet des pressions capitalistiques. Cette théorie, en reprenant les éléments d'une dialectique historique marxiste, fait également la part belle au traitement de la différence, de la race, de l'ethnie et du genre (FOURNIER, 2007 ; JOHNSTON, SIDAWAY 2004).

### 3.2 Rythmes temporels urbains des femmes actives

Le courant de la « time geography » a donc également ouvert le champ sur le concept de genre. Jusque dans les années 1960, les pratiques des femmes en matière de mobilité n'étaient regardées qu'en relation avec les temps sociaux de la famille (DUMAZEDIER 1972). À partir des années 1980, des études sont effectuées en géographie avec une orientation sur les perceptions et les attentes des femmes concernant le temps et l'espace (BONDI 1992). C'est à partir des années 1990 que les parcours quotidiens des femmes et les contraintes qui sont les leurs dans des territoires construits « au masculin » (ROSE 1993) sont réellement étudiés comme des objets spécifiques en géographie. Dans le milieu de cette décennie, d'importantes bases de données sur la mobilité féminine ont été créées<sup>1</sup>.

Il ne s'agit pas ici de faire une étude de genre, mais cibler une population particulière avec des besoins particuliers que nous observons sur le terrain. En effet, depuis l'arrivée massive des femmes sur le marché du travail leurs besoins ont évolué : leur entrée sur le marché du travail a donné lieu à une multiplication de leurs responsabilités. Pour celles qui sont à la fois mères de famille et femmes actives, elles doivent concilier les tâches ménagères et les déplacements liés aux activités des enfants avec l'organisation des activités de sociabilité et leur nouvel horizon professionnel (GWIAZDZINDKI 2002 : 185).

Aujourd'hui, la littérature relative à cette population spécifique quelques caractéristiques générales sur les choix qui s'imposent à elle. Ces choix sont guidés par une forme de pragmatisme qui engendre des tactiques quotidiennes de déplacement. Le sens pratique ou le « faire avec » (CERTEAU 1994 : 50) permet à la population féminine active et mère de faire face à la nécessité de se déplacer pour le travail tout en assurant les activités de mère au foyer (BAILLY, HEURGON 2001). En matière de déplacements professionnels, ces comportements construits tendent à ressembler à ceux des hommes, comme le montre la synthèse sur la mobilité des femmes et des hommes de la brochure « *La mobilité quotidienne des femmes. Différente ? Durable ?* ». Cependant, la population féminine fait montre d'une plus grande sensibilité à la thématique du développement durable. Les femmes actives cherchent à optimiser leurs temps de déplacements, tout en optant pour les transports publics jugés moins polluant (TERRIER in GWIAZDZINSKI, 2003). Néanmoins, dans certaines situations, utiliser les transports publics est susceptible d'augmenter leur budget temps liés à la mobilité.

C'est ainsi que, si les deux tiers des usagers des transports publics en France sont des usagères (<http://www.gart.org/femmes/charte.htm>), en chiffres absolus, les femmes sont de plus en plus nombreuses à prendre un véhicule particulier (ESPACE DES TEMPS, 2005 : 6). Les conditions d'accessibilités aux transports publics et les interconnexions entre les différents

---

<sup>1</sup> Ces études effectuées dans plusieurs grandes villes de France (Strasbourg, Rennes Paris) sont partiellement reprises dans la brochure « *La mobilité quotidienne des femmes. Différente ? Durable ?* » éditée par l'espace des Temps du Grand Lyon

moyens de transport collectifs urbain jouent alors un rôle prépondérant pour influencer le choix en faveur des transports publics.

### 3.3. Concepts liés à la mobilité

La mobilité des usagers des transports publics renvoie à des concepts d'accessibilité et de connectivité des lignes et moyens de transport. Par accessibilité d'un point de vue des infrastructures matérielles, nous entendons l'aménagement des véhicules de transport publics et les moyens d'accès aux arrêts : rampes, ascenseurs, escaliers mécaniques, portillons ou portes battantes, tourniquets de péage aux stations (, 11.03.2009). Mais ce concept présente un autre aspect. Dans le discours politique, il s'agit de trois grands principes : favoriser la mixité sociale dans tous les espaces de la ville, assurer une meilleure mobilité aux personnes en difficulté et lutter contre les pertes de temps ou toute forme de discrimination pour tous les usagers des transports publics<sup>2</sup>.

Le concept de connectivité se traduit spatialement par des pôles d'interconnexion : l'idée de 'pôle' vient du fait que différents moyens de transports convergent vers ces lieux. L'interconnexion se réfère à l'articulation entre les différentes lignes des réseaux urbains ou interurbains. Ce sont des espaces où des changements de types de transports peuvent avoir lieu. L'interface est rendu possible grâce à des aménagements ; par exemple des parkings pour les véhicules des particuliers qui choisissent d'utiliser les transports publics à partir de ce point. Ces lieux sont l'objet d'une attention toute particulière de la part des autorités organisatrices des transports publics dans le Grand Lyon : le Certu, le SYTRAL<sup>3</sup> et l'Espace des Temps.

### 3.4. Gouvernance territoriale

Ainsi la mobilité sur le territoire du Grand Lyon est du ressort de plusieurs institutions, dont la plus importante est le SYTRAL qui détient le monopole des infrastructures matérielles. Cette entreprise gère cet aspect selon des critères d'économie de marché. Or, selon l'étude de Bailly et Heurgon, les nouveaux rythmes urbains imposeraient une collaboration plus étroite entre ces sociétés à capitaux privés, les usagers et les instances publiques.

*« En somme, il s'agit d'inventer de nouvelles formes de gouvernance territoriale, si l'on entend par gouvernance un ensemble de processus transactionnels par lesquels des règles collectives sont élaborées, décidées, mises en œuvre et contrôlées » (BAILLY et HEURGON 2001 : 48-49).*

En suivant les préconisations du groupe de travail conduit par Bailly et Heurgon, le SYTRAL ne peut plus prendre seul toutes les décisions. La régulation publique intervient en France comme dans d'autres pays européens, à travers une instance chargée d'organiser la gouvernance territoriale et de filtrer les besoins de mobilité des citoyens. Sur la communauté urbaine du Grand Lyon cette instance, c'est l'Espace des Temps qui agissant comme une personne-ressource va jouer le rôle d'interface et « favoriser les coopérations intersectorielles » (BAILLY et HEURGON 2001 ; 49).

---

<sup>2</sup> Conférence européenne des ministres des transports, Union internationale des transports publics, 2006, *Améliorer l'accès aux transports publics : principes directeurs pour le personnel des entreprises de transport*, Paris : Ed. OCDE, 25 p.

<sup>3</sup> Syndicat mixte des Transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise, page de présentation Internet : <http://www.sytral.fr/149.0.html>

Dans la pratique l'Espace des Temps est le terme utilisé pour appeler le Bureau des Temps de la ville de Lyon. Afin de faire la distinction entre Bureau des Temps et Espace des Temps, notons que le **Bureau des Temps** est un terme générique utilisé par plusieurs villes française et européenne pour définir l'organe qui s'occupe d'améliorer les mobilités au sein d'une ville. Ce terme de Bureau des Temps est repris par BAILLY et HEURGON (2001). Les Bureau des Temps apparaissent comme l'expression d'une volonté politique concertée au niveau européen en réponse à une complexification des temporalités. Ils se déclinent tout d'abord en Italie puis en Allemagne, se retrouvent en Angleterre, aux Pays-Bas, puis en France. Soutenant cette volonté d'« *imaginer de nouveaux outils de négociation... le Bureau des Temps répond-il, dans cet esprit, à une garantie collective des choix individuels dans le respect de tous, de l'intérêt général et du développement soutenable* ». C'est en ces termes que M.P. Martinet, Conseillère de Paris, élue du 20<sup>e</sup> arrondissement et déléguée du maire à l'égalité hommes/femmes présente la mission du Bureau des Temps (GWIAZDZINSKI 2002 : 153).

La volonté des pouvoirs publics, concernant l'accessibilité dans les transports publics notamment dans le Grand Lyon, souligne les enjeux d'intérêt général qui révèlent le projet pour société égalitaire. Ces objectifs ainsi définis reposent sur une volonté politique forte pour laquelle les élus et les professionnels des transports sont conscients d'un lourd investissement financier de la part de la collectivité. Le bâti existant ainsi que l'ordre de priorité des interventions concrètes complexifie encore ces interventions dans les réseaux de transports publics<sup>4</sup>.

## 4. METHODOLOGIE

Notre terrain de recherche est effectué dans la communauté urbaine du Grand Lyon. Elle est composée de 57 communes et s'étale sur 51'500 hectares. Elle comprend 1,3 millions d'habitants. Initiée en 1969, elle a pour objectif « de gérer les services publics de façon solidaire et rationnelle, de penser le développement urbain en terme d'agglomération et non plus commune par commune, et de programmer, financer et réaliser les équipements nécessaires à tous, mais trop coûteux pour chacun, sous une autorité unique » (<http://www.grandlyon.com/Presentation.12.0.html>; 24 mars 2009).

C'est sur le quartier particulier de la Croix-Rousse, située sur une des collines au nord du cœur urbain, dans le 4<sup>e</sup> arrondissement, que nous concentrons notre étude de terrain. À partir de ce point de départ unique et afin d'atteindre notre premier objectif, nous retraçons les parcours de ces femmes vers différents points de la ville ; points qui correspondent à leur lieu de travail respectif.

### 4.1. Méthodes d'entretiens

#### 4.1.1 *Parcours commentés*

Dans le but de retracer au plus près les vécus de ces femmes, nous avons choisi la méthode du parcours commenté ; c'est une immersion dans un contexte réel et vécu que nous avons effectué avec elles. Elles nous ont ainsi initiées à leurs difficultés en temps réel et *in situ*. Notre but était qu'elles nous expliquent leurs stratégies et leurs tactiques pour effectuer leurs parcours quotidiens : quels sont les principaux écueils et comment elles les contournent ou au contraire les détournent à leur profit. En accompagnant ces mamans, nous avons pu à la fois bénéficier de leurs explications et faire des observations directes.

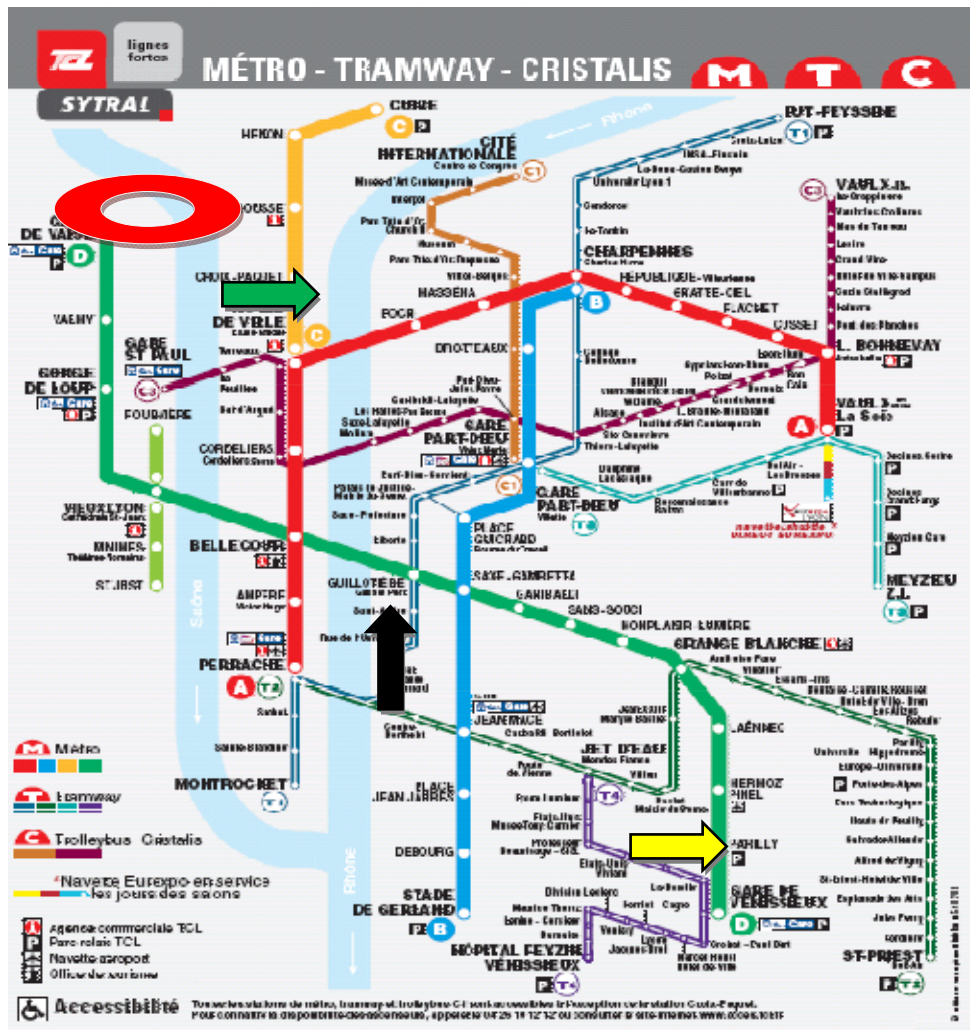
---

<sup>4</sup> Schéma directeur d'accessibilité – Communauté urbaine du Grand Lyon – Charte 2000.

Nous avons ciblé une population féminine travaillant au minimum à 80%, étant mère d'un ou deux enfants, habitant ce quartier depuis au moins quatre ans. Nous obtenons ainsi une certaine homogénéité de population pour construire notre échantillon. Cet échantillon est également homogène dans la mesure où les enfants de ces femmes sont tous scolarisés dans une même école : l'école Joseph Cornier, qui se trouve à proximité de leur lieu d'habitation. Nous en avons sélectionné trois correspondant à ce profil :

- Maman S. la quarantaine, mariée, deux enfants (7 ½ et 5 ans) ; poste de travail de cadre à 100%, depuis 10 ans dans la même société. Son mari travaille également à 100% dans la même entreprise, mais pas sur le même site. Le parcours commenté a été effectué le 21 avril 09, en voiture jusqu'à Saint-Priest et a duré 34 minutes.
- Maman V. mariée, un enfant (6 ½ ans) ; professeur à 100% dans le centre de Lyon. Son mari emmène leur fils à l'école ; elle va le chercher à 16h20. Le parcours a été effectué le 22 avril 09, en transport public, nous avons emprunté deux lignes de métro pour terminer à Masséna (flèche verte sur la carte ci-dessous), approximativement 20 minutes plus tard.
- Maman C. la quarantaine, mariée, deux enfants (9 et 5 ½ ans) ; notaire dans l'étude de son époux et travail à 100%. Elle exerce une partie de son activité de son domicile et l'autre partie consiste en des rendez-vous qui l'amènent à se déplacer sur tout le territoire du Grand Lyon. Le parcours a été effectué le 22 avril 09, en transport public, nous avons emprunté trois lignes de métro pour terminer à Garibaldi (flèche noire), approximativement 45 minutes plus tard.

Nos quatre parcours commentés sont partis de l'arrêt Croix-Rousse (cercle rouge), situé sur le métro C. En quittant la première maman, nous sommes retournées en transports publics depuis le Parc Technologique (flèche jaune), jusqu'à l'arrêt Croix-Rousse (cercle rouge).



Source : [www.tcl.fr/index.asp?page=plan\\_reseau](http://www.tcl.fr/index.asp?page=plan_reseau)

#### 4.1.2. Micro-entretiens

Afin de compléter les informations obtenues lors des parcours commentés, nous avons effectué de micro-entretiens semi-directifs auprès de mamans qui venaient chercher leurs enfants à la sortie de la même école de quartier. La technique de micro-entretiens a été mise au point dans des études marketing pour cerner les choix des consommateurs. Pour les sciences sociales, elle possède entre autres avantages de pouvoir interroger des individus de manière rapide pour recueillir des informations factuelles sur leurs pratiques et leurs usages de consommation ([www.ccmquali.fr](http://www.ccmquali.fr)). Tenant compte du fait que les transports publics sont un service proposé aux usagers-consommateurs, il nous paraît pertinent d'utiliser une méthode qualitative de récolte de données afin de compléter notre base d'informations. Enfin, cette méthode, peu coûteuse en temps, s'inscrit dans la démarche à suivre pour remplir nos objectifs sur une période de terrain réduite à cinq jours.

Ayant constaté que la sortie des élèves se fait en deux temps (16h20 et 17h45), nous avons effectués deux séries de micro-entretiens. La première, le 21 avril 09 à 16h20, nous a permis d'interviewer quatre mamans :

- Maman 1 travaille à 50% (2 jours par semaine) ; deux enfants (6 et 2 ans) ; prend toujours les transports publics et doit effectuer deux changements. Son trajet aller quotidien dure de 30 à 40 minutes.



- Maman 2 travaille à 100% ; deux enfants ; prend toujours les mêmes lignes de transports ; doit effectuer deux changements. Trajet aller quotidien de 30 minutes.
- Maman 3 travaille à 100% ; deux enfants (3 et 2 ans) ; ne prend jamais les transports publics.
- Maman 4 interviewée et prenant les transports publics quotidiennement, accepte que nous fassions un parcours commenté avec elle le jour suivant.

La deuxième série de micro-entretiens s'est déroulée le 23 avril 09 à 17h45 :

- Maman A travaille à 90% dans le quartier et se déplace à pied ; deux enfants (8 et 6 ans) ; prend les transports publics occasionnellement.
- Maman B travaille à 100% dans le quartier et se déplace à pied ; un enfant de 6 ans. Hors du quartier, elle se déplace en voiture.
- Maman C travaille à 80% dans le centre et s'y rend à pied ; quatre enfants (19, 15, 12 et 9 ans) ; ne prend jamais les transports publics.
- Maman D travaille à 100% dans le centre et prend régulièrement les transports publics depuis deux ans. Elle a deux changements et son trajet aller quotidien dure 40 minutes. Elle a trois enfants (21, 18 et 6 ans).
- Maman E travaille à 80% dans la périphérie de l'agglomération lyonnaise, elle s'y rend en voiture. Elle a deux enfants (11 et 8 ans).

#### 4.1.3. Entretien semi-directif

Dans un troisième temps, nous avons réalisé un entretien semi-directif avec la responsable de l'Espace des Temps, Lucie Verchère-Tortel, que nous avons contacté par email un mois avant notre présence à Lyon. L'entretien :

*« est semi-directif en ce sens qu'il n'est ni entièrement ouvert, ni canalisé par un grand nombre de questions précises. Généralement, le chercheur dispose d'une série de questions-guides, relativement ouvertes, à propos desquelles il est impératif qu'il reçoive une information de la part de l'interviewé » (QUIVY & VAN CAMPENHOUDT 2006 ; 174).*

Un entretien de ce type nous permettait de nous mettre en situation : notre interlocutrice ayant accepté de nous recevoir pendant l'un de ses nombreux rendez-vous lors desquels elle exerce ces fonctions de responsable de l'Espace des Temps. Un directeur en charge de support stratégique, sur Paris et Fontaine-lès-Dijon était venu solliciter le savoir-faire de l'Espace des Temps. Il nous a été ensuite possible de compléter nos observations en reprenant différents points soulevés et en laissant la responsable s'exprimer plus avant.

## 4.2. Retranscription et codage

Nous avons retranscrit tous les entretiens durant notre présence à Lyon, afin de fixer le maximum de détails. En effet, les entretiens et les parcours commentés ayant été réalisés en mouvement, les notes prises étaient parfois succinctes. Retranscrire le jour même permettait de se rappeler aisément de tous les éléments abordés par les personnes, ainsi que le contexte.

Le codage a consisté à appliquer des codes de couleurs en fonction des thèmes. Par exemple, la couleur rose a été attribuée aux informations relatives à la situation des mamans interrogées (type de travail, statut marital, nombres d'enfants). Ce type d'encodage est très facile à mettre en œuvre. Très visuels, ces codes permettent de repérer les informations instantanément.

## 5. ANALYSE

### 5.1. Analyse des parcours commentés

A travers les parcours commentés et les entretiens, nous avons retracé les trajets quotidiens des femmes sélectionnées – entre l'école Joseph Cornier et leur lieu de travail. La diversité des stratégies adoptées par les femmes ne doit pas cacher le point commun à tous les déplacements de notre échantillon de mamans : l'accès et la dépose rapide des enfants en voiture n'est pas possible et se fait à pied.

#### 5.1.1. Des parcours divers

Nous définissons le départ des parcours que nous faisons avec les femmes, à partir du moment où elles ont déposé leurs enfants à l'école située rue Jacquard (annexe①). A cinq minutes à pied elles disposent d'un accès à la ligne C du métro. Nous avons constaté que les deux mamans, C. et V. qui empruntent cette ligne y vont par des rues différentes alors qu'elles habitent le même immeuble. Alors que leur choix de résider à la Croix-Rousse, dans le voisinage de l'école Joseph Cornier et à proximité de la station de métro relève d'une stratégie globale et souvent familiale, le choix de ces courts itinéraires entre le domicile, l'école et le métro appartiennent à des catégories de choix tactiques. Il demeure que l'utilisation des transports publics pour ces deux mamans relève d'un choix stratégique confirmé de longue date. Pour la première, prendre le métro lui semble le moyen le plus direct et le plus simple : « *Ayant pris le métro de Paris, j'apprécie le calme du métro lyonnais. Et il y a quasiment toujours de la place pour s'asseoir. Les temps d'attente ne sont jamais très longs* » nous dit-elle ; pour la seconde prendre toutes les lignes des transports publics vient du fait qu'elle ne désire pas passer son permis de conduire. Ayant des profils professionnels différents, ces deux mamans ont une utilisation du réseau urbain qui diffère l'une de l'autre. Maman V. fait le même trajet depuis huit ans, tous les jours en vingt ou trente minutes. Maman C. adapte son trajet en fonction de ses lieux de rendez-vous.

En ce qui concerne Maman S. elle a adapté sa stratégie de déplacement encore tout récemment du fait de changement de lieu de travail. Ayant échangé les transports publics de la Croix-Rousse à Gerland contre le véhicule familial de la Croix-Rousse au Parc Technologique de St Priest, elle précise ses tactiques : « *je cherche tous les substituts de parcours pour aller plus vite ; les radars, les congestions du trafic* ». Depuis presque une année, son entreprise s'est implantée dans le nouveau parc technologique du Grand Lyon. Partant de la Croix-Rousse le matin, elle a dû opter pour un déplacement en voiture. Evidemment, afin d'éviter le trafic aux heures de pointe, elle doit partir de la maison plus tôt qu'auparavant, en revanche son trajet ne dure que trente à quarante minutes (contre cinquante-cinq minutes en transports publics). Cette stratégie n'est pas seulement liée à la souplesse d'utilisation d'un véhicule particulier. Une autre raison a déterminé ce choix stratégique : une à deux fois par jour, elle doit effectuer des allers-retours entre St Priest et Gerland. Ces deux sites ne sont reliés par aucune ligne directe de transports publics. Cette absence de liaison directe entre les sites est un des aspects de la distribution du réseau auquel nous nous sommes plus longuement penchées.

#### 5.1.2. Questions et solutions soulevées

Les interviews de mamans, en situation de parcours ou devant l'école leur ont permis d'exprimer de nombreux détails concernant leur mobilité, autant sur leurs pratiques que sur leurs attentes. Elles peuvent se regrouper en quatre grands thèmes. Il s'agissait tout d'abord des questions d'horaires et de durée des trajets. A propos de la ligne C, qu'elles prennent au départ de la Croix-Rousse, elle leur apparaît comme lente et pauvre en termes de fréquence des rames, présentant également un défaut de d'adaptation du matériel roulant à la station

Hôtel de Ville (voir images ② et ③ en annexe) : lorsque la rame s'arrête, des murs bloquent deux portes sur trois obligeant ainsi les voyageurs à sortir par une seule porte. Elles ont également attiré notre attention sur l'étroitesse des portillons récemment installés pour contrôler les accès aux stations qui ont rendu les sorties plus difficiles lors de grandes affluences, provoquant des « bouchons » d'usagers. Elles ont évoqué la mise en service d'ascenseurs ou d'escalators en regrettant que la maintenance n'en soit pas suffisamment assurée. D'autre part, elles ont soulevé des questions relatives aux grèves et / ou à des problèmes techniques qui ralentissent la fluidité des déplacements. Ces remarques d'ordre structurel valaient surtout par rapport à la rareté des informations sur le site Internet des T.C.L. lors des pannes et la non-pertinence des informations diffusées par haut-parleurs dans les stations. Défaut d'informations que nous avons pu constater par nous-mêmes. Vinrent enfin les constats sur le manque de liaisons en transports publics inter-périphériques qui ne passeraient pas par le centre.

Ce dernier point apparaît clairement sur la carte des transports publics du Grand Lyon. « *Le problème avec les TCL, c'est qu'ils sont beaucoup intra-muros et très en étoile et encore moins d'extérieur à extérieur* » explique maman S. Ce constat a été repris par une grande majorité des personnes interviewées. Or, la forme d'un réseau comme celui des T.C.L. révèle la stratégie globale de développement des transports publics. Dans les différentes politiques menées aujourd'hui dans les agglomérations, la question de la connectivité entre les lignes des transports publics à la périphérie reçoit divers traitements pour peu que les institutions organisatrices cherchent à rapprocher les centres-villes des périphéries ou privilégient des échanges entre zones périphériques. Sur le Grand Lyon, cette question de connectivité a déjà été envisagée pour répondre à un autre besoin : par la création de quatorze pôles d'interconnexion (parcs relais) situés en périphérie à la hauteur d'arrêts de transports publics comme au Parc technologique de St Priest. Ces pôles visent à inciter les automobilistes qui viennent de l'extérieur du Grand Lyon à laisser leur véhicule et à utiliser les transports publics (voir images en annexe). Ces pôles d'interconnexion jouent sur le changement de mode de transport : véhicule privé – transport public mais pas sur des changements de lignes de transports publics entre elles. Le réseau forme une étoile dont les lignes se rejoignent dans le cœur urbain. Pour aller d'une zone périphérique à une autre, mieux vaut adopter une tactique qui fait repasser par le centre-ville et changer de ligne de bus, de tram ou de métro au niveau de l'Hôtel de Ville, de la Gare de La Part-Dieu ou de la place Bellecour. Toutefois, cette tactique a ses limites car la durée du trajet est multipliée par le nombre de kilomètres parcourus et les temps d'attente à chaque changement de ligne.

D'ailleurs la question de la fréquence de certaines lignes du centre a été systématiquement soulevée dans nos parcours commentés et nos micro-entretiens ; notamment sur la ligne C. « *Le point négatif à la Croix-Rousse, c'est le manque de fréquence du métro ; la moitié de mon temps de parcours se fait sur la ligne (deux arrêts). J'ai posé la question à quelqu'un que je connais qui travaille aux TCL, cette personne m'a expliqué qu'il n'est pas possible de mettre plus de rames sur cette ligne dû au fait que c'est une crémaillère* » précise maman V. Cette particularité technique rend la succession des rames sur une seule et même ligne impossible. D'autre part, le bâti très dense et très ancien de ce quartier bloquerait d'éventuels travaux de percement d'une autre ligne. Ces deux raisons ont déterminé la stratégie de développement des transports publics dans ce quartier : augmentation du nombre de lignes de bus. La mise en place de ces lignes de bus semble apporter une meilleure desserte du quartier.

Néanmoins, l'augmentation de la fréquence des véhicules ne résout pas toutes les difficultés. Concernant les bus par exemple, « *depuis quelques temps, il faut monter à l'avant et ce n'est pas possible avec une poussette, étant donné la configuration de l'entrée côté chauffeur* » nous explique maman C. Cette difficulté l'amène à en évoquer d'autres à propos des portillons d'accès et des ascenseurs. D'un côté les ascenseurs (et escaliers roulants) ont amélioré

l'accessibilité à certaines stations de métro qui n'avaient aucun accès pour les personnes à mobilité réduite, ce qui englobe les mamans chargées de poussettes. Selon maman C. le système présente des failles puisque la maintenance ne se fait pas en temps réels lors de pannes. D'un autre côté, selon maman C. et maman V. l'entrée et la sortie du métro se trouvent largement ralenties par l'installation récente des portillons. Maman C souligne que *« l'installation de ces portillons d'entrée et de sorties provoque des problèmes lors des grandes affluences d'usagers »*. Ce qui les amène à une troisième remarque concernant la hausse de fréquentation générale dans les transports publics du Grand Lyon. L'ensemble de ces modifications conduisent les mamans à adopter des stratégies au cas par cas. Par exemple, toutes les personnes qui utilisent la ligne C ont pu remarquer qu'à l'arrêt Hôtel de Ville, les portes de sorties sont presque toutes bloquées par un mur. Maman V. nous explique qu' *« il y a de nouvelles rames et de nouvelles barrières qui protègent la descente. Mais entre ces nouvelles barrières, les poteaux et les nouvelles rames, il faut bien choisir la porte du wagon par laquelle on va sortir, sinon, on se retrouve bloqué. Alors, avant l'arrivée, je regarde où il y a le moins de monde, la porte tout à l'avant de la rame ou celle tout à l'arrière et je me prépare à sortir par l'une des deux »*.

Un autre problème évoqué et qui est lié à la hausse de fréquentation est celui des portillons. Nous avons ici une image :



Source : <http://www.ferro-lyon.net/actualites/214-9962Un-point-sur-les-travaux-en-cours>

Sur la photo, nous apercevons sur la gauche la sortie pour tous les usagers et sur la droite, une sortie pour les personnes à mobilités réduites. Dans un tel cas de figure, aux heures de pointe, les usagers sont obligés de patienter pour sortir. Outre le fait qu'il n'y ait qu'une seule sortie, les portillons ne permettent pas le passage de plusieurs personnes à la fois. Si les passagers ne forment pas une file continue, les portillons se ferment entre deux, ce qui ralentit le flux de sortie.

Les solutions que nous évoquons ci-dessus ont été abordées lors de notre entretien avec la responsable du bureau de l'Espace des Temps.

## 5.2. L'Espace des Temps

### 5.2.1. Observation de l'Espace des Temps

Le fonctionnement de l'Espace des Temps doit être compris dans le cadre du projet Grand Lyon. Le site Internet ([www.espacedestemps.grandlyon.com/](http://www.espacedestemps.grandlyon.com/)) contient la plupart des informations « Grand public ». La mobilité spatiale y apparaît comme un pôle de recherche et

d'action important. Pour opérer, l'Espace des Temps dispose d'outils d'observation et de concertation et procède à des expérimentations pour transformer les modes et les temps de déplacements en transports publics. Après consultation du site, nous définissons notre troisième objectif de terrain : comprendre le fonctionnement de l'Espace des Temps de la ville de Lyon. Le contact direct avec Madame Lucie Verchère-Tortel, responsable de cette structure nous a permis de le cerner. Que cela soit dans son insertion au sein du projet d'agglomération Grand Lyon ou sur les effets dans la mobilité quotidienne des femmes de cette agglomération.

### 5.2.2. *Fonctionnement de l'Espace des Temps*

L'entretien avec Lucie Verchère-Tortel nous apprend que l'Espace des Temps est une mission qui est rattachée à la Direction Prospective et Stratégie d'Agglomération qui est une des Directions qui composent les services du Grand Lyon. « *Et c'est tout à fait logique d'être dans une Direction de la Prospective parce qu'il y a une dimension prospective dans ces temps et ça nous permet d'échanger avec des collègues qui travaillent sur la vision prospective au sens large* » nous précise Lucie Verchère-Tortel.

La communauté du Grand Lyon comprend 57 communes, 157 élus territoriaux dont 40 vice-présidents. Chacun de ces vice-présidents est en charge d'une politique (économie, mobilité, etc.). « *Au précédent mandat politique on avait une vice-présidente qui portait la question des temps (...). Lors de ce mandat-là on n'a plus de vice-président qui porte la question des temps* » explique Lucie Verchère-Tortel. Ce qui répond à la question de savoir qui a instauré le Bureau des Temps, il s'agit de la vice-présidente du mandat précédent, Thérèse Rabatel. Par cette explication, nous nous rendons également compte que le contexte politique est très important et que si une action de l'Espace des Temps est menée à bien avec un grand impact, c'est toujours grâce ou avec un portage politique fort. Lucie Verchère-Tortel souligne : « *C'est vrai que comme il n'y a plus de portage politique, il n'y a plus une identité telle. Mais ce qui ressort bien aujourd'hui et c'est ce que nous on veut mettre en avant, c'est la notion de Services Innovants* ». Le portage politique doit être compris comme la volonté stratégique des élus de porter les attentes de la population jusqu'à mettre les savoirs institutionnels à leur service.

Selon leur site web, l'Espace des Temps est là pour « *mieux articuler les rythmes de vie* »<sup>5</sup>, ainsi qu' « *un lieu spécifique de réflexion, de concertation et d'actions organisés par le Grand Lyon, pour les habitants du Grand Lyon, sur le territoire du Grand Lyon* »<sup>6</sup>.

L'Espace des Temps a ainsi trois objectifs:

- améliorer la qualité de vie quotidienne des habitants en réduisant les dysfonctionnements issus des rythmes urbains en termes de services, de mobilité et d'usage de la ville,
- décloisonner les pratiques en mobilisant l'ensemble des acteurs économiques, sociaux, institutionnels et universitaires,
- organiser la concertation entre tous les utilisateurs de la ville

Et quatre axes forts :

- Diagnostiquer pour une analyse fine des besoins
- Concerter pour un dialogue social et sociétal sur chaque projet
- Expérimenter sur des actions temporelles locales
- Communiquer: plaquettes, forums et presse et documentation<sup>7</sup>

<sup>5</sup> <http://www.grandlyon.com/Sites-internet-du-Grand-Lyon.713.0.html>, consulté le 24/03/2009

<sup>6</sup> [http://www.espacedestemps.grandlyon.com/\\_Presentation/espace\\_des\\_temps.htm](http://www.espacedestemps.grandlyon.com/_Presentation/espace_des_temps.htm), consulté le 24/03/2009

<sup>7</sup> [http://www.espacedestemps.grandlyon.com/\\_Presentation/espace\\_des\\_temps.htm](http://www.espacedestemps.grandlyon.com/_Presentation/espace_des_temps.htm), consulté le 24/03/2009

Les éléments intéressants, et importants pour notre recherche, contenus dans le site Web ont été éclairés par l'entretien avec Lucie Verchère-Tortel. Elle clarifie, notamment, les processus de choix des thèmes des études qui seront initiées par l'Espace des Temps. Ce bureau centralise alors un certain nombre d'études déjà réalisées. Il peut encore faire appel à des consultants extérieurs qui lui fourniront les données. Ces données sont ensuite éditées sous forme de brochure, disponible sur demande ou en libre accès aux heures d'ouverture de l'Espace des Temps. Mais les brochures sont tout aussi bien le reflet des débats publics que l'Espace des Temps a pour mandat d'organiser avec la population sur les mêmes thèmes choisis.

Dans les faits, l'action de l'Espace des Temps se déclenche de plusieurs manières. Il peut s'agir d'une réflexion au sein de l'Espace des Temps en partenariat avec une collectivité territoriale. Ce peut être aussi sur appel de groupements de maires des communes du Grand Lyon. Des maires, des élus, des services particuliers du Grand Lyon ou encore des associations d'habitants leur demandent de faire du diagnostic sur un thème particulier lié à la qualité de vie sur le territoire du Grand Lyon. La procédure est donc initiée soit par la volonté de pouvoirs publics soit par une mobilisation populaire. Le fonctionnement de l'Espace des temps s'organise donc autour de deux logiques : soit « d'en haut », c'est-à-dire en reprenant des directives politiques, soit « d'en bas » en répondant à l'appel de structures citoyennes ou populaires.

Dès lors que l'Espace des Temps est saisi sur un sujet particulier, cette instance « *préconise la mise en place d'une instance qui centralise les besoins et les demandes et les réponses. On est des personnes ressources (...), mais nous n'intervenons pas en tant que cabinet d'étude* » précise Lucie Verchère-Tortel. L'entretien nous a donc permis de comprendre comment cette instance, née de la réflexion des politiques qui s'est alimentée de recherches interdisciplinaires et académique, peut être utile à et utilisée par une population.

### 5.2.3. Conclusion

Nous pouvons faire deux remarques pour conclure. Le fonctionnement interne de l'Espace des Temps est intégré au fonctionnement général du Grand Lyon. Il répond aux besoins de la prospective à mettre en œuvre sur ce territoire : c'est une ressource qui peut affiner les thèmes généraux concernant la gestion de l'espace et du temps. Pour la Direction Prospective et Stratégie d'Agglomération du Grand Lyon, l'Espace des Temps est un outil pratique, au service d'une meilleure connaissance des pratiques urbaines, notamment en termes de mobilités spatiales.

Enfin, la politique de visibilité et de transparence externe de l'Espace des Temps procède d'une série de contraintes liées au portage politique des thèmes traités. Nous avons pu constater que ces thèmes affleuraient « *dans l'air du temps* » selon l'expression de Lucie Verchère-Tortel. Des informations, par exemple sur les temporalités et les mobilités dans le Grand Lyon, sont à la disposition des habitants au travers de brochures. Il demeure que la diffusion de ces états des lieux thématiques sur la situation actuelle de l'environnement urbain est conditionnée par les moyens financiers et en ressource de personnel de l'Espace des Temps.

## 5.3. Liens réciproques entre femme et Espace des Temps

Il s'agissait alors de mettre en perspective ce que nous avons appris des stratégies et tactiques des usagères avec les outils stratégiques de gouvernance territoriale du ressort de l'Espace des Temps. Dans cette dernière partie d'analyse, nous voulons montrer que les problèmes

rencontrés par les femmes que nous avons interviewées ont, bien souvent trouvé un écho auprès des instances. Bien sûr, certaines expérimentations ont suivi la voie « du haut », tandis que d'autres projets ont été réalisés sur l'appel de la population. Parmi les points cités par les femmes interviewées et les thèmes traités dans l'entretien avec la responsable, nous pouvons relever quelques exemples de préoccupation qui se sont recoupés. Toutefois, les solutions sont parfois mises en place à l'échelle d'un quartier. Elles ne font pas l'objet d'une systématisation à l'échelle de la communauté de communes.

La première difficulté soulevée a été celle qui concerne l'isolement du Parc Technologique de St-Priest (photos④, ⑤ et ⑥ en annexe). Une solution a été étudiée en amont pour « *savoir comment on peut organiser cette question de faire un plan d'action de déplacement inter-entreprises* » nous explique Lucie Verchère-Tortel. Concernant cette difficulté l'Espace des Temps a choisi de mettre en place un dispositif de co-voiturage où les demandes et les offres sont centralisées par un prestataire unique : la Roue Verte. Animant la question des déplacements inter-entreprises sur la majorité des zones d'emploi du Grand Lyon, l'Espace des Temps est à même de répondre aux besoins de déplacements quotidiens. Le « car sharing » est un outil qui fonctionne bien à partir d'un certain niveau de demandes a précisé L. Verchère Tortel. Lorsqu'une entreprise veut se fournir, elle peut faire appel à l'Espace des Temps qui va alors jouer son rôle de « personne ressource », indiquer le prestataire partenaire auprès duquel l'entreprise pourra se fournir les voitures nécessaires pour que ses employés se déplacent d'un site à l'autre. Pour reprendre l'exemple de Maman S. : si elle disposait d'un moyen de déplacement efficace entre les sites de St-Priest et Gerland, elle a clairement exprimé l'envie de reprendre les transports publics matin et soir, quitte à ce que le trajet soit plus long en temps, cela lui permettrait de lire. De plus, en utilisant la stratégie de co-voiturage sur le territoire, elle pourrait également répondre à cette aspiration vers des modes de transports plus en accord avec le développement durable. Afin de mieux gérer leur temps mais aussi leurs modes de déplacements lorsqu'elles travaillent sur des zones d'emploi périphériques, les femmes ont tout à fait la possibilité de saisir l'Espace des Temps sur cette question de mobilité inter-entreprises. Ceci étant, de l'aveu des femmes interrogées, aucune ne connaît cette instance.

Sachant sur quels types d'expérimentations (crèches inter-entreprises, déjeuners livrés au bureau ou encore co-voiturage), l'Espace des Temps possède les ressources pour infléchir les stratégies de l'agglomération, les femmes pourraient le contacter afin qu'il mette à l'étude, par exemple, un accès facilité à l'école Joseph Cornier de la Croix-Rousse. L'Espace des Temps possède le savoir opérationnel en la matière, comme le montre l'exemple de l'alternance de circulation à la Neuville sur Saône. Le maire de Neuville sur Saône a interpellé l'Espace des Temps car lors du début et de la fin des cours, le trafic était bloqué par les allées et venues des parents et des bus scolaires. « *Là, on a vraiment eu un rôle d'assembleur et d'animateur de la concertation. On a mis autour de la table les directeurs d'établissements privés et publics, les communes, la commune de Neuville, les services du Grand Lyon, les parents d'élèves et le SYTRAL* » détaille Lucie Verchère-Tortel. Les discussions ont duré un an avant d'aboutir. « *On est arrivé à décaler les horaires d'ouverture entre le collège et le lycée privé pour faire en sorte que certains bus partent avant les autres* » ajoute Lucie Verchère-Tortel

Les femmes interrogées qui vivent dans le quartier de la Croix-Rousse possèdent des savoirs vécus précis quant à leurs difficultés à gérer toutes les temporalités (de la famille, de mobilité, etc.). Leurs connaissances concernant la fréquence de la ligne C et leurs connaissances des difficultés que cela implique (accessibilité réduite, perte de temps) est un savoir qui intéresse l'Espace des Temps. Afin de récolter ces savoirs, d'après l'entretien avec Lucie Verchère-Tortel, l'Espace des Temps ouvre le débat vers le public. Une brochure de présentation générale des objectifs 2006 révèle comment cette ouverture est mise en place et ses débouchés. Deux journées de débat public ont eu lieu en octobre de cette même année suivies par la

publication d'une brochure et d'un cd-rom diffusés par la Direction Prospective et Stratégie. Intitulé « *Comment synchroniser les temps des projets urbains* » c'est un compte-rendu des propos tenus. Cela reflète le dispositif couramment utilisé par L'Espace des Temps pour tenir compte des savoirs vécus par les habitants.

### 5.3.1 Conclusion

Ainsi se dessinent les liens réciproques entretenus par l'Espace des temps vers les habitants du Grand Lyon. Cette procédure, de mise en place d'une étude amenant des solutions, est celle classiquement utilisée. Mais concernant la mobilité des femmes, la brochure « *La mobilité quotidienne des femmes. Différente ? Durable ?* » procédait d'une autre démarche. D'après Lucie Verchère-Tortel, quand il fut saisi de ce thème par une des élues de la communauté urbaine du Grand Lyon, l'Espace des Temps fit appel au réseau des Bureaux des Temps français, pour réunir les données disponibles au niveau national et européen. L'organisme proposa alors une synthèse de ces savoirs afin d'apporter quelques éclairages sur l'évolution des pratiques de déplacements des femmes actives en milieu urbain. Cette approche correspondait donc à la logique « d'en haut ».

Notre travail de terrain montre les avantages et les limites de cette manière de propager les savoirs auprès des femmes interrogées. Après l'entretien avec Lucie Verchère-Tortel, nous comprenons que, sans portage politique ou associatif et populaire, les thèmes étudiés peuvent tout à fait rester lettre morte et ne donner lieu à aucune expérimentation dont pourrait bénéficier la population.

## 6. CONCLUSION

Les temps de la mobilité urbaine sur le territoire du Grand Lyon sont en pleine évolution. Du point de vue des usagers des transports publics, la désynchronisation des temps entraîne un accroissement et une diversification des besoins en matière de mobilité. Cette évolution est prise en compte par l'Espace des Temps, né d'une prise de conscience politique. Ce bureau possède toutes les caractéristiques nécessaires pour jouer un rôle d'interface entre les besoins en mobilité de la population et les preneurs de décisions à l'échelon politique.

Du point de vue des prestataires de transports, lors de notre travail de terrain, nous avons remarqué que l'accroissement de l'offre en transports publics a ses limites. Notamment, cela a suscité une confrontation sociale initiée par les employés de la ligne T4 inaugurée le 20 avril 2009. Au service de la collectivité, les employés des transports publics ont eux-mêmes des revendications personnelles. Celles-ci ont eu un impact direct sur les budget-temps des usagers.

Parmi les usagers, la population féminine que nous avons étudiée est confrontée à une gestion de budget-temps de mobilité qui doit s'articuler autour des temporalités aussi bien de la famille que professionnelle. D'après notre étude, les femmes interrogées ont adaptés leurs comportements de mobilité en fonction de l'offre de transport. Les solutions adoptées ne leur semblent peut-être pas optimales, mais elles disposent d'une marge de manœuvre qui leur permet de déterminer des stratégies de déplacements avec leurs enfants et dans le cadre professionnel. En se réappropriant les modes d'accès et les connexions entre lignes, les mères possèdent également une certaine latitude pour mettre des tactiques efficaces de déplacement. Cela nous montre qu'elles se forgent un savoir par le vécu. Il reste que la politique de transports publics sur le Grand Lyon peut compter avec ces savoirs vécus des usagères. Les outils pour prendre ces savoirs en compte sont principalement gérés par l'Espace des Temps. Cette instance se rattache à une stratégie institutionnelle plus globale soulignant la tendance



française vers plus de gouvernance territoriale et s'inscrivant dans les actions de la Direction Stratégie et Prospective du Grand Lyon.

## 7. BIBLIOGRAPHIE

### 7.1. Ouvrages

**Bailly, J-P., Heurgon, E.,** 2001: *Nouveaux rythmes urbains*, Paris : Aube.

**Bondi, L.,** 1992 : *Gender symbols and urban landscapes. Progress in Human Geography.* Sage Journal 16 : 157-170.

**Castells, M.,** 1998 : *La société en réseaux, 1. L'ère de l'information*, Paris, Fayard

**De Certeau, M., Giard, L., Mayol, P.,** 1994 : *L'invention du Quotidien, 2. Habiter, Cuisiner*, Paris, Folio Essais

**Di Meo, G., Buléon, P.,** 2005 : *L'espace social, lecture géographique des sociétés.* Paris, Armand Colin

**Dumazedier, J.** 1972 : *Vers une civilisation du loisir ?* Paris : Seuil

**Gumuchian, H.** et al., 2001 : *Initiation à la recherche en géographie : aménagement, développement territorial, environnement.* Paris : Anthropos.

**Gwiazdzinski, L.** (éd.) 2003: *La ville 24 heures sur 24: regards croisés sur la société en continu.* La Tour d'Aigue: Editions de l'Aube.

**Harvey, D.,** 1990 : *The condition of Postmodernity : an enquiry into the origins of cultural change.* Cambridge : Blackwell.

**Quivy, R. et Van Campenhoudt, L.,** 2006 : *Manuel de recherche en sciences sociales.* Paris : Dunod (3<sup>e</sup> éd.).

**Relph, E.,** 2001 : *Peripatetic Imagery and Peripatetic Sense of Place in Textures of place : exploring humanist geographies*, éd. by Paul C. Adams, Steven Hoelscher, Karen E. Till. Minneapolis : University of Minnesota

**Rose, G.,** 1993 : *Feminism and Geography : the limits of geographical knowledge.* Minneapolis : University of Minnesota Press.

**Söderström, O. Cogato Lanza, E. Lawrence, R.J. & Barbay, G.** (éds.), 2000: *L'usage du projet.* Lausanne : Payot.

### 7.2. Webographie

Site officiel de « l'espace des temps » de la ville de Lyon : [www.espacedestemps.com](http://www.espacedestemps.com)

**Espace des Temps,** 2005 : *La mobilité quotidienne des femmes : différentes ? durable ?* Rapport se trouvant sur le site d'Espace des Temps : [http://www.espacedestemps.com/Actualites/doc/mobilite\\_femmes20605.pdf](http://www.espacedestemps.com/Actualites/doc/mobilite_femmes20605.pdf)

**Espace des Temps,** novembre 2006 : *Mobilité et déplacements liés aux établissements scolaires du 5<sup>ème</sup> arrondissement.* Rapport se trouvant sur le site d'Espace des Temps : <http://www.espacedestemps.com/Experimenter/doc/synthesemobilite5.pdf>

Géographie et Genre : [http://www.idrc.ca/en/ev-42964-201-1-DO\\_TOPIC.html](http://www.idrc.ca/en/ev-42964-201-1-DO_TOPIC.html)

Site « Femmes en mouvement, les transports au féminin » :

<http://www.gart.org/femmes/charte.htm>

Site officiel du CERTU : [www.certu.fr](http://www.certu.fr)

Site officiel du Grand Lyon : [www.grandlyon.com](http://www.grandlyon.com)

Site concernant les transports du Grand Lyon : [www.ferro-lyon.net](http://www.ferro-lyon.net)

Site officiel de l'institut d'étude qualitative : [www.cccmquali.fr](http://www.cccmquali.fr)

Site officiel du SYTRAL : [www.sytral.fr](http://www.sytral.fr)

Site officiel des TCL : [www.tcl.fr](http://www.tcl.fr)

## 8. ANNEXES

### 8.1. Grille d'entretiens pour les micros-trottoirs

Cette grille nous a servi de chablon, nous nous sommes ensuite adaptées en fonction des réponses.

Saluer

Demander si la personne a quelques minutes à nous accorder

Nous présenter et dire pourquoi on désire leur poser des questions

Questions :

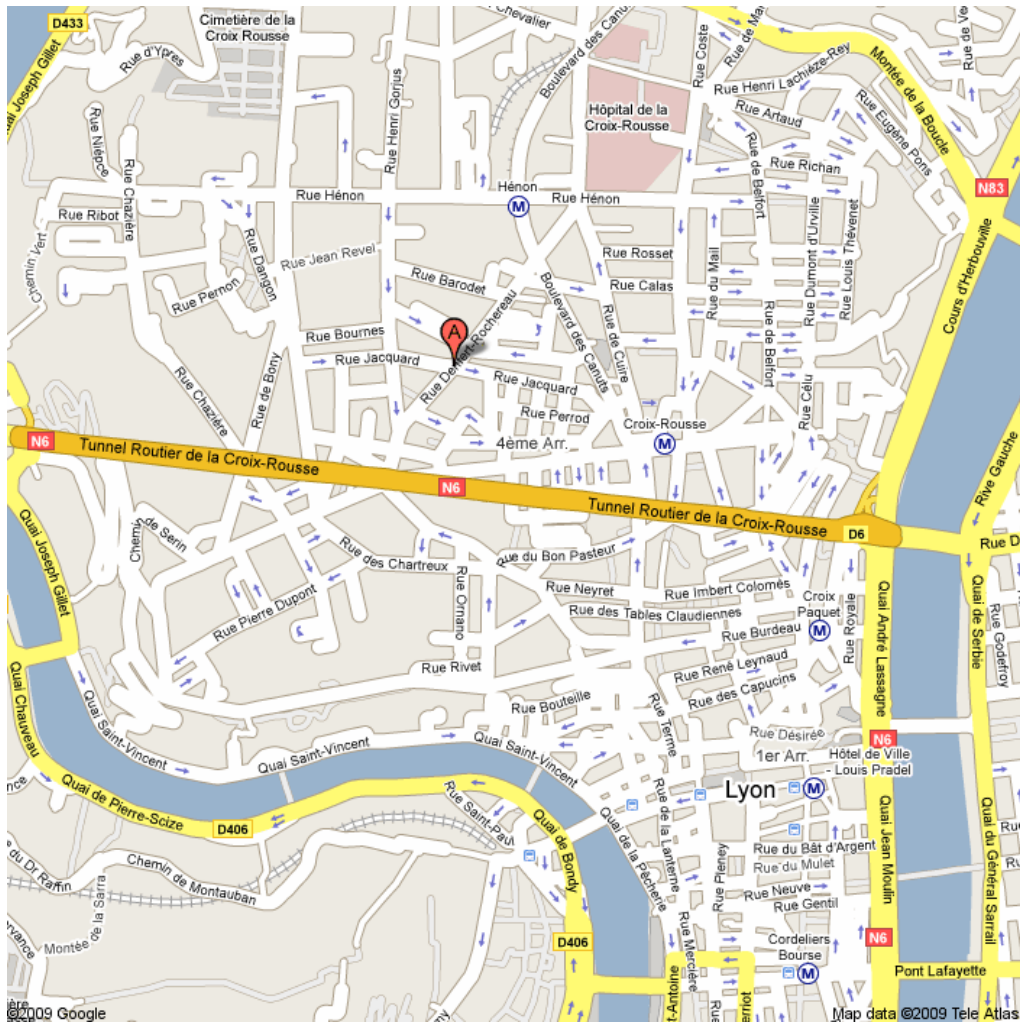
- 1) Est-ce que vous travaillez ? Si oui, à quel pourcentage ?
- 2) Avez-vous des enfants ? Si oui, quels âges ont-ils ?
- 3) Pour aller travailler, quel mode de transport utiliser vous ?
- 4) (Si TP), combien de fois devez-vous changer de transport ? Dans quelle partie de Lyon travaillez-vous ?
- 5) Depuis combien de temps faite-vous ce trajet ?
- 6) Lors de ces années passées dans les transports publics avez-vous pu observer des changements, des améliorations ou au contraire, un accroissement des perturbations ?
- 7) Connaissez-vous l'Espace des Temps ?

Remerciements

Salutations

### 8.2. Galerie photos et plan

① Ecole Joseph Cornier, 23 Rue Jacquart, Lyon (source : maps.google.ch) :



Images de l'arrêt « Hôtel de ville » de la ligne C (<http://www.ferro-lyon.net/Metro-C/>) :



② À droite du métro, nous apercevons des barrières et un mur bleu qui bloquent la descente des voyageurs



③ Sur la gauche de cette photo, nous pouvons constater que les murs sont nombreux et entre ces murs, il y a des barrières avec quelques rares ouvertures.

Images de la ligne de tram qui mène à St-Priest (<ftp://downloads.lyon-en-lignes.org/iuwmaxco/mags/mag1.pdf>) :



④ L'arrêt « Parc Technologique » autour duquel le tissu urbain reste à étoffer.



⑤ La verdure rend la ligne de tram agréable à la vue pour les citoyens mais peut aussi renforcer l'impression d'isolement ou de rupture avec la ville dense et habitée.



⑥ La ligne T2 sillonne le parc d'entreprises avant de rejoindre le centre ville par un trajet de 15 à 20 minutes.

